



GLOBAL
INITIATIVE
AGAINST TRANSNATIONAL
ORGANIZED CRIME

OPÉRATIONS DE PAIX EN HAÏTI

LES ENSEIGNEMENTS
TIRÉS DE DEUX DÉCENNIES
D'ENGAGEMENT DE L'ONU

Sophie Rutenbar

JANVIER 2026

REMERCIEMENTS

L'auteure tient à remercier Romain Le Cour Grandmaison, directeur de l'Observatoire d'Haïti de The Global Initiative Against Transnational Organized Crime (l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale, GI-TOC), pour son soutien constant, ainsi que ses collègues Ian Tennant, Walter Kemp et Mark Shaw pour leurs précieuses contributions. Elle remercie également Eugene Chen et Arthur Boutellis pour leur relecture attentive de certaines parties de ce rapport, ainsi que l'ensemble des personnes interrogées qui ont généreusement consacré du temps à partager leurs réflexions. L'auteure tient enfin à exprimer sa gratitude à l'équipe des publications de la GI-TOC pour les efforts déployés dans la production de ce rapport.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Sophie Rutenbar est chercheuse et analyste dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, avec un intérêt particulier pour Haïti. Elle est consultante pour la GI-TOC et chercheuse non résidente au Centre sur la coopération internationale de l'université de New York et à la Brookings Institution. Ancienne fonctionnaire des Nations unies, elle a travaillé à Port-au-Prince au sein du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti entre 2019 et 2023, et a occupé diverses fonctions au siège des Nations Unies à New York, notamment au sein de l'équipe de planification stratégique des opérations de maintien de la paix de l'ONU de 2013 à 2015 et de 2017 à 2019.

© 2026 Global Initiative Against Transnational Organized Crime.
Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite de l'Initiative mondiale.

Couverture : © Chandan Khanna/AFP via Getty Images

Veuillez adresser vos demandes de renseignements à :
Global Initiative Against Transnational Organized Crime
Avenue de France 23
Genève, CH-1202
Suisse
www.globalinitiative.net

SOMMAIRE

Acronymes et abréviations	2
Résumé exécutif	4
La voie à suivre.....	6
Contexte et méthodologie.....	7
Introduction	8
La situation actuelle en Haïti et le rôle de la criminalité organisée.....	10
Engagement international et criminalité organisée en Haïti	13
La MINUSTAH.....	16
La MINUJUSTH	21
Le BINUH	24
Boîte à outils des opérations de paix de l'ONU pour lutter contre la criminalité organisée ...	29
Collecte et analyse d'informations.....	31
Bons offices, mobilisation et coordination.....	32
S'attaquer aux causes profondes.....	33
Engagement direct avec les groupes criminels organisés.....	38
Limites de la boîte à outils.....	40
Conclusion et recommandations	42
Une nouvelle vision pour Haïti	43
Approche proposée	50
Annexe : Interventions multilatérales et opérations de paix des Nations Unies en Haïti depuis 1990	53
Notes	55

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ASIFU	All Sources Information Fusion Unit
BINUH	Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
CNDDR	Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
FRG	Force de répression des gangs
GANE	Groupe armé non étatique
JMAC	Centre d'analyse conjointe de la mission
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MANUL	Mission d'appui des Nations Unies en Libye
MATNUUSOM	Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie
MICAH	Mission civile internationale d'appui en Haïti
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUJUSTH	Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MMAS	Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
MPS	Mission politique spéciale
OEA	Organisation des États américains
ONU	Organisation des Nations Unies

ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PCT/P	Pays contributeur de troupes et pays contributeur de forces de police
PNH	Police nationale haïtienne
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSC	Prestataires de sécurité privée
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
RSSG	Représentant spécial du Secrétaire général
RVC	Réduction de la violence communautaire
UCREF	Unité centrale de renseignements financiers d'Haïti
ULCC	Unité de lutte contre la corruption d'Haïti
UNSOH	Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti
UNVMC	Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En mars 2025, les appels publics se sont faits de plus en plus pressants : Port-au-Prince était sur le point de tomber aux mains des gangs¹. Au cours des semaines précédentes, les groupes armés de la coalition Viv Ansanm (Vivre Ensemble, en Créo haïtien) avaient conquis quartier après quartier, infiltrant des zones jusque-là considérées comme sûres. Une question s'imposait alors : qu'est-ce qui empêcherait désormais les gangs de remonter les collines depuis leurs bastions du littoral pour prendre le contrôle des bureaux du Premier ministre, ultime bastion du gouvernement haïtien ?

Les gangs et la criminalité organisée ne sont toutefois pas des phénomènes nouveaux en Haïti. Depuis longtemps, des groupes armés sont utilisés par certaines élites pour influencer les décisions politiques et économiques, voire même pour contrôler la population, tandis que le trafic d'armes et de drogue fait partie du paysage haïtien depuis plusieurs décennies.

Viv Ansanm se distingue toutefois par plusieurs aspects². Les gangs qui composent cette coalition ont mis de côté leurs rivalités territoriales et se sont unis autour d'objectifs communs, notamment le changement politique. Plus important encore, ils ont acquis un niveau d'autonomie et de contrôle qui les place désormais sur un pied d'égalité avec leurs anciens soutiens issus des élites politiques et économiques. Au-delà de leur implication dans un commerce florissant d'armes et de munitions illicites, les gangs ont développé des sources de revenus diversifiées et durables, notamment par l'extorsion, l'instauration de checkpoints illégaux, les enlèvements et diverses formes de trafic, Haïti servant de pays de transit pour la cocaïne. L'évolution des économies illicites en Haïti a aujourd'hui des répercussions immédiates et profondes sur tous les aspects de la vie quotidienne des Haïtiens, sans compter son impact considérable sur la sécurité et les économies des pays voisins des Caraïbes et d'Amérique latine, ainsi que des États-Unis et du Canada.

L'impact croissant de la criminalité organisée, du trafic et des flux financiers illicites en Haïti reflète les préoccupations plus larges liées à l'expansion mondiale de la criminalité transnationale organisée. Selon un ancien directeur d'INTERPOL, « l'ampleur, l'échelle et le professionnalisme du crime organisé ont récemment connu une croissance sans précédent »³. Cette évolution fait craindre une expansion significative de la criminalité organisée dans les années à venir, d'autant plus que les structures et normes multilatérales établies de longue date s'affaiblissent.

En tant que petit État insulaire des Caraïbes, Haïti pourrait constituer un véritable test pour évaluer la capacité des acteurs internationaux à appuyer les acteurs locaux dans la lutte contre la criminalité organisée. La décision du Conseil de sécurité de créer une nouvelle Force de répression des gangs



Le chef de gang Jimmy « Barbecue » Chérizier patrouille dans les rues de Port-au-Prince avec des membres du G-9, février 2024. Les groupes armés haïtiens ont progressivement pris le contrôle de vastes zones de la capitale, renforçant ainsi leur influence sur les décisions politiques et économiques. © Giles Clarke/Getty Images

(FRG)⁴ offre l'occasion de tirer les leçons des approches passées afin de développer et de déployer des méthodes plus efficaces de lutte contre la criminalité transnationale organisée dans le pays. Face à l'ampleur croissante de ce phénomène, ces méthodes pourraient également se révéler pertinentes dans de nombreux autres contextes à l'échelle internationale au cours des prochaines années.

Il est essentiel de tirer les enseignements des succès comme des échecs des efforts passés en Haïti afin de mieux cerner les conditions nécessaires à une lutte efficace contre la criminalité organisée, tant dans le pays que dans d'autres contextes. En Haïti, l'Organisation des Nations unies (ONU) est depuis des décennies le principal acteur de la lutte contre la criminalité organisée. Son engagement remonte au début des années 1990, au lendemain de la sortie du pays de la dictature. Avec le déploiement de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au début des années 2000, l'ONU a progressivement pris conscience de l'ampleur du rôle joué par la criminalité organisée dans la détérioration de la situation sécuritaire générale. Cette mission de maintien de la paix, déployée de 2004 à 2017, a introduit des innovations majeures, notamment le recours à des opérations fondées sur le renseignement et l'élaboration du concept de « réduction de la violence communautaire » (RVC). Toutefois, si les actions de la MINUSTAH, associées aux efforts de la mission qui lui a succédé, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), ont permis certaines améliorations en matière de sécurité et de gouvernance, celles-ci ne se sont pas révélées durables. Après l'établissement, en octobre 2019, d'une mission politique de taille réduite, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), la violence s'est intensifiée, conduisant à l'assassinat du président Jovenel Moïse en juillet 2021 et culminant avec l'ascension de la coalition Viv Ansanm.

Le présent rapport dresse le bilan des évolutions intervenues au cours de cette période charnière. S'appuyant sur les enseignements qui en sont tirés, ainsi que sur ceux issus d'autres contextes, il formule une série de recommandations concrètes pour l'avenir d'Haïti et propose différentes options pour leur mise en œuvre.

La voie à suivre

Compte tenu de la dégradation de la sécurité en Haïti, il est nécessaire de se concentrer sur l'amélioration immédiate de la situation dans le pays tout en jetant les bases d'un redressement durable, notamment en s'attaquant aux causes profondes de l'instabilité. Les efforts visant à améliorer la sécurité sont indispensables, mais insuffisants en eux-mêmes : une stratégie tenant compte du contexte économique ainsi que des dynamiques politiques est requise. Cette approche à plusieurs volets est essentielle pour rétablir la sécurité en démantelant les réseaux de trafic et les flux financiers des gangs, en rompant leurs liens avec leurs soutiens et en luttant contre l'impunité, tout en renforçant les capacités haïtiennes en matière de sécurité et en aidant les communautés à se relever sur les plans économique, social et politique.

Une solution appropriée consisterait à déployer une force robuste, capable de rétablir la sécurité dans la majeure partie de Port-au-Prince. Celle-ci devrait être d'une taille suffisante pour mener des opérations et assurer une présence sécuritaire quasi continue dans l'ensemble de la ville et de ses environs. Cette force devrait être soutenue par une composante aérienne et, idéalement, par une unité maritime chargée de patrouiller la côte, afin d'accroître la pression sur les trafiquants et de contribuer à réduire les flux illicites qui financent les opérations des gangs.

Cependant, le rétablissement de la sécurité ne constitue qu'une première étape. S'il n'est pas accompagné de mesures complémentaires aux niveaux local, national et international, notamment dans les domaines politique, économique et social, le recours à la force ne pourra offrir qu'une solution temporaire, les groupes criminels organisés étant susceptibles de réapparaître ultérieurement. Ces efforts seraient menés de manière plus efficace dans le cadre d'une plateforme commune ou, à tout le moins, d'une action coordonnée, afin d'éviter les chevauchements et d'harmoniser les séquences d'action.

Avant tout, l'attention devrait continuer à se concentrer sur l'augmentation des effectifs – et l'amélioration du commandement, de la formation, de la coordination et des ressources – de la Police nationale haïtienne (PNH) ainsi que des forces armées nationales. Ces efforts nécessiteront probablement un soutien bilatéral et régional accru sur le long terme, ainsi que des conseils et un accompagnement multilatéraux.

Sur le plan politique, un représentant des Nations Unies ou de la région, ou un envoyé spécial, devrait s'engager pleinement auprès des acteurs politiques, économiques et de la société civile haïtiens afin de rompre les liens entre les gangs et leurs soutiens. Une stratégie politique devrait être coordonnée avec les efforts visant à imposer et à appliquer des sanctions ciblées.

Une stratégie économique devrait également viser à s'attaquer aux racines de l'économie illicite en Haïti, en articulation étroite avec la stratégie politique. Une assistance technique devrait être apportée au gouvernement haïtien afin de renforcer ses efforts de lutte contre les dimensions économiques de la criminalité organisée, en s'attaquant notamment au blanchiment d'argent. Une autre intervention pertinente consisterait à travailler avec le secteur bancaire haïtien afin d'améliorer la surveillance et le signalement des transactions suspectes.

Des efforts complémentaires devraient porter sur des initiatives de développement économique, l'appui au rétablissement de l'État de droit, la lutte contre la corruption et le soutien aux communautés afin de renforcer leur résilience et de réduire la violence communautaire. Des capacités efficaces de collecte d'informations seraient également indispensables pour suivre l'évolution des dynamiques des gangs, comprendre les flux illicites et ajuster les stratégies politiques en conséquence.

Contexte et méthodologie

Ce rapport se concentre sur les réponses apportées par les Nations Unies et la communauté internationale face à l'évolution des dynamiques de la criminalité transnationale organisée en Haïti au cours des deux dernières décennies. Ces dynamiques ont entraîné des changements importants dans le contexte haïtien et contribué à la détérioration de la situation actuelle. Le rapport s'appuie sur l'étude de cas sur Haïti présentée dans « The Elephant in the Room », publié par l'International Peace Institute en juin 2013, qui couvre les débuts des opérations de paix des Nations Unies en Haïti, y compris les activités de la MINUSTAH depuis sa création en 2004 jusqu'en 2012⁵.

L'analyse repose sur des entretiens avec plus de 40 interlocuteurs, Haïtiens, experts locaux, praticiens de l'ONU et autres spécialistes. Parmi les personnes interrogées figuraient : des experts en matière de criminalité transnationale organisée et des dynamiques de sécurité et de gouvernance en Haïti ; d'anciens membres du personnel de la MINUSTAH et de la MINUJUSTH ; des membres actuels et anciens du personnel du BINUH ; des membres actuels et anciens du personnel des agences des Nations Unies travaillant en Haïti et des groupes d'experts ; des analystes locaux, des universitaires ; des fonctionnaires et des représentants de la société civile ; des spécialistes de la réglementation industrielle ; des membres actuels et anciens du personnel d'autres opérations de paix de l'ONU.

Remarque terminologique : alors que la plupart des observateurs internationaux utilisent le terme « gangs » pour désigner les groupes armés ayant des objectifs criminels ou autres en Haïti, la plupart des Haïtiens les appellent simplement *bandi* ou bandits. Beaucoup de ces groupes trouvent leurs racines dans des organisations de quartier appelées « *baz* », qui agissaient historiquement comme des organisations communautaires fournissant des services, notamment en matière de sécurité⁶. Les qualifier de « gangs » conduit sans doute à sous-estimer la gravité du problème, en les associant à des groupes de jeunes délinquants plutôt qu'aux organisations bien armées, bien organisées et dotées de ressources importantes qu'ils représentent actuellement⁷. On peut soutenir que le terme « groupes criminels armés » refléterait plus fidèlement leur recours à la violence pour atteindre leurs objectifs et le fait qu'une grande partie de ces derniers sont de nature criminelle. Toutefois, pour faciliter la lecture, le présent rapport continuera d'utiliser le terme « gang », étant donné qu'il est plus familier.

Conformément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le rapport définit un « groupe criminel organisé » comme « un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves [...] pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel »⁸. Toujours selon la Convention, les activités criminelles transnationales organisées sont considérées comme des activités qui ont pour objectif principal d'obtenir des profits illégaux, en recourant ou en menaçant de recourir à la violence et à la corruption⁹. À ce titre, le présent rapport s'attache à conceptualiser les gangs comme des structures criminelles organisées, aux vues de leur rôle de plus en plus prépondérant dans le paysage sécuritaire, économique et politique haïtien.

INTRODUCTION

Le recours à la violence fait partie intégrante de la politique haïtienne depuis plusieurs décennies¹⁰. Les gangs trouvent leurs racines dans les quartiers et les associations communautaires haïtiens, dont certains ont été soutenus et employés pendant de nombreuses années par des acteurs de l'élite pour atteindre des objectifs politiques et/ou économiques.

Cependant, des acteurs armés non étatiques disposant de ressources de plus en plus importantes en sont venus à dominer le paysage sécuritaire, politique et économique d'Haïti. La quasi-prise de contrôle de Port-au-Prince par la coalition Viv Ansanm en mars 2024, et les efforts déployés par la suite pour étendre le territoire de la coalition, témoignent de la puissance croissante des gangs et révèlent un changement majeur dans la dynamique politique et sécuritaire en Haïti, où les acteurs criminels exercent une influence aussi importante, voire supérieure, à celle des élites politiques et économiques traditionnelles du pays.

Au fur et à mesure de l'évolution de ces groupes ces deux dernières décennies, les efforts déployés pour les combattre par les acteurs nationaux et internationaux se sont également développés. Les acteurs internationaux, en particulier les opérations de paix successives des Nations Unies déployées en Haïti, ont cherché à repousser les gangs. Les missions de l'ONU ont contribué à des périodes de calme relatif, de sécurité et d'amélioration économique, mais elles n'ont pas réussi à instaurer une paix durable.

Ce rapport propose un panorama des efforts déployés par les opérations de paix des Nations Unies pour lutter contre la criminalité organisée en Haïti. Les enseignements qui en ressortent peuvent être utilement transposés à d'autres opérations de paix – tant celles de l'ONU que celles d'autres organisations, actuelles ou futures – confrontées à la criminalité transnationale organisée dans divers contextes à travers le monde. Plus fondamentalement, et de manière plus urgente, ce rapport vise à déterminer ce qui est nécessaire pour contribuer à l'amélioration de la situation en Haïti, ainsi que les moyens par lesquels divers acteurs, y compris les agences des Nations Unies, peuvent apporter leur aide.

Le rapport contribue à la réflexion en cours sur les moyens par lesquels les opérations de paix de l'ONU ont réussi ou échoué dans des contextes complexes comme celui d'Haïti, et sur la manière dont elles pourraient s'améliorer à l'avenir. Les États membres des Nations Unies, qui ont adopté en septembre 2024 le Pacte pour l'avenir, ont demandé au Secrétaire général de l'ONU de procéder à un « examen de l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies », y compris les

opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales de l'ONU¹¹. Cet examen, qui devrait s'achever début 2026, a pour objectif de souligner « les enseignements tirés des processus de réforme antérieurs et en cours, et de fournir des recommandations stratégiques et orientées vers l'action à l'intention des États membres sur la manière dont la panoplie d'outils de l'ONU peut être adaptée pour répondre à l'évolution des besoins, afin de permettre des réponses plus agiles et mieux adaptées aux défis existants, émergents et futurs »¹².

Cette révision arrive à point nommé : cela fait plus de dix ans qu'aucune nouvelle opération de maintien de la paix des Nations Unies n'a été autorisée, et que les autorisations de nouvelles missions politiques spéciales (MPS) se sont raréfierées, avec seulement deux MPS multidimensionnelles mandatées au cours des cinq dernières années¹³.

L'examen des efforts déployés par les opérations de paix des Nations Unies en Haïti représente une contribution importante à la révision des opérations de paix, compte tenu de l'incidence croissante de la criminalité transnationale organisée dans le monde et de l'implication accrue de l'ONU dans la lutte contre ce phénomène¹⁴. Par exemple, un rapport récent a proposé de remplacer les missions multidimensionnelles de maintien de la paix des Nations Unies par un ensemble de modèles de missions distincts adaptés à diverses circonstances, y compris un modèle de lutte contre la criminalité organisée¹⁵.

Le présent rapport est structuré en deux parties. Après un aperçu de la situation actuelle des gangs à Port-au-Prince, la première partie retrace l'historique des efforts internationaux déployés pour faire face aux dynamiques de la criminalité organisée en Haïti, tout en examinant leur évolution progressive et la manière dont l'ONU a cherché, ou non, à y répondre. Elle évalue également la pertinence des différents outils mobilisés dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée par les opérations de paix des Nations Unies depuis 2004, en particulier la MINUSTAH (2004-2017), la MINUJUSTH (2017-2019) et le BINUH (depuis 2019). Enfin, elle tente d'identifier certains signaux d'alerte qui ont été manqués et avance des éléments d'explication sur les raisons pour lesquelles de nombreuses améliorations observées en Haïti se sont avérées partielles, avortées ou facilement réversibles.

La deuxième partie du rapport s'inscrit dans le prolongement de la discussion sur les modalités de lutte contre la criminalité organisée. Elle présente une « boîte à outils » pour les opérations de paix appelées à faire face à ce phénomène dans divers contextes, tout en identifiant les défis liés à la mise en œuvre de différents instruments de cette panoplie. Cette boîte à outils intègre également les enseignements tirés des efforts déployés par les Nations Unies pour lutter contre la criminalité transnationale organisée dans d'autres contextes, notamment au sein des opérations de paix de l'ONU mandatées dans des situations de conflit où les trafics et la criminalité organisée jouent un rôle structurant dans les dynamiques, comme par exemple actuellement au Soudan, au Soudan du Sud ou en Colombie.

Enfin, le rapport examine les mesures nécessaires pour améliorer la situation en Haïti et propose une voie à suivre représentant l'option minimale, pragmatique et réalisable, pour garantir des progrès concrets.



LA SITUATION ACTUELLE EN HAÏTI ET LE RÔLE DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Le recours au contrôle militaire, et à la menace, ou à l'usage effectif de la violence pour atteindre des objectifs politiques fait partie du paysage politique haïtien depuis des décennies¹⁶. Par exemple, François et Jean-Claude Duvalier, père et fils dictateurs d'Haïti entre 1957 et 1986, ont armé et financé un groupe paramilitaire communément appelé les « tontons macoutes » afin de se maintenir au pouvoir¹⁷. Cependant, depuis le départ de Jean-Claude Duvalier en 1986, le recours à la violence à des fins politiques et économiques a évolué.

Bon nombre des groupes actuellement qualifiés de « gangs » trouvent leur origine dans les *baz*, des organisations populaires de quartier qui se sont organisées autour de la campagne et de l'élection du président Jean-Bertrand Aristide au début des années 1990. Après le coup d'État de 1991 contre Aristide, de nombreuses *baz* se sont mobilisées, assurant le leadership politique et la sécurité locale (y compris la protection de leurs quartiers), collaborant avec des ONG pour obtenir des services et servant d'interlocuteurs pour des projets de développement.



Une foule encercle des membres en fuite des « Tontons Macoutes », la force de police paramilitaire du président Jean-Claude Duvalier. Le recours au contrôle militaire pour atteindre des objectifs politiques fait partie du paysage politique haïtien depuis des décennies, mais des manifestations à l'échelle nationale ont contraint Duvalier à l'exil en février 1986.

© Jacques Langevin/Sygma/Sygma via Getty Images

Au fil du temps, certains de ces groupes se sont transformés en gangs. Il convient toutefois de noter que la population ne considère pas les gangs et les *baz* de la même façon : une *baz* tire sa légitimité de la protection du quartier contre les menaces extérieures, tandis que les gangs se livrent à des actes de prédatation et à des crimes dans leurs communautés d'origine¹⁸.

Avec les années, les gangs sont devenus mieux armés et financés, ainsi que plus organisés et indépendants, malgré les efforts nationaux et internationaux visant à lutter contre la violence et à démobiliser les gangs. Cette dynamique a donné naissance au paysage actuel des groupes armés en Haïti.

Le 29 février 2024, des gangs armés se sont unis pour prendre le contrôle de Port-au-Prince, la capitale d'Haïti, faisant fermer l'aéroport international, libérant des milliers de prisonniers et pillant et détruisant des dizaines d'hôpitaux, de bâtiments gouvernementaux et d'autres institutions, y compris les principaux tribunaux de la capitale. Exilé hors du pays et empêché de retourner à Port-au-Prince par cette nouvelle coalition de gangs, appelée Viv Ansanm, l'ancien Premier ministre par intérim Ariel Henry a présenté sa démission le 11 mars. Depuis le départ de M. Henry, Port-au-Prince, ainsi que les départements voisins de l'Artibonite et du Centre, sont de plus en plus dominés par Viv Ansanm.

Viv Ansanm est une super-coalition formée par l'union de deux anciennes coalitions de gangs, la Famille G-9 et alliés (en créole, G9 Fanmi e Alye) et le G-Pep¹⁹. Il s'agit d'une organisation parapluie informelle regroupant divers groupes armés qui conservent leurs propres territoires et systèmes organisationnels. L'accord conclu entre les principaux chefs de gangs pour former la coalition a conduit à une réduction significative des conflits entre gangs, à certaines exceptions près²⁰, les groupes concentrant leurs efforts sur la lutte contre les forces de sécurité de l'État, les forces de sécurité privées et les groupes d'autodéfense, plutôt que les uns contre les autres.

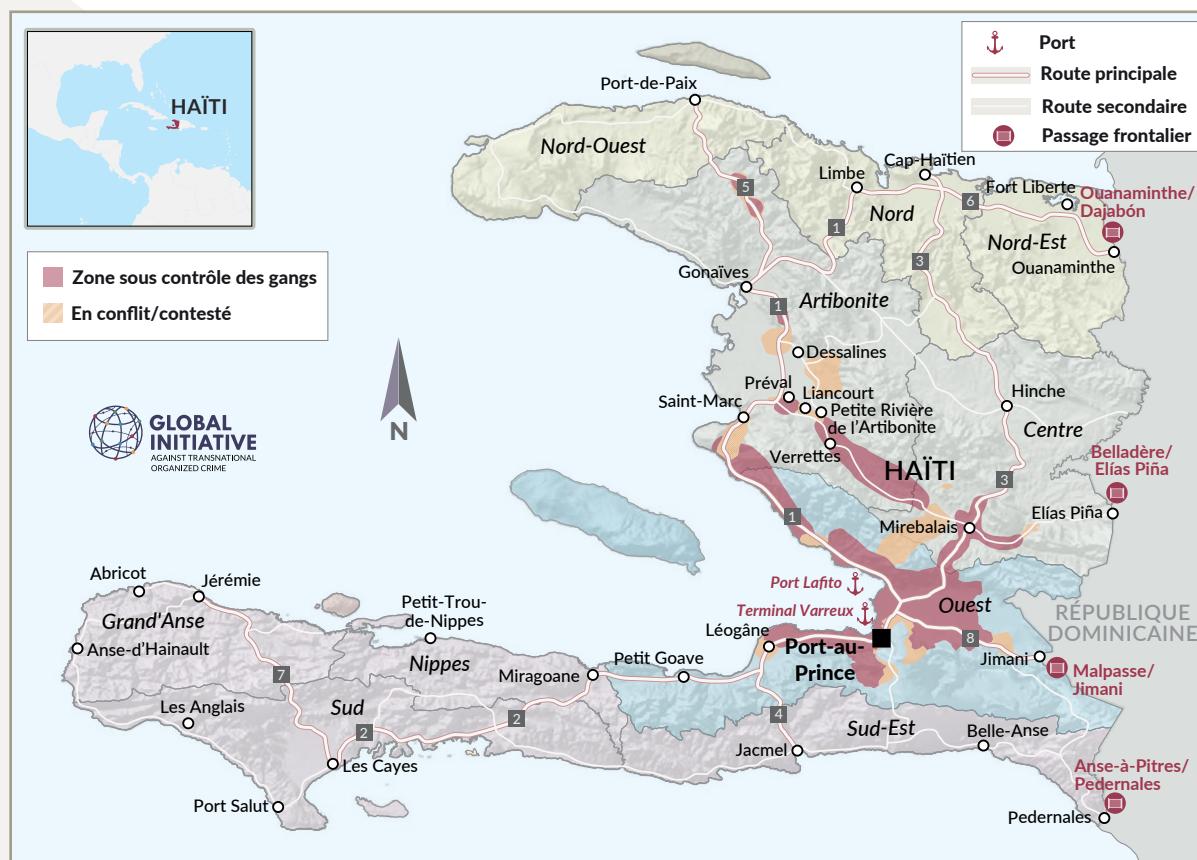


FIGURE 1 Les territoires des gangs en Haïti, en décembre 2025.

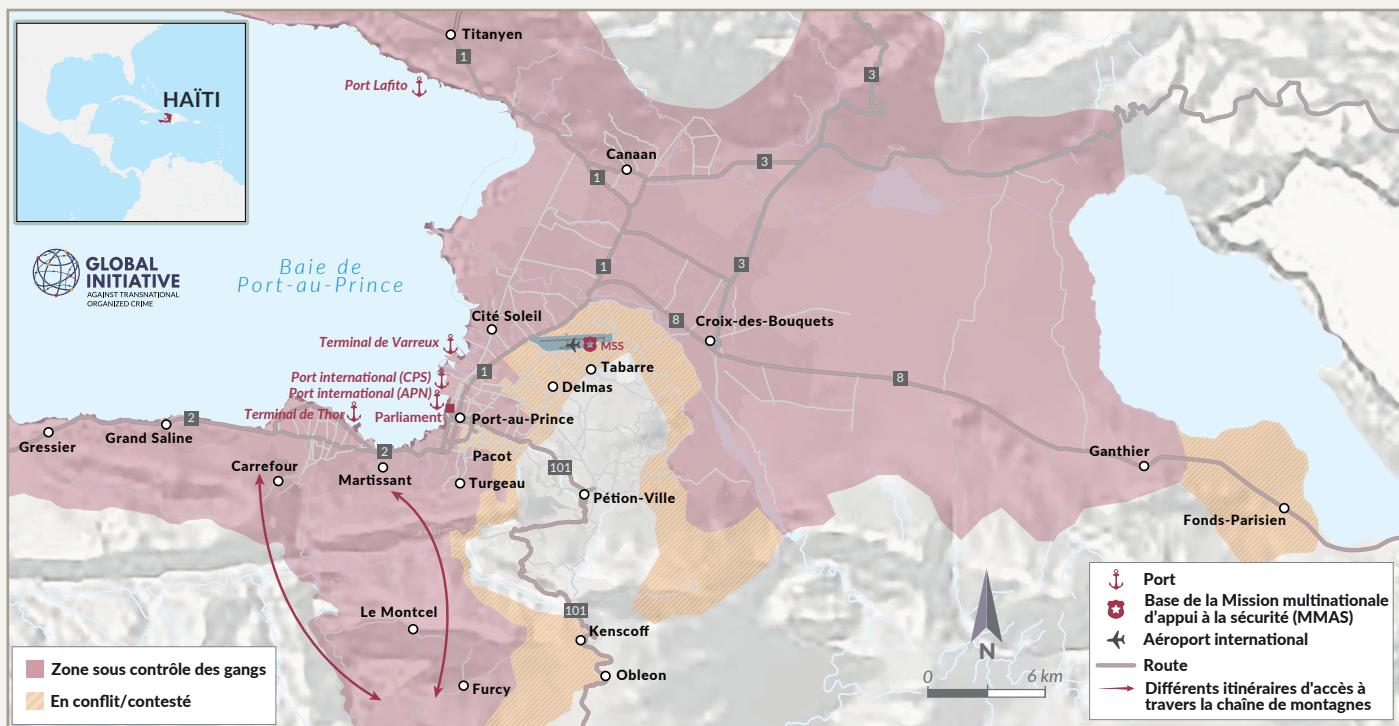


FIGURE 2 Les territoires des gangs dans la région de Port-au-Prince, en décembre 2025.

Viv Ansanm constitue un système de gouvernance criminelle qui structure et administre les économies illicites, tout en érigent les chefs de gangs comme un ensemble d'autorités parallèles à celles de l'État. L'alliance ne dispose pas d'une direction centralisée, mais ses priorités opérationnelles et la gestion semblent faire l'objet d'une entente informelle entre les principaux dirigeants²¹. Depuis la création de Viv Ansanm, les acteurs non étatiques exercent, dans de vastes régions du pays, un pouvoir et un contrôle sur le territoire et l'activité économique plus forts que ceux de l'État, marquant une évolution majeure par rapport aux périodes antérieures de l'histoire haïtienne. Ils agissent de manière plus structurée et sont désormais capables de définir et de poursuivre des objectifs à long terme²², comme l'illustre leur campagne de plusieurs mois menée en 2025 pour prendre le contrôle de la région autour de Kenscoff, une commune stratégique située dans les montagnes surplombant Port-au-Prince²³.

Les gangs sont entourés d'un réseau d'individus qui tirent profit de leurs activités et les soutiennent, notamment des politiciens, des hommes d'affaires, des policiers ayant des liens avec les gangs et des acteurs transnationaux. Les acteurs de l'élite politique et économique fournissent le soutien, les relations et la couverture qui permettent aux gangs de poursuivre et d'étendre leur contrôle sur l'économie politique du pays.

Viv Ansanm se distingue des groupes armés plus traditionnels par la persistance de ses liens avec des acteurs politiques et économiques, même si ceux-ci ont perdu de leur importance. La difficulté, sur le plan politique, à dissocier les élites des gangs a souvent entravé les efforts visant à s'attaquer aux causes profondes de la violence des gangs et du dysfonctionnement de l'État haïtien. À la faveur de l'émergence de Viv Ansanm, les gangs ont progressivement comblé le vide laissé par l'absence de l'État à la suite de l'assassinat de Jovenel Moïse, aidés en cela par leurs relations avec des acteurs nationaux clés, leurs ancrages régionaux et leurs connexions transnationales. Dans le cadre de cette évolution, ils sont passés de *baz* implantées dans les quartiers à des groupes criminels organisés, des gangs armés fonctionnant de plus en plus comme une forme de gouvernance.

ENGAGEMENT INTERNATIONAL ET CRIMINALITÉ ORGANISÉE EN HAÏTI

Haïti a accueilli des opérations de paix des Nations Unies pendant 30 ans, à l'exception de trois années, en plus de deux interventions internationales en 1994 et 2004. Bien que le Conseil de sécurité et de nombreux États membres aient salué ces missions à leur début, elles n'ont pas permis d'instaurer une stabilité à long terme ni un fonctionnement démocratique²⁴. L'une des raisons à cela est la difficulté de combiner les besoins à court terme en matière de sécurité et d'application de la loi avec des programmes de suivi efficaces pour répondre aux besoins politiques, sociaux et sécuritaires de la population. Parmi les autres problèmes, citons la propension des forces de maintien de la paix à se substituer à l'État, la réticence des acteurs haïtiens à soutenir des changements économiques transformateurs et l'insuffisance des mesures prises pour s'attaquer aux causes profondes, telles que l'impunité, la corruption et les économies illicites qui alimentent la criminalité organisée.

Après la fin de la dictature des Duvalier en 1986, des élections ont été organisées, aboutissant à l'investiture de Jean-Bertrand Aristide à la présidence en février 1991. Celui-ci a toutefois été renversé par un coup d'État en septembre de la même année. Après des années de négociations et de sanctions imposées par les États-Unis au pays pour faire pression sur le gouvernement putschiste, le président Aristide a été rétabli dans ses fonctions en octobre 1994.

La Mission des Nations Unies en Haïti, première mission de maintien de la paix de l'ONU dans le pays, a été créée en septembre 1993 pour soutenir le rétablissement de la démocratie. Entre juin 1996 et février 2001, elle a été suivie d'une série de petites missions visant à professionnaliser la PNH nouvellement créée, à promouvoir le renforcement des institutions et à soutenir la réconciliation et la réhabilitation économique.



Des soldats américains appartenant à la Mission des Nations Unies en Haïti, la première mission de maintien de la paix de ce type dans le pays. L'ONU est depuis longtemps un acteur majeur dans la lutte contre la criminalité organisée en Haïti. © William F Campbell/Getty Images

ÉVÉNEMENTS CLÉS EN HAÏTI





En février 2004, trois ans après le début du deuxième mandat présidentiel d'Aristide, confronté à une rébellion armée croissante menée par d'anciens officiers des forces armées haïtiennes et à une opposition politique nationale et internationale de plus en plus forte, Aristide a quitté Port-au-Prince pour la deuxième fois à la suite d'un coup d'État. La stabilité a été immédiatement rétablie grâce au déploiement de plusieurs milliers de marines américains et d'autres militaires, ainsi que de troupes françaises, canadiennes et chiliennes dans le cadre de l'opération Secure Tomorrow menée par les États-Unis. Le 1er juin 2004, cette opération a laissé la place à une nouvelle opération de maintien de la paix des Nations Unies, la MINUSTAH²⁵.

La MINUSTAH



Un casque bleu brésilien appartenant à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

La MINUSTAH a été déployée en 2004 avec pour mandat d'aider l'État à rétablir la stabilité en Haïti. © Roberto Schmidt/AFP via Getty Images

La MINUSTAH a été déployée en juin 2004 avec pour mandat de rétablir un environnement sûr et stable en Haïti, de soutenir le processus de transition politique en cours et de promouvoir et protéger les droits de l'homme. Cela impliquait le « rétablissement et le maintien de l'État de droit, de la sécurité publique et de l'ordre public en Haïti » ainsi qu'un soutien opérationnel à la PNH et aux garde-côtes haïtiens²⁶.

La MINUSTAH n'a jamais reçu de mandat exécutif lui permettant d'agir à la place de l'État de manière spécifique²⁷. Néanmoins, elle a reçu un mandat étendu pour soutenir l'État et rétablir la stabilité, notamment en assumant des fonctions normalement considérées comme relevant du gouvernement, telles que la sécurisation du littoral haïtien.

La priorité politique de la MINUSTAH était de collaborer avec le gouvernement de transition de Gérard Latortue pour organiser des élections afin de remplacer Aristide. Cependant, les activités des gangs dans une grande partie du centre-ville densément peuplé de Port-au-Prince, notamment dans les quartiers de Cité Soleil, Martissant et Gran Ravine, ont été considérées comme un obstacle à l'organisation des élections. Le nombre d'enlèvements signalés a atteint un pic de 722 en 2006²⁸, un niveau qui ne sera plus atteint avant 2021²⁹. La principale institution chargée de la sécurité en Haïti, la PNH, était en plein désarroi, incapable de rétablir la sécurité dans ces zones³⁰.

La MINUSTAH a d'abord cherché à contenir l'influence des gangs, en patrouillant dans un premier temps à Port-au-Prince³¹. En parallèle de ses efforts pour combler le vide sécuritaire, la mission s'est également employée à renforcer la PNH, par la formation et le conseil, tout en utilisant des fonds programmatiques pour aider à reconstruire les infrastructures policières et augmenter les effectifs³². La MINUSTAH a également contribué à la mise en place d'un programme de désarmement, démantèlement et réintégration (DDR) pour les membres de gangs, géré par la Commission nationale de désarmement, démantèlement et réintégration (CNDDR)³³.

Ces mesures n'ont toutefois pas abouti au succès escompté. Ne comprenant pas la nature de ses adversaires et l'ampleur du soutien dont les gangs bénéficiaient au niveau local, la MINUSTAH a choisi de ne pas établir une présence à long terme dans des quartiers tels que Cité Soleil, et le programme de DDR a davantage attiré d'anciens membres des forces armées que de membres de gangs³⁴. La MINUSTAH a alors employé des tactiques plus musclées. Lors d'une opération menée en 2005 pour faire tomber un chef de gang de Cité Soleil, plus de 400 casques bleus de l'ONU ont tiré plus de 20 000 cartouches, causant, selon certaines sources, la mort de dizaines de civils, victimes collatérales³⁵.

En plus de provoquer un tollé national, ce type d'opérations n'a pas permis d'améliorer de manière significative la situation sécuritaire, en partie à cause de la difficulté à assurer une assistance durable et en temps opportun, ainsi qu'à renforcer les institutions nationales et la gouvernance³⁶. La MINUSTAH a également été contrainte de trouver un équilibre entre ses efforts pour rétablir l'ordre et son appui aux élections et aux autres priorités de l'administration de transition³⁷.

Lorsque René Préval a pris ses fonctions de président en mai 2006³⁸, il a d'abord tenté de convaincre les gangs de déposer les armes et de participer au programme national de DDR. Tout au long de cette initiative, Préval a maintenu un contrôle strict des communications avec eux par l'intermédiaire de la CNDDR³⁹. Cependant, les efforts de dialogue n'ont pas porté leurs fruits. Si la CNDDR et la MINUSTAH ont obtenu un succès relatif en persuadant les anciens soldats et les participants au coup d'État de 2004 de déposer les armes, les organisations ont rencontré des difficultés beaucoup plus grandes pour convaincre les gangs⁴⁰. Comme les groupes refusaient tout désarmement, Préval a intensifié la pression, les appelant publiquement à « déposer les armes ou mourir »⁴¹.

Après l'échec des tentatives visant à obtenir un désarmement volontaire et avec le feu vert discret du président Préval, la MINUSTAH a mis en œuvre une approche plus dure⁴², s'appuyant sur les informations fournies par le Centre d'analyse conjointe de la mission (JMAC) et les capacités de renseignement militaire⁴³. La mission a fait preuve d'une certaine robustesse, sans pour autant être inédite dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU⁴⁴. La MINUSTAH aurait mené plus d'une douzaine d'opérations rien qu'à Cité Soleil entre 2004 et 2007⁴⁵, dont la plupart visaient à capturer ou à éliminer les principaux chefs de gangs afin de décapiter la direction des gangs influents. Les résultats ont été manifestes : quelque 800 membres de gangs ont été arrêtés et « tous les chefs de gangs, sauf un, ont été appréhendés ou éliminés »⁴⁶.

La campagne a conduit les gangs à cesser nombre de leurs activités visibles, limitant ainsi les enlèvements et les crimes violents et entraînant une amélioration substantielle de la liberté de mouvement des civils⁴⁷. Cependant, elle n'a pas été accompagnée d'un effort concerté pour rompre les liens entre les gangs et leurs soutiens politiques et économiques parmi les élites, ce qui a permis aux gangs de se réorganiser⁴⁸. Elle a également fait des dizaines de victimes civiles lors d'échanges de tirs dans des zones urbaines densément peuplées⁴⁹. Dans l'ensemble, l'opinion publique haïtienne est toutefois restée largement favorable à la MINUSTAH à la suite des opérations, deux tiers des personnes interrogées attribuant l'amélioration de leur situation en matière de sécurité à la MINUSTAH⁵⁰.

En 2007, le Conseil de sécurité a demandé à la MINUSTAH de s'attaquer à certaines des dynamiques qui alimentaient les gangs⁵¹, étant donné qu'Haïti était depuis longtemps reconnu comme un point de transit régional pour la drogue⁵². Le Conseil de sécurité a demandé à la MINUSTAH de « mettre en place des patrouilles le long des frontières maritimes et terrestres afin de soutenir les activités de surveillance frontalière menées par la PNH »⁵³.

Le Conseil de sécurité a également chargé la MINUSTAH de fournir une expertise technique⁵⁴ pour soutenir le gouvernement, ce qui a conduit à la mise en place d'une petite unité de gestion des frontières chargée du renforcement des capacités et de l'appui technique à l'élaboration d'un plan intégré de gestion des frontières. La MINUSTAH a en outre assuré la liaison avec les programmes de gestion des frontières de l'UE et de l'OTAN dans le cadre des initiatives liées au contrôle des frontières⁵⁵.

Au fil du temps, la taille et les capacités de la PNH se sont améliorées (Figure 3), et la MINUSTAH s'est trouvée davantage en mesure de mener des opérations conjointes avec la police et même, dans certains cas, de lui transférer progressivement le commandement. Cependant, le développement de la PNH a été plus lent, moins complet et davantage marqué par des revers et des pertes que ne l'avait anticipé la mission, en raison de problèmes de ressources et de personnel, ainsi que de la politisation de l'institution⁵⁶.

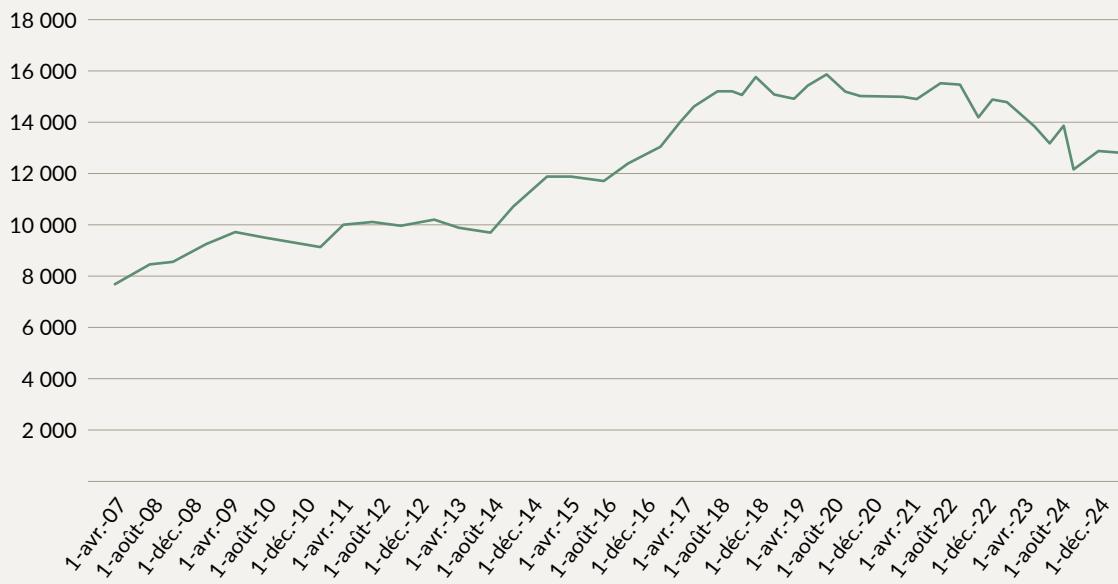


FIGURE 3 Effectifs de la Police nationale haïtienne, 2007-2024.

SOURCE : rapports du Secrétaire général des Nations Unies sur Haïti, 2007-2024

Succès et échecs

Reconnaissant que les programmes traditionnels de désarmement n'étaient pas adaptés au contexte des gangs haïtiens, la mission a créé en 2007 le premier programme officiel de réduction de la violence communautaire (RVC) des Nations Unies, en réponse à une demande du Conseil de sécurité visant à ajuster le travail de la mission en matière de DDR⁵⁷. Alors que les efforts de DDR visent à aider les anciens membres des groupes armés à se réinsérer dans la vie civile, les programmes de RVC ont pour objectif de promouvoir la sécurité et la stabilité dans les communautés où des groupes armés sont présents. Bien qu'ils ne s'attaquent pas aux dynamiques structurelles qui permettent à la criminalité organisée de prospérer, les programmes de RVC peuvent contribuer à réduire la capacité des groupes criminels à recruter de nouveaux membres, tandis que le DDR peut faciliter la sortie des membres des groupes criminels⁵⁸. Grâce à son programme de RVC, la mission a cherché à répondre aux besoins des personnes vivant dans des campements informels et à fournir un soutien pour prévenir le recrutement par les gangs. Entre 2011 et 2015, le programme de RVC de la MINUSTAH a mené à bien 225 projets⁵⁹.

Tous ces efforts ont été soutenus par le JMAC de la MINUSTAH, créé en 2006, qui a réuni des capacités militaires, policières et civiles internationales, ainsi que des fonctionnaires civils nationaux, afin de dresser un tableau complet des dynamiques qui influencent la situation politique et sécuritaire en Haïti⁶⁰. En recueillant un volume d'informations sans précédent⁶¹, notamment grâce à un réseau d'informateurs rémunérés et aux capacités de surveillance des pays contributeurs de troupes et de forces de police (PCT/P)⁶², le JMAC a produit du renseignement tactique à l'intention de la police et des forces militaires de la MINUSTAH, diffusé des bulletins de renseignement hebdomadaires et élaboré des « dossiers cibles » en amont des opérations et des arrestations de chefs de gangs⁶³.

Entre 2007 et 2010, la situation en Haïti s'est quelque peu améliorée. Le Secrétaire général a noté en 2009 qu'après cinq ans de processus de stabilisation, Haïti était sur la voie d'un développement pacifique, mais restait vulnérable aux « revers ou aux revirements »⁶⁴.



Campements de fortune installés après le séisme dévastateur qui a frappé Port-au-Prince en janvier 2010. L'afflux d'aide internationale en Haïti a créé un environnement propice à la criminalité organisée, réduisant à néant des années de progrès dans la lutte contre ce fléau. © Logan Abassi/MINUSTAH via Getty Images

Ce revirement de situation a pris la forme d'un tremblement de terre dévastateur qui a frappé Port-au-Prince le 12 janvier 2010, faisant des centaines de milliers de morts et détruisant une grande partie des infrastructures de la ville⁶⁵. Par la suite, l'afflux d'aide internationale dans le pays a créé un environnement propice à la criminalité organisée. L'assistance humanitaire et les aides à la reconstruction ont injecté des milliards de dollars dans l'économie haïtienne avec peu de supervision⁶⁶, tout en sapant le rôle de l'État en acheminant une grande partie de cet argent par le biais de structures parallèles telles que les ONG internationales⁶⁷. En octobre 2010, la catastrophe a été aggravée par une épidémie de choléra, très probablement introduite dans un camp de maintien de la paix des Nations Unies près du fleuve Artibonite. L'épidémie a causé la mort de plus de 7 000 personnes au cours des deux années suivantes⁶⁸.

Lors du renouvellement du mandat de la MINUSTAH après le séisme, le Conseil de sécurité a mentionné pour la première fois explicitement la criminalité organisée, soulignant que la MINUSTAH devait collaborer avec le gouvernement haïtien pour lutter contre « la violence des gangs, la criminalité organisée et la traite des enfants »⁶⁹.

À la suite des controverses liées aux fraudes présumées lors du premier tour de l'élection présidentielle de novembre 2010, Michel Martelly a remporté le second tour en avril 2011⁷⁰. Pour diverses raisons, durant sa présidence, certains acteurs gouvernementaux se sont estimés en mesure de nouer leurs propres relations indépendantes avec les gangs⁷¹. Il en a résulté un renforcement des capacités des gangs, à mesure que se diversifiaient leurs relations avec des soutiens politiques et économiques. Selon une source bien informée des pratiques des forces de l'ordre, après le tremblement de terre, « il y avait beaucoup d'argent, beaucoup de personnes corrompues, davantage de trafic. Les gangs étaient présents et rien n'était fait pour les contenir. La police pouvait être sur le point d'arrêter un chef de gang, puis elle était appelée pour annuler l'opération »⁷².

Dans le même temps, les efforts de la MINUSTAH dans les domaines de la gouvernance, de la justice, du développement de la police, de la RVC, du DDR et d'autres volets de son mandat se sont principalement concentrés sur l'appui au gouvernement dans le cadre d'activités classiques de renforcement des institutions et de développement des capacités. Comprendre, et encore moins démanteler, les liens croissants entre les élites et les gangs n'était pas une priorité pour la mission⁷³.

En 2012, alors qu'Haïti avait accompli d'importants progrès, notamment une transition pacifique du pouvoir, et se concentrat sur des objectifs de développement à long terme, la MINUSTAH a commencé à élaborer un plan de consolidation articulé autour de quatre axes : le développement de la police, le renforcement des capacités électorales, l'État de droit et les droits de l'homme, ainsi que les principaux enjeux de gouvernance⁷⁴. Il convient de noter que ce plan ne comprenait aucun critère de sécurité, mais uniquement des objectifs relatifs aux processus et aux institutions, ce qui signifiait qu'une éventuelle décision de retrait de la mission serait fondée sur les efforts procéduraux plutôt que sur l'état de la situation sur le terrain.

Toutefois, le pivot du plan de consolidation était l'organisation réussie des élections de 2015, qui était considérée comme un signe que la mission pourrait se désengager⁷⁵. Cependant, le sentiment d'insécurité a commencé à s'accentuer en 2014, en amont des élections⁷⁶, avec une augmentation des homicides liés aux rivalités entre gangs pour le contrôle territorial⁷⁷. Le nombre total annuel d'homicides signalés a augmenté en 2015, à l'approche des élections (Figure 4). Si ce nombre a ensuite légèrement diminué en 2016 et 2017, il convient de souligner que la MINUSTAH réduisait simultanément sa présence en Haïti, ce qui a pu amoindrir sa capacité à recueillir des données précises sur la criminalité⁷⁸.

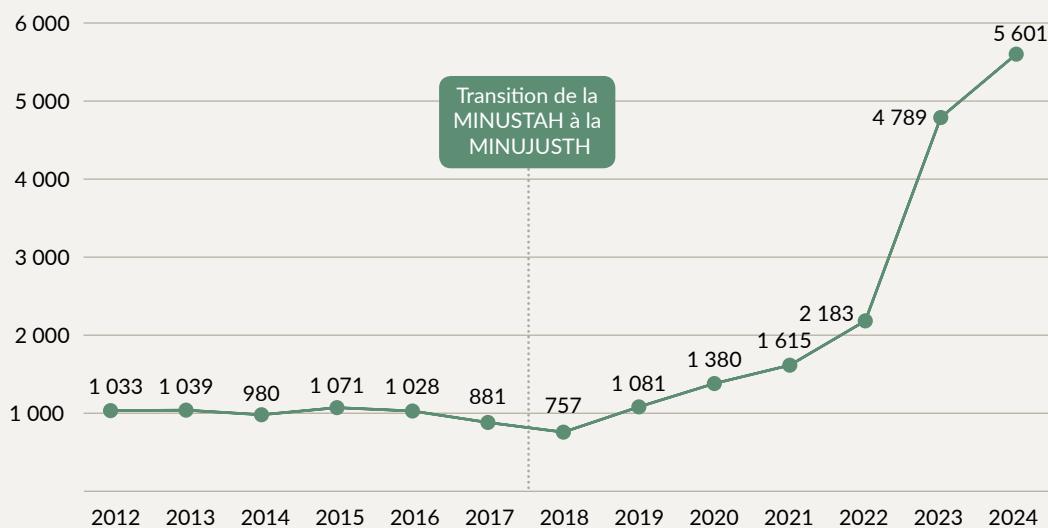


FIGURE 4 Nombre d'homicides volontaires par an en Haïti, 2012-2024.

SOURCE : rapports du Secrétaire général des Nations Unies, 2013-2025 ; taux annuels d'homicides en Haïti publiés par l'ONUDC

Le premier tour de l'élection présidentielle s'est tenu le 25 octobre 2015, et le candidat du Parti haïtien Tet Kale, Jovenel Moïse, a obtenu le plus grand nombre de voix, bien que les élections aient été entachées d'allégations de fraude⁷⁹. Les luttes politiques internes autour du report puis de la reprise du scrutin en novembre 2016 ont également contribué au renforcement des gangs⁸⁰. Lorsque M. Moïse a finalement pris ses fonctions le 7 février 2017, cela a été considéré comme le signe que les conditions étaient réunies pour le départ de la MINUSTAH⁸¹.

Conclusion

Le 13 avril 2017, le Conseil de sécurité des Nations Unies a voté la fin du mandat de la MINUSTAH⁸², une décision politique « qui ne repose pas nécessairement sur les besoins et les progrès réalisés sur le terrain ni sur la situation dans le pays »⁸³. Elle reflétait le mécontentement et la frustration d'Haïti face à la présence de la mission, notamment en raison de l'épidémie de choléra et des cas d'exploitation et d'abus sexuels commis par les casques bleus de l'ONU⁸⁴. Cette décision reflétait également les pressions exercées par certains États membres, notamment la France, qui souhaitaient se concentrer sur des déploiements ailleurs, et les États-Unis, qui cherchaient à réduire le coût de leur budget consacré au maintien de la paix⁸⁵.

Le départ de la MINUSTAH a marqué la fin de ses activités, notamment le soutien au gouvernement local, la gestion des frontières, le renforcement des capacités législatives, ainsi qu'un large éventail d'activités de police, telles que les patrouilles maritimes, la lutte contre les enlèvements, les procédures de vérification des antécédents, la protection civile et la protection rapprochée. Le dernier rapport de la MINUSTAH indiquait qu' « un leadership gouvernemental fort et un soutien accru des partenaires internationaux, y compris l'équipe de pays des Nations Unies, seront essentiels pour préserver les progrès réalisés jusqu'à présent dans ces domaines »⁸⁶. Cependant, dans les années qui ont suivi le départ de la MINUSTAH, il est apparu clairement que la mission n'avait pas réussi à résoudre les problèmes sous-jacents, notamment le manque de capacités de l'État, la corruption, l'impunité persistante et le modèle économique fermé et peu concurrentiel du pays. Elle s'est concentrée sur la stabilisation à court terme et sur une réponse sécuritaire, au détriment des efforts visant à relever les défis en matière de gouvernance⁸⁷.

La MINUJUSTH

Le 17 octobre 2017, la MINUSTAH a été remplacée par une nouvelle opération de maintien de la paix, plus rationalisée : la MINUJUSTH. Cette dernière a été créée avec pour mandat de « renforcer les institutions de l'État de droit en Haïti, de continuer à soutenir et à développer la PNH, et de s'engager dans la surveillance, le signalement et l'analyse des droits de l'homme »⁸⁸. Elle avait pour objectif de consolider les acquis de la MINUSTAH, tout en remédiant aux « lacunes résiduelles des systèmes judiciaire et pénitentiaire », qui continuaient de souffrir d'une « politisation chronique, d'un manque de redevabilité, d'un accès limité à la justice pour les citoyens et de taux élevés de détention provisoire prolongée, [alimentant] la perception du public selon laquelle la violence et la corruption constituent des moyens plus efficaces que la loi pour répondre aux griefs »⁸⁹.

Cependant, peu après la prise de fonction de la MINUJUSTH, le président Moïse a été impliqué dans le scandale PetroCaribe⁹⁰, dans lequel une grande partie des 1,8 milliard de dollars américains versés à Haïti dans le cadre d'un programme de développement vénézuélien a disparu⁹¹. Un rapport du Sénat haïtien a cité le chef de cabinet de Moïse et une société appartenant au président parmi les bénéficiaires⁹². Le président Moïse a tenté de répondre à ce rapport en promettant des réformes et en limogeant certains membres de son gouvernement⁹³, mais il a refusé de céder aux appels à la démission lancés lors de manifestations de masse⁹⁴.



Des membres des Unités de police constituées bangladaises saluent Helen La Lime, représentante spéciale des Nations unies en Haïti et chef de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Opération de maintien de la paix plus rationalisée, la MINUJUSTH a été chargée de renforcer l'État de droit en Haïti. Photo : Leonora Baumann/ MINUJUSTH

Mise en œuvre du mandat

Le 24 février 2018, la MINUJUSTH a publiquement salué les mesures prises en vue de poursuivre les affaires liées à PetroCaribe et a déploré l'absence de progrès dans les enquêtes sur les cas présumés de violations des droits de l'homme par la police⁹⁵. En réponse, le gouvernement haïtien a rappelé son ambassadeur auprès des Nations Unies⁹⁶. Le représentant spécial de l'époque s'est finalement vu confier une autre fonction, et Helen La Lime a été nommée nouvelle représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies (RSSG) pour la MINUJUSTH en août 2018⁹⁷.

Malgré le manque apparent de soutien de haut niveau de la part des autorités haïtiennes aux efforts de lutte contre la corruption, la MINUJUSTH a continué à collaborer avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) afin d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures de lutte contre la corruption en soutien aux entités gouvernementales chargées de cette lutte au cours de son mandat de deux ans. Différents programmes axés sur l'État de droit ont conseillé les organes haïtiens de contrôle et de reddition de comptes⁹⁸, et ont contribué au renforcement des capacités de l'Unité de lutte contre la corruption d'Haïti, notamment en fournissant un logiciel de gestion des dossiers d'enquête⁹⁹.

Cependant, la situation en Haïti a continué de se détériorer au cours de cette période, marquée par une augmentation constante de la violence des gangs. En outre, les indicateurs de gouvernance se sont dégradés, la polarisation des partis politiques s'est accentuée, les élections ont été reportées et le système judiciaire est devenu de plus en plus dysfonctionnel¹⁰⁰, tandis que le président Moïse se retrouvait toujours plus isolé.

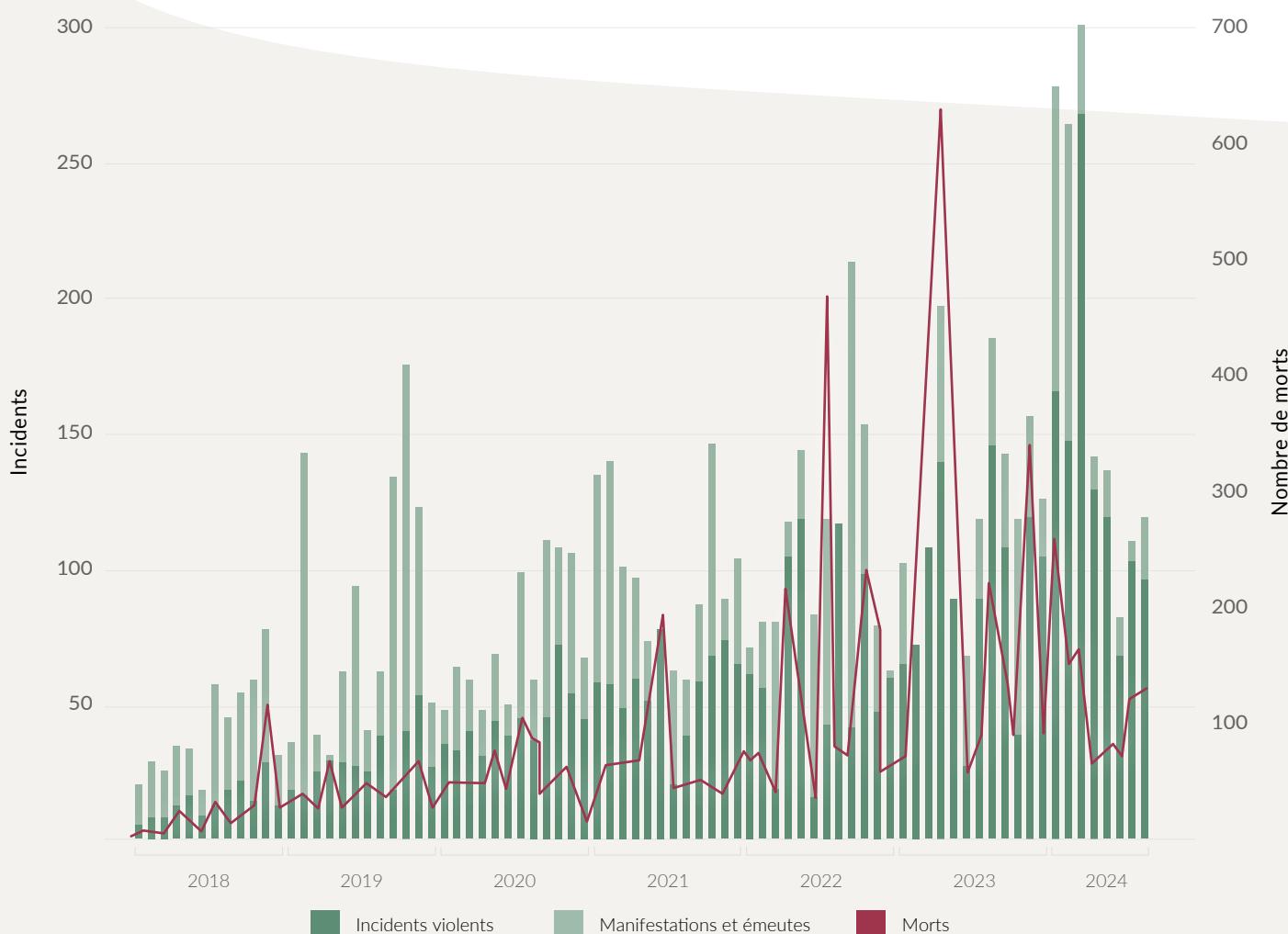


FIGURE 5 Événements violents, morts et manifestations en Haïti, 2018-2024.

SOURCE : ACLED

Succès et échecs

Grâce à des projets à impact rapide et à un programme conjoint de la MINUJUSTH et du PNUD sur l'État de droit, la mission a contribué à la construction ou à la réhabilitation de commissariats de police, à la rénovation de palais de justice et à l'amélioration des établissements pénitentiaires. La composante police a également mis en œuvre un programme de formation, de mentorat et de conseil à l'intention de la police, axé sur le renforcement des capacités de la PNH en matière de planification stratégique et opérationnelle, d'enquêtes et dans divers domaines administratifs et logistiques, ainsi que dans le domaine de la criminalité organisée et du renseignement criminel¹⁰¹.

Toutefois, à l'instar du JMAC à la fin de la MINUSTAH, le JMAC de la MINUJUSTH a subi des pressions pour présenter la situation sous un jour plus favorable qu'elle ne l'était en réalité, en omettant de reconnaître le vide sécuritaire que la PNH ne parvenait pas à combler¹⁰². Alors que le JMAC de la MINUSTAH comptait près de 50 membres issus de divers services et horizons, celui de la MINUJUSTH était beaucoup plus restreint, avec seulement trois membres. Dans la plupart des cas de réduction des effectifs, une unité d'analyse telle que le JMAC continue de fonctionner jusqu'au départ de la mission. Cependant, le JMAC de la MINUJUSTH a été réduit prématurément : au 1er juillet 2019, plus de trois mois avant la transition prévue vers le BINUH, l'unité ne comptait plus qu'un seul volontaire des Nations Unies¹⁰³.

Lors du débat public du Conseil de sécurité d'avril 2018 sur le renouvellement de la MINUJUSTH, les interventions ont principalement porté sur la question du renouvellement du mandat robuste de la mission en matière d'usage de la force. À cet égard, un représentant a souligné l'incongruité de la situation en interrogeant : « Comment la situation des droits de l'homme a-t-elle pu évoluer dans un pays où il n'y a pas eu de conflit armé depuis longtemps, au point de devenir soudainement une menace pour la paix et la sécurité internationales¹⁰⁴ ? »

La situation ne s'est pas soudainement améliorée ou détériorée, seules les interprétations ont changé en fonction des objectifs des différents acteurs. Le président Moïse était déterminé à mettre fin à l'ère du maintien de la paix en Haïti et à ouvrir le pays aux investissements sans la marque noire d'une mission de maintien de la paix de l'ONU¹⁰⁵.

Conclusion

Rétrospectivement, de nombreux signes laissaient présager une détérioration de la situation avant le départ de la mission prévu en octobre 2019. En mars 2019, l'ambassadeur du Chili et sa délégation ont été attaqués par des hommes armés alors qu'ils visitaient un projet de développement à Croix-des-Bouquets, dans la banlieue de Port-au-Prince¹⁰⁶. L'attaque contre un diplomate étranger a marqué une escalade dans l'audace des groupes armés. Cependant, l'incident a été minimisé en interne par certaines parties de la MINUJUSTH, en particulier la composante policière, qui était réticente à admettre que l'attaque était autre chose qu'une tentative de représailles contre une opération de police menée la veille¹⁰⁷.

Les changements intervenus au sein du gouvernement haïtien vers la fin du mandat de la MINUJUSTH étaient également préoccupants. La décision de Moïse de remplacer le directeur général de la PNH, Michel-Ange Gédéon, en août 2019, aurait perturbé la trajectoire ascendante de la force¹⁰⁸. Gédéon venait tout juste d'arrêter un chef de gang de premier plan, Arnel Joseph, et était respecté pour ses efforts visant à améliorer le professionnalisme et à lutter contre la politisation de la police¹⁰⁹. Cependant, Moïse aurait souhaité qu'il agisse plus sévèrement contre les manifestants, tandis que l'arrestation d'Arnel Joseph révélait des liens avec un allié de Moïse¹¹⁰.

De plus, le procureur général de Port-au-Prince, Paul Eronce Villard, a été contraint de démissionner en septembre 2019 après neuf mois à ce poste, malgré (ou peut-être à cause de) ses efforts pour lutter contre la corruption et les trafics¹¹¹. Les départs forcés de ces deux responsables soulignent les limites des opérations de paix des Nations Unies. Celles-ci doivent œuvrer dans un contexte où elles dépendent fortement de la bonne volonté – et des bonnes intentions – des autorités nationales, tout en conciliant des mandats complexes et les efforts de mise en œuvre exigés par le Conseil de sécurité et les acteurs internationaux.

Le BINUH

Le 16 octobre 2019, le BINUH a pris la relève de la MINUJUSTH. Avec la fin des opérations de maintien de la paix en Haïti, le BINUH a été établi en tant que mission politique spéciale (MPS), un type de présence non armée de l'ONU¹¹², axée sur les bons offices¹¹³, le conseil stratégique et le plaidoyer dans les domaines des élections, du soutien à la police, du renforcement du secteur de la justice, de la réduction de la violence, de la lutte contre les abus et violations des droits de l'homme, ainsi que de l'amélioration de la gestion pénitentiaire. Son mandat, relativement large pour une MPS, s'inscrivait dans la continuité de ceux de ses prédécesseurs en matière de maintien de la paix¹¹⁴. Cependant, en l'absence de financement programmatique, de fonds pour des projets à impact rapide et de mandat opérationnel, le BINUH disposait d'une panoplie d'outils beaucoup plus limitée que les missions précédentes pour soutenir l'appareil politique haïtien.

Le BINUH a été déployé dans l'espoir qu'il ne resterait en place que deux ans, durée jugée suffisante pour mener à bien, avant son retrait, les élections législatives et présidentielles retardées. Selon le discours officiel, cela devait permettre d'achever un processus de redressement engagé avec le déploiement de la MINUSTAH en 2004, interrompu seulement de manière temporaire par le séisme de 2010.



Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a été créé en octobre 2019 en tant que présence non armée, avec un ensemble d'outils beaucoup plus limité pour soutenir l'appareil politique haïtien.
© Andres Martinez Casares/Reuters

Cependant, fragilisé par des scandales tels que celui de PetroCaribe, le président Moïse aurait entretenu des liens avec des gangs¹¹⁵, notamment un gang de Bas Delmas dirigé par Jimmy Chérizier (connu sous le nom de « Barbecue »), afin de consolider son emprise¹¹⁶. Barbecue a joué un rôle central dans la formation en juin 2020 d'une coalition de gangs présentée comme pro-gouvernementale, connue sous le nom de Famille G-9 et alliés. Ces gangs auraient été payés pour réprimer les manifestations liées au scandale PetroCaribe et maintenir le contrôle des bidonvilles, se rendant notamment responsables de massacres dans des zones telles que Grand Ravine, La Saline et Bel Air¹¹⁷.

Les gangs qui n'étaient pas alignés sur Moïse et le gouvernement – dont beaucoup se sont unis en 2020 pour s'opposer au G-9 sous la bannière du G-Pep¹¹⁸ – ont dû trouver d'autres sources de revenus. L'une d'entre elles a consisté à lancer une série de manifestations à l'échelle nationale, appelées *peyi lok* (« confinement du pays » en créole haïtien) en raison de leur capacité à paralyser toute activité économique dans les zones où elles se déroulaient¹¹⁹. Parallèlement, sous l'administration Moïse, les enlèvements contre rançon ont fortement augmenté, même si leur nombre et leur impact ont ensuite été éclipsés par l'ampleur des enlèvements après sa mort (Figure 6)¹²⁰. Les extorsions aux checkpoints se sont également multipliées à partir de la prise de contrôle par des gangs, en juin 2021, de la zone stratégique de Martissant, qui commande l'accès à la péninsule méridionale du pays¹²¹.

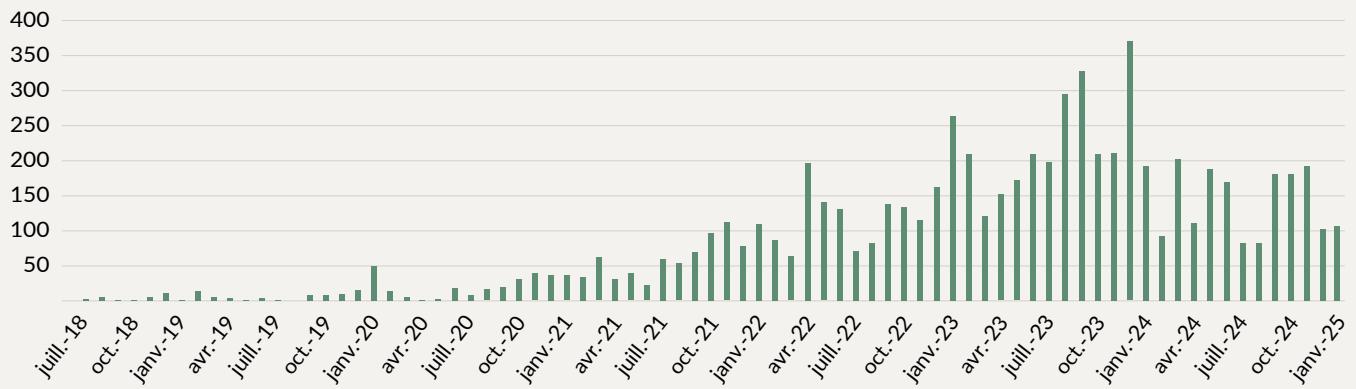


FIGURE 6 Enlèvements mensuels, 2018-2025.

SOURCE : données publiques du BINUH sur les droits de l'homme

Parallèlement, la rupture totale des relations entre le président Moïse et le Parlement a empêché le lancement des préparatifs électoraux essentiels avant la fin du mandat de la plupart des législateurs en janvier 2021. Avec seulement une poignée de sénateurs restant au Parlement, le président Moïse a commencé à gouverner par décret¹²².

Le 7 juillet 2021, Moïse a été assassiné par un groupe de mercenaires colombiens. Les véritables commanditaires de l'assassinat n'ont pas encore été identifiés de manière probante, et encore moins traduits en justice¹²³, bien que des allégations aient circulé selon lesquelles sa mort serait liée à des efforts visant à démanteler des réseaux de trafic de drogue¹²⁴. Après plusieurs semaines de négociations suivant l'assassinat, Ariel Henry a été nommé Premier ministre par intérim, chargé de rétablir la sécurité et d'organiser les élections.

Mise en œuvre du mandat

Après l'assassinat du président Moïse, il semblait que l'ONU ne pouvait plus aborder la situation en Haïti comme si de rien n'était, en cherchant à faciliter le consensus haïtien pour organiser des élections dans les meilleurs délais, malgré la détérioration de la situation. Au cours des mois suivants, différentes instances de l'ONU ont commencé à adopter une approche plus éclairée et plus engagée à l'égard de la criminalité organisée. En juin 2020, par exemple, la représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU, Mme La Lime, s'exprimant devant le Conseil de sécurité, a qualifié les gangs d'instruments politiques cherchant à prendre le contrôle d'un territoire toujours plus grand « vraisemblablement dans le but d'exercer une influence sur le résultat des élections dans ces circonscriptions »¹²⁵.

En octobre 2021, le Conseil de sécurité a prolongé temporairement le mandat du BINUH et a demandé qu'il fasse l'objet d'une évaluation indépendante dans l'intervalle¹²⁶. Sur la base de cette évaluation, le Secrétaire général a souligné en mai 2022 ses préoccupations croissantes concernant les niveaux importants d'armes illicites, de criminalité organisée et de trafic, avertissant que « si rien n'est fait, les gangs pourraient développer une capacité quasi insurrectionnelle. Depuis des années, la porosité des frontières permet la circulation pratiquement sans entrave des armes et contribue à faire craindre que la situation en Haïti ne devienne une menace pour la paix et la sécurité régionales¹²⁷. Le rapport du Secrétaire général a également noté « une évolution vers un profil de gangs plus organisés et sophistiqués, dotés de structures de commandement et de contrôle militaristes », les gangs étant en possession de certaines des armes automatiques les plus puissantes au monde¹²⁸.

Le nombre de gangs à Port-au-Prince a considérablement augmenté, atteignant environ 200 en 2022¹²⁹. À partir de septembre 2022, un blocus de deux mois et demi imposé par des gangs sur le terminal pétrolier de Varreux a entraîné une détérioration significative de la situation humanitaire, notamment avec la réapparition du choléra¹³⁰. Ariel Henry a officiellement demandé au Conseil de sécurité de déployer immédiatement une force internationale spécialisée pour aider la PNH à rétablir l'ordre et permettre l'acheminement de l'aide humanitaire dans tout le pays. En réponse, les membres du Conseil de sécurité ont commencé à examiner les modalités permettant de donner suite à la demande d'appui sécuritaire d'Ariel Henry¹³¹, tout en mettant en place un régime de sanctions onusien visant les personnes impliquées dans les activités des groupes armés et de réseaux criminels, ainsi que celles fournissant des financements, soutenant le trafic de drogue ou d'armes, ou commettant des violations des droits de l'homme¹³². Début avril 2023, le BINUH a relevé que le niveau d'insécurité dans la capitale, mesuré par le nombre de décès et l'activité des gangs, était comparable à celui observé dans des pays en proie à un conflit armé¹³³.

Le renouvellement du mandat du BINUH en juillet 2022 a, pour la première fois, reconnu l'impact des flux financiers illicites à destination d'Haïti, qui alimentent les activités des gangs armés, et a appelé à faire de la rupture des liens entre les acteurs politiques et économiques et les gangs une priorité. Le Conseil de sécurité a également, pour la première fois, explicitement demandé le déploiement de l'ONUDC, en l'enjoignant de coopérer avec le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies.

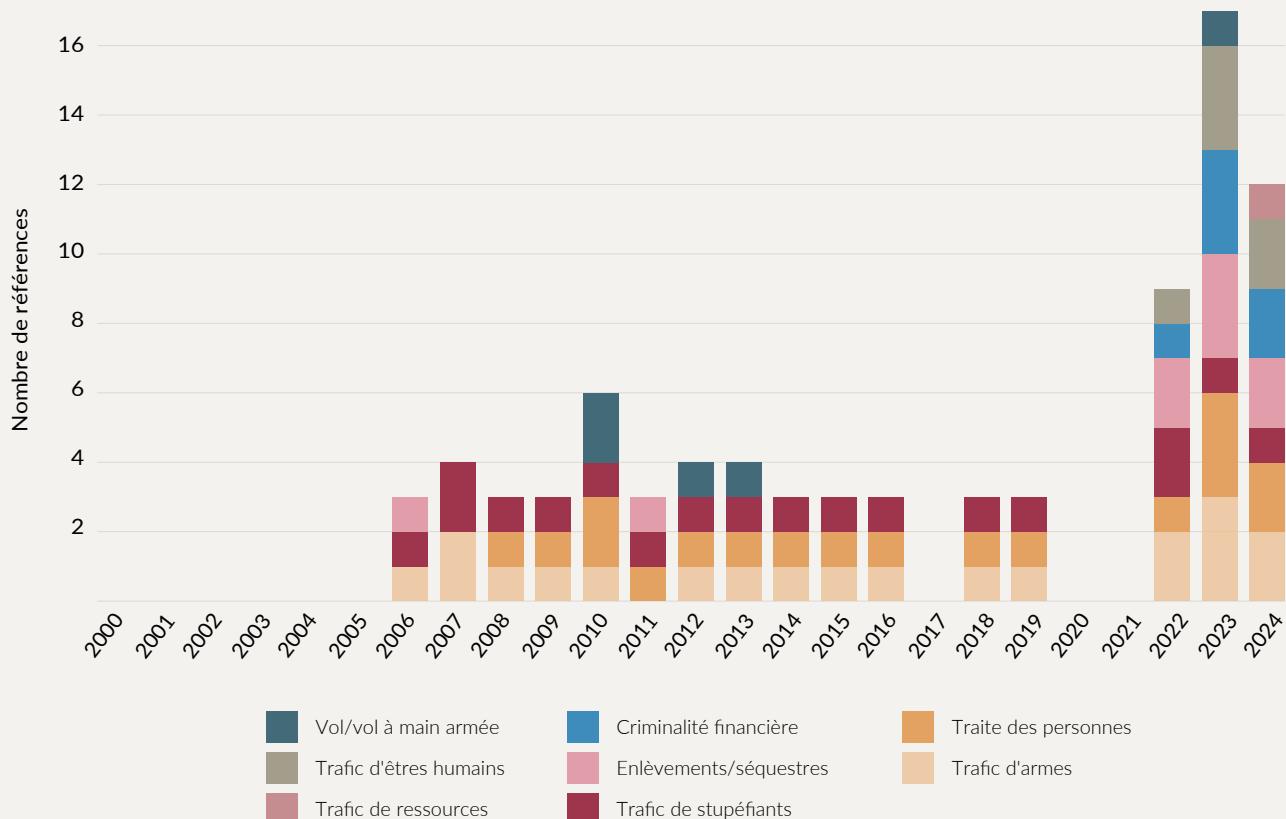


FIGURE 7 Références à la criminalité organisée et aux flux illicites concernant Haïti au Conseil de sécurité des Nations Unies.

SOURCE : GI-TOC, 2000–2024: Charting organized crime on the UN Security Council agenda, <https://globalinitiative.net/analysis/sresolutions/>

Afin de répondre à l'évolution du mandat intervenue en juillet 2022, le BINUH s'est vu attribuer des capacités supplémentaires en matière de lutte contre la criminalité organisée. Malheureusement, la plupart des postes à pourvoir restent vacants, les États membres de l'ONU étant réticents à déployer leurs policiers spécialisés dans des fonctions couvrant la criminalité financière et économique, ainsi que la lutte contre les enlèvements et les gangs¹³⁴. Du côté civil, certains postes ont été gelés en raison du gel quasi continu des recrutements imposé par l'ONU ces dernières années, du fait de problèmes de liquidités¹³⁵.

L'arrivée d'une nouvelle représentante spéciale du secrétaire général, Isabel Salvador, en avril 2023, a également modifié l'orientation de la mission. Sous la direction de Mme Salvador, le BINUH a cessé de rendre compte ou de s'engager dans de nombreuses questions liées à l'économie illicite pour se concentrer plutôt sur la mobilisation du soutien au déploiement et au financement de la mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) autorisée par le Conseil de sécurité des Nations Unies et dirigée par le Kenya¹³⁶. Mme Salvador a quitté la mission et a été remplacée par Carlos Ruiz Massieu en juillet 2025¹³⁷.

En juin 2024, plus d'un an et demi après que le Premier ministre Henry a appelé à un soutien international pour la PNH, les premiers officiers de la MMAS ont finalement débarqué en Haïti¹³⁸. La mission avait été autorisée par le Conseil de sécurité en octobre 2023, mais elle n'est pas coordonnée par l'ONU, hormis l'administration par cette dernière d'un fonds fiduciaire destiné à soutenir la mission¹³⁹.

En octobre 2025, le Conseil de sécurité a voté le remplacement de la MMAS par une Force de répression des gangs (FRG) plus importante et plus robuste, soutenue par un bureau d'appui des Nations Unies en Haïti (UNSOH)¹⁴⁰. Cependant, le calendrier de déploiement de ces nouvelles entités n'est pas clair et de nombreux obstacles s'opposent à leur déploiement¹⁴¹.

Succès et échecs

Depuis sa création en 2019, le BINUH, en collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies, a mené plusieurs initiatives visant à lutter contre la criminalité organisée. Une évolution notable a été le déploiement d'une présence à plus long terme de l'ONUDC, qui est revenu en Haïti en décembre 2021 dans le cadre d'un projet conjoint avec le PNUD visant à renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption. À la demande de Mme La Lime, l'ONUDC a mené une mission exploratoire en Haïti en mars 2022 et, à la demande du gouvernement haïtien, un bureau y a été ouvert en juillet de la même année. Cela a abouti au lancement de programmes techniques visant à renforcer la gestion des frontières haïtiennes et à mettre en place un programme de contrôle des conteneurs, pour lutter contre la corruption et le trafic transnational de drogues et d'armes¹⁴². Bien que ces programmes aient connu un certain succès, l'étendue et la porosité des frontières haïtiennes ont limité leur impact.

Faute de capacités internes au BINUH, l'appui apporté par l'ONUDC a contribué à éclairer la réflexion, les rapports et la prise de décision du BINUH, tout en renforçant la visibilité des dynamiques de la criminalité organisée en Haïti.

Les efforts de lutte contre la corruption ont également pris de l'ampleur. Depuis son arrivée en Haïti au début de l'année 2020, le coordinateur résident des Nations Unies, également chef adjoint du BINUH, a encouragé l'équipe de pays des Nations Unies à s'engager plus directement dans la levée des principaux obstacles au développement haïtien. Après un travail considérable, le groupe de coordination réunissant l'ensemble des partenaires du développement en Haïti a convenu, à la mi-2021, de recentrer l'aide au développement sur ces priorités, notamment la lutte contre l'impunité et la corruption, ainsi que la transformation et la modernisation de l'économie. Les premières initiatives se sont concentrées sur l'élaboration d'une stratégie commune de lutte contre la corruption, parallèlement à la mise en œuvre d'un projet conjoint du PNUD et de l'ONUDC, lancé fin 2021, visant à renforcer les relations entre l'État et la société en développant des mécanismes de lutte contre la corruption¹⁴³.

Cependant, les difficultés rencontrées par la mission pour recruter du personnel ont limité son aptitude à mener une analyse approfondie de l'économie illicite haïtienne. Contrairement à la MINUSTAH, ou même à la MINUJUSTH, le

BINUH n'a jamais disposé d'une capacité d'analyse intégrée. Faute d'expertise technique dédiée, la mission a dû s'appuyer sur l'ONUDC pour élaborer son analyse de l'impact de l'économie illicite sur les dynamiques politiques haïtiennes. Bien que les relations entre l'ONUDC et le BINUH aient été coopératives, l'absence de capacités internes d'analyse a limité l'intégration systématique de ces dynamiques dans la réflexion stratégique de la mission.

La mission s'est également peu investie dans le domaine de l'État de droit. L'un des principaux objectifs des programmes relatifs à la justice et aux droits de l'homme était la collaboration avec le ministère de la Justice et le Conseil supérieur de la magistrature en vue de créer deux pôles judiciaires spécialisés : l'un consacré à la criminalité financière et l'autre aux atrocités criminelles de masse. Cette initiative vise à constituer des centres d'expertise pour faciliter les poursuites judiciaires, compte tenu du manque de capacités d'enquête sur les scènes de crime¹⁴⁴. Cependant, il faudra encore surmonter les obstacles politiques importants qui ont entravé les enquêtes précédentes¹⁴⁵. Malgré l'adoption d'une importante loi anticorruption en 2014, aucun haut fonctionnaire n'a encore été condamné pour corruption¹⁴⁶. Et bien que diverses idées aient été avancées pour renforcer le système judiciaire haïtien, notamment la création de tribunaux hybrides ou extraterritoriaux, le soutien à l'État de droit en Haïti reste limité à des programmes d'aide aux pôles judiciaires, à la vérification des antécédents des juges et à l'extension de l'aide juridique¹⁴⁷.

Le BINUH a obtenu de meilleurs résultats dans le soutien apporté à la PNH. Fin 2021, les responsables de la mission ont commencé à envisager une initiative à plus grande échelle pour la PNH, ce qui a conduit à la proposition d'un fonds commun pour soutenir les performances de la police. L'accord portant sur ce projet de 28 millions de dollars américains a été signé le 3 juin 2022¹⁴⁸.

Outre ce fonds, compte tenu des contraintes de capacité imposées par le mandat consultatif du BINUH, l'unité de police du BINUH s'est concentrée sur le conseil et le soutien au renforcement des capacités de la police, en particulier dans la lutte contre les enlèvements et le trafic illicite. Le BINUH a également mené une série d'initiatives consultatives visant à soutenir la lutte contre le trafic d'armes, en collaboration avec le gouvernement haïtien, afin d'élaborer un projet de loi et un plan d'action national sur la gestion des armes et des munitions.

Quant à la MMAS, elle a eu du mal à obtenir suffisamment de personnel, d'équipement et de ressources financières. Les estimations initiales prévoyaient le déploiement de 2 500 policiers, mais elle n'a pas réussi à en déployer plus de 1 000. Cela s'explique en grande partie par le fait que la mission n'a pas réussi à mobiliser un soutien volontaire suffisant auprès de ses partenaires, le fonds d'affectation spéciale n'ayant reçu qu'un peu plus de 100 millions de dollars américains¹⁴⁹. En conséquence, la MMAS n'a fourni qu'une assistance minimale à la police pour lutter contre la violence des gangs¹⁵⁰. Il convient de noter que, si la haute direction du BINUH s'est fortement mobilisée pour appeler au déploiement de la mission, le soutien effectif du BINUH à celle-ci est resté limité. Celui-ci s'est essentiellement cantonné à la formation des agents de la MMAS, notamment dans le domaine des droits de l'homme, et à la collaboration avec la MMAS et la PNH afin d'assurer la coordination.

Conclusion

Malgré les efforts déployés par le BINUH et d'autres acteurs, ainsi que ceux menés auparavant par la MINUSTAH et la MINUJUSTH, la situation en Haïti continue de se dégrader. Les tentatives visant à renforcer les forces de police haïtiennes n'ont pas abouti aux améliorations escomptées et ont insuffisamment mis l'accent sur leur aptitude à mener des actions robustes contre les gangs. Les initiatives qui visaient à mieux comprendre l'économie politique et le paysage des gangs en Haïti n'ont pas non plus débouché sur des inflexions majeures dans l'approche des missions. Plus préoccupant encore, les initiatives de la mission des Nations Unies n'ont pas cherché à s'attaquer aux liens entre les élites et les acteurs armés, qui sous-tendent depuis longtemps les dynamiques politiques haïtiennes. Le régime de sanctions instauré par l'ONU en 2022 n'a par ailleurs conduit qu'à la désignation de six individus, dont un seul peut être considéré comme un soutien politique ou financier des gangs¹⁵¹. Néanmoins, la situation en Haïti donne matière à réflexion sur les modalités d'action alternatives envisageables à l'avenir, ainsi que sur les outils supplémentaires pouvant permettre de s'attaquer plus efficacement aux dynamiques sous-jacentes.



BOÎTE À OUTILS DES OPÉRATIONS DE PAIX DE L'ONU POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Cette partie du rapport analyse en détail les outils et les capacités qui pourraient être utilisés dans le cadre d'une opération de paix ou par un ensemble d'entités déployées, afin de s'attaquer aux dynamiques de la criminalité organisée en Haïti, en s'appuyant sur des exemples issus des pratiques des Nations Unies. Ces outils pourraient toutefois être adaptés pour des opérations non onusiennes, hybrides, ad hoc ou régionales. L'analyse porte à la fois sur les outils ayant des effets directs et indirects sur la criminalité organisée, et sur ceux ayant un impact sur les facteurs à l'origine de la criminalité organisée ainsi que sur ses conséquences ou ses effets (Figure 8)¹⁵². Outre les outils déjà employés par des entités en Haïti et ailleurs, elle examine également ceux qui pourraient être envisagés à l'avenir pour lutter contre les activités criminelles organisées.

La criminalité organisée est de plus en plus dans le collimateur du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui établit et mandate les opérations de paix de l'ONU. Entre 2022 et 2024, plus de la moitié des résolutions du Conseil de sécurité ont mentionné au moins un crime lié à la criminalité organisée, le plus grand nombre de références concernant le trafic d'armes, la criminalité financière, les enlèvements et la traite des personnes¹⁵³.



En juillet 2023, le Conseil de sécurité a voté la prolongation du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti. La situation en Haïti continue de se détériorer, soulignant la nécessité de s'attaquer directement aux liens entre les élites et les acteurs armés qui sous-tendent la dynamique politique haïtienne. © Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Les mandats du Conseil de sécurité peuvent chercher à influer directement sur les dynamiques de la criminalité organisée, par exemple en menant des opérations contre des groupes criminels armés ou en ciblant les flux de marchandises illicites. Ils peuvent également agir de manière indirecte, en renforçant notamment les systèmes de gouvernance afin de rendre le contexte moins propice à la criminalité organisée. Dans de nombreux cas, ces mandats ciblent les symptômes les plus visibles de la criminalité organisée, en cherchant par exemple à affaiblir les capacités des groupes criminels armés ou à améliorer les dispositifs de contrôle douanier et frontalier. Idéalement, ils devraient également s'attaquer aux causes profondes du phénomène, en contribuant à la création de moyens de subsistance alternatifs, à la promotion d'une croissance économique équitable, au renforcement des institutions et de la société civile, ainsi qu'au soutien apporté aux gouvernements hôtes pour la fourniture de services sociaux essentiels.

Dans le cadre de ces mandats, les opérations de paix des Nations Unies ont utilisé un large éventail d'outils. Un compte rendu des efforts précédents peut contribuer à l'analyse en cours de toutes les opérations de paix mandatées par le Pacte pour l'avenir. Un inventaire des outils peut également aider à concrétiser l'idée d'un modèle de mission pour lutter contre la criminalité organisée proposé dans le rapport 2024 destiné aux Nations Unies, intitulé « L'avenir du maintien de la paix, nouveaux modèles et capacités connexes »¹⁵⁴.

FACTEURS MOTEURS	DIRECT		CONSÉQUENCES
	INDIRECT	SPECIFIQUE	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Moyens de subsistance alternatifs et légitimités alternatives ■ Sensibilisation aux droits humains, à la corruption et à l'inclusion ■ Projets à impact rapide pour renforcer la résilience communautaire ■ Engagement communautaire et renforcement de la résilience ■ Projets spécialisés de désarmement, démobilisation et réintégration 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Police exécutive ■ Opérations anti-gangs ■ Suivi, lutte et combat contre la criminalité organisée et le banditisme ■ Appui, suivi et vérification des interdictions et moratoires ■ Enquêter, poursuivre, juger et faire appliquer les décisions dans les affaires de criminalité organisée ■ Sécurité des frontières et lutte contre la traite ■ Actions contre les stupéfiants, par ex. éradication des cultures et interdiction du commerce ■ Vérification et certification des forces de police 	

FIGURE 8 Les mesures que les opérations de paix multilatérales pourraient mettre en œuvre pour lutter contre la criminalité organisée.

SOURCE : Jair van der Lijn, *Multilateral peace operations and the challenges of organized crime*, Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, 2018

Collecte et analyse d'informations

Pour lutter contre les dynamiques de la criminalité organisée, les opérations de paix doivent d'abord être en mesure d'évaluer la situation avec lucidité. Outre la compréhension des dynamiques politiques et sécuritaires du contexte particulier, elles doivent également être en mesure d'évaluer l'économie politique de leur zone de déploiement, c'est-à-dire la manière dont « les institutions politiques, l'environnement politique et le système économique s'influencent mutuellement pour produire certains résultats », et ce à l'échelle locale, nationale, régionale ou mondiale¹⁵⁵. Les opérations de paix des Nations Unies ont fait des progrès considérables ces dernières années dans l'institutionnalisation de l'analyse de l'économie politique, en partie en réponse aux recommandations répétées des groupes d'experts chargés de l'examen¹⁵⁶.

L'unité d'analyse fondamentale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est le JMAC¹⁵⁷, qui intègre des capacités d'analyse civiles, militaires et policières afin de produire une évaluation à moyen terme des « problèmes, tendances et menaces ainsi que de leurs implications pour les décisions stratégiques et opérationnelles susceptibles d'avoir une incidence sur la mise en œuvre du mandat et sur la sécurité du personnel, des biens et des installations des Nations Unies »¹⁵⁸. Si les dynamiques de la criminalité transnationale organisée peuvent (et doivent) être suivies par les unités chargées des affaires politiques, de la police, de l'armée, des droits de l'homme ou encore du DDR/RVC, le JMAC, qui rend généralement compte au RSSG ou au chef de cabinet, est considéré comme l'organe central de coordination chargé d'élaborer une lecture intégrée des éléments politiques, économiques, sécuritaires et criminels qui définissent le contexte de la criminalité transnationale organisée.

Les JMAC sont dotés de personnels issus à la fois des composantes militaire et policière des Nations Unies, détachés par les PCT/P, ainsi que de membres du personnel civil, national et international, ayant une expertise en analyse de l'information. Divers supports de formation ont été élaborés au fil des ans pour appuyer le travail des JMAC. Parmi ceux-ci, il convient de mentionner le *Joint Mission Analysis Field Handbook* (Guide opérationnel des cellules d'analyse conjointe des missions), qui aborde un large éventail de questions, allant de la structure et du fonctionnement d'un JMAC à la manière de définir les besoins en informations, d'acquérir ces informations, de les analyser et de les sécuriser¹⁵⁹.

Les opérations de paix des Nations Unies disposent de plusieurs outils techniques pour compiler des données, y compris des informations relatives à la criminalité organisée, dans le but d'améliorer la connaissance de la situation, la protection des forces et l'exécution des mandats. Les opérations de paix de l'ONU ont accès à Sage, un système interne des Nations Unies utilisé pour enregistrer et suivre les incidents de sécurité, bien que les missions recourent encore parfois à des tableurs Excel pour analyser des tendances telles que les violations des droits humains.

L'ONU dispose également d'une licence permettant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU d'utiliser i2 iBase d'IBM, un outil de base de données analytique utilisé par la communauté du renseignement pour faciliter l'analyse des réseaux¹⁶⁰. Cependant, cet outil nécessite un apprentissage approfondi, et son adoption et sa maintenance dépendent généralement de la présence de personnels militaires en rotation, déjà formés à son utilisation. Néanmoins, lorsque les capacités requises sont réunies, i2 permet d'analyser, à moyen et long terme, les données relatives aux incidents enregistrés dans Sage, en les combinant avec des approches d'analyse de réseaux¹⁶¹. Aucun de ces outils n'est parfait. Sage, en particulier, est parfois critiqué pour sa rigidité, n'acceptant que certains types d'informations et dans des formats spécifiques, tandis qu'i2 requiert un niveau d'expertise élevé. Une formation plus approfondie sur l'utilisation d'i2 iBase, conjuguée à une meilleure interopérabilité avec Sage, pourrait contribuer à accroître l'utilité de ces deux outils et à renforcer les capacités d'analyse des dynamiques propres à la criminalité organisée.

Une innovation majeure de ces dernières années a été le développement du concept de « renseignement pour le maintien de la paix », défini comme « la collecte, le traitement et l'analyse d'informations permettant aux missions de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et d'éclairer les opérations liées à la protection des civils »¹⁶². Le développement de ce concept est en partie dû à la création, en 2014, de l'*All Sources Information Fusion*

Unit (ASIFU), une unité chargée de la fusion du renseignement toutes sources au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Cette unité a rassemblé les capacités de renseignement militaire afin de soutenir la mission en collectant, analysant et stockant de manière sécurisée les renseignements destinés à éclairer la prise de décision opérationnelle.

La création de l'ASIFU ne s'est pas avérée être la panacée. Parmi les défis rencontrés figuraient le partage et la coordination des renseignements, ainsi qu'une dépendance excessive à l'égard d'outils technologiques avancés¹⁶³, nécessitant un type d'expertise différent de celui des renseignements d'origine humaine généralement privilégiés par les JMAC¹⁶⁴. En outre, certains États ont exprimé des inquiétudes quant à l'usage du renseignement dans le cadre du maintien de la paix. Ces préoccupations ont été progressivement atténues par le développement du « renseignement pour le maintien de la paix », qui permet aux PCT/P de mobiliser des techniques et des capacités de la communauté du renseignement, tout en répondant aux préoccupations de certains États membres concernant les usages potentiels de ces techniques¹⁶⁵. La politique des Nations Unies en matière de renseignement pour le maintien de la paix vise notamment à garantir un partage efficace et efficient des informations tout en protégeant les données sensibles, ce qui est essentiel dans le domaine de la recherche sur la criminalité organisée.

Il convient toutefois de souligner que la mise en œuvre du renseignement au service du maintien de la paix a suscité une attention particulière de la composante militaire chargée des opérations de paix. Des supports de formation spécialisés sur le renseignement et destinés à un usage militaire ont été élaborés, notamment dans les domaines de la surveillance et de la reconnaissance, du renseignement de sources ouvertes ou encore du renseignement d'origine humaine¹⁶⁶. Étant donné que la criminalité organisée est généralement considérée comme une problématique relevant du champ policier, l'absence de directives sur l'utilisation des outils de renseignement par le personnel de police constitue un obstacle aux efforts de la Police de l'ONU. Un manuel consacré aux activités policières fondées sur le renseignement ainsi qu'au renseignement en matière de lutte contre la criminalité de la Police des Nations Unies a été publié en septembre 2025 et sa mise en œuvre est en cours¹⁶⁷.

En règle générale, les missions politiques spéciales ne disposent pas de JMAC, à l'exception de celui composé de deux personnes au sein de la Mission des Nations Unies en appui à l'accord sur Hodeïda au Yémen¹⁶⁸. L'une des raisons pour lesquelles les MPS disposent si rarement de JMAC est la barrière culturelle entre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les MPS, qui a empêché ces dernières d'adopter un modèle JMAC même lorsque cela aurait pu être judicieux, comme dans le cas des missions d'observation militaire en Colombie et en Libye¹⁶⁹. Il est également difficile de reproduire les capacités d'analyse diversifiées et intégrées d'un JMAC, étant donné que de nombreuses missions politiques spéciales sont de petite taille et disposent de peu ou pas de capacités militaires et policières, qui constituent une partie essentielle d'un JMAC.

Il est en revanche essentiel pour toute opération de paix de maintenir une capacité permanente à rassembler des informations provenant de différents secteurs et domaines d'expertise, par exemple une « équipe d'analyse spéciale » composée de deux ou trois personnes relevant du chef de la mission, et chargée de coordonner et d'intégrer les contributions aux travaux d'analyse conjoints ou de réaliser des analyses ad hoc spécifiques¹⁷⁰. Outre l'Unité d'analyse intégrée du BINUH, qui n'a pas encore été mise en place, d'autres MPS disposent de certaines capacités en la matière. Par exemple, la Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie (MATNUSOM) dispose d'une équipe d'analyse intégrée, tandis que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) possèdent toutes deux des Sections conjointes d'analyse et d'établissement de rapports (JARS)¹⁷¹. La plus grande unité d'analyse des MPS, la JARS de la MANUA, compte 10 membres du personnel chargés de suivre et d'analyser l'évolution de la situation politique et sécuritaire, et de produire régulièrement des rapports analytiques et des notes ainsi que des informations contextuelles¹⁷².

Bons offices, mobilisation et coordination

L'ONU reconnaît depuis longtemps que, pour être efficaces, ses opérations de paix doivent être axées sur la recherche et la mise en œuvre de solutions politiques¹⁷³. Dans le même ordre d'idées, les bons offices du chef de la mission doivent jouer un rôle primordial dans tous les efforts déployés par la mission pour lutter contre l'influence de la criminalité organisée sur les dynamiques politiques nationales. En tant que représentant du Secrétaire général des Nations Unies, le RSSG a la

responsabilité de diriger l'engagement politique avec ses homologues nationaux, ainsi qu'avec divers interlocuteurs locaux, régionaux et internationaux, afin de mettre en œuvre le mandat de la mission.

En Haïti, ces efforts se sont concentrés à différents moments sur le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales successives de lutte contre la corruption, en plus du renforcement des capacités des unités d'enquête anticorruption telles que l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) et l'Unité centrale de renseignements financiers (UCREF) ou encore les administrations douanières et de gestion des frontières.

Toutefois, ces approches ne sont pas toujours applicables dans tous les contextes. Les bons offices du chef de mission doivent s'appuyer sur des informations et des analyses permettant d'identifier les principaux interlocuteurs, y compris les partisans et les détracteurs potentiels. Cela est particulièrement important et doit être géré avec délicatesse lorsque des personnalités politiques nationales sont soupçonnées ou impliquées dans la criminalité organisée, comme cela a été le cas avec les récentes administrations en Haïti.

Si des sanctions ont été imposées à un pays, le chef de mission pourrait jouer un rôle important en informant et en mobilisant les dirigeants nationaux sur cette question. Il peut être essentiel de souligner auprès de ces dirigeants l'importance d'une gestion transparente, responsable et efficace des fonds publics. Si un acteur externe tel que l'ONU est perçu comme présent et attentif, cela pourrait avoir un impact sur les dynamiques criminelles nationales, incitant les acteurs politiques liés aux réseaux criminels à réduire leur implication ou, à tout le moins, à adopter un rôle moins visible.

De même, le chef de mission peut jouer un rôle en matière de plaidoyer sur la scène internationale. La reconnaissance de l'importance des dynamiques de la criminalité organisée par la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme La Lime, et sa volonté de les mettre en évidence dans les rapports de la mission ont joué un rôle essentiel dans la reconnaissance croissante des dynamiques de la criminalité organisée en Haïti et dans la visibilité des résolutions du Conseil de sécurité. Cela a ainsi permis aux acteurs internationaux de prendre conscience de l'insuffisance des efforts précédents et de la nécessité de lutter contre les économies illicites en Haïti.

Les opérations de paix de l'ONU sont également fréquemment sollicitées pour soutenir d'autres acteurs des Nations Unies qui travaillent en dehors du pays afin de contribuer à lutter contre la criminalité organisée, en particulier les groupes d'experts, les rapporteurs spéciaux et les agences des Nations Unies non-résidentes. Le rôle de la mission dans ce soutien aux acteurs non-résidents est finalement mutuellement bénéfique et, idéalement, peut même contribuer à une réponse plus coordonnée et plus holistique des Nations Unies.

La coordination entre plusieurs agences menant des initiatives complémentaires pourrait contribuer à une action plus globale et plus efficace contre la criminalité, bien que l'intégration se soit heurtée à des difficultés dans de nombreux contextes¹⁷⁴. À l'instar de l'action menée avec succès par le BINUH pour associer l'ONUDC aux efforts en Haïti, le rôle de coordination de la mission peut contribuer à réunir les acteurs pertinents dans des configurations adaptées, afin de soutenir des stratégies et les institutions nationales dans la lutte contre la criminalité organisée, même si leur présence ne se traduit pas nécessairement par un impact concret.

S'attaquer aux causes profondes

Les opérations de paix des Nations Unies ont été chargées de mener de nombreuses activités visant à s'attaquer directement ou indirectement aux causes profondes des économies illicites. Si bon nombre de ces activités consistent à s'intéresser aux dynamiques de sécurité, les efforts déployés dans ces domaines peuvent également contribuer à renforcer l'État et à limiter l'espace opérationnel dont disposent les groupes criminels organisés. Par exemple, les programmes visant à renforcer le pouvoir judiciaire et à accroître son indépendance peuvent améliorer la capacité, les moyens et la volonté des autorités judiciaires d'engager des poursuites politiquement sensibles pour des infractions liées à la criminalité transnationale organisée. Idéalement, toutefois, les activités spécifiques relevant du mandat devraient être harmonisées et menées dans le cadre d'un effort intégré visant à soutenir l'État et les institutions clés.

Justice et État de droit

Au cours des dernières décennies, l'ONU a mené diverses initiatives visant à soutenir l'accès à la justice pour les victimes de conflits, de violences et de la criminalité. Dans les pays où l'État de droit est fragile, les opérations de paix des Nations Unies ont mis en œuvre divers programmes destinés à renforcer les systèmes judiciaires et l'accès à la justice. Ceux-ci vont de la formation, du mentorat et du renforcement des capacités à la fourniture d'un appui technique, en passant par des initiatives visant à construire ou à rénover des tribunaux et des prisons – autant d'actions qui ont été déployées en Haïti à différents moments.

Certaines initiatives dans d'autres contextes internationaux sont allées au-delà de ces efforts techniques. Par exemple, la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala a été créée à la demande du gouvernement guatémaltèque et a été active pendant 12 ans à partir de 2007. Elle a mené des dizaines de poursuites contre des hauts fonctionnaires, notamment d'anciens présidents, ministres et représentants du Congrès¹⁷⁵. Cependant, son modèle comporte des risques. La commission a finalement été dissoute en raison de l'effondrement du soutien dont elle bénéficiait au sein du gouvernement guatémaltèque. Lorsqu'elle s'est éteinte et que les membres du personnel international ont quitté le pays, les membres du personnel national ont été pris pour cible en raison de leur travail et certains ont été emprisonnés¹⁷⁶.

D'autres modèles ont été envisagés pour faire face aux risques liés à la conduite d'enquêtes et de poursuites judiciaires dans certains pays. Une combinaison de tribunaux spéciaux et extraterritoriaux a ainsi été proposée pour la Somalie afin de juger les pirates somaliens dans un environnement plus sécurisé, en dehors de Mogadiscio¹⁷⁷. Ce modèle aurait permis de créer deux tribunaux indépendants dans les provinces semi-autonomes somaliennes du Somaliland et du Puntland, uniquement pour traiter les affaires de piraterie. Un troisième tribunal extraterritorial aurait été créé dans la région pour traiter les affaires provenant des environs de Mogadiscio, mais il aurait employé des juges somaliens pour mener les procès en somali, conformément à la législation somalienne¹⁷⁸. Cependant, les autorités somaliennes, y compris le gouvernement fédéral de transition et les gouvernements régionaux, se sont opposées à cette idée, qui n'a jamais été mise en œuvre¹⁷⁹.

Jusqu'à présent, en Haïti, les efforts se sont concentrés sur le renforcement du système tel qu'il est : aidant à sélectionner les juges, formant des avocats, des greffiers et des magistrats, accélérant le traitement des affaires dans la chaîne pénale et reconstruisant ou rénovant les palais de justice, par exemple. Cependant, il pourrait être temps d'envisager une modalité judiciaire spéciale, hybride ou même extraterritoriale pour Haïti, compte tenu de l'effondrement quasi total du système judiciaire et de la prise de contrôle de nombreux locaux judiciaires par les gangs. Cela permettrait de poursuivre des cibles de grande valeur devant des tribunaux situés en dehors de Port-au-Prince, peut-être au Cap-Haïtien ou aux Cayes, voire dans un pays voisin. S'il serait difficile et coûteux de déplacer l'ensemble du système judiciaire hors de la capitale, la possibilité de pouvoir juger en toute sécurité des accusés de premier plan, en protégeant autant que possible les acteurs judiciaires des pressions politiques et sécuritaires propres à Port-au-Prince, contribuerait à lutter contre le fléau de l'impunité en Haïti.

Bien que cela dépasse le cadre du présent rapport, il convient de souligner que le renforcement du système judiciaire haïtien devrait également s'accompagner d'une amélioration du système pénitentiaire pour prendre en charge les prévenus et les condamnés (82 % des détenus en Haïti sont des prévenus en attente de jugement)¹⁸⁰.

Appui-conseil policier

La présence policière des Nations Unies prend deux formes : le déploiement d'unités de police constituées, mandatées pour participer à des opérations telles que celles de la MINUSTAH et de la MINUJUSTH, et l'appui-conseil de la Police ONU, assuré soit par des policiers en uniforme détachés individuellement par les forces de police nationales, soit par des conseillers civils ayant une expérience dans le domaine policier.

Comme en Haïti, l'engagement des experts de police des Nations Unies ailleurs dans le monde a généralement consisté à fournir un appui technique, un mentorat, une formation et un renforcement des capacités à leurs homologues de la police nationale. L'appui technique fourni en Haïti et dans d'autres pays a notamment porté sur le renforcement des capacités en matière de planification stratégique, de vérification des antécédents et de ressources humaines, ainsi que sur la gestion des frontières, la lutte contre les enlèvements, le trafic de drogue. Cet appui a également concerné la lutte contre la grande criminalité organisée de manière plus générale, y compris la création d'équipes spécialisées au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de la MINUSMA¹⁸¹. Afin de soutenir ce travail sur les crimes graves, une petite équipe dédiée a été créée en 2015 au sein de la Division de la police au siège des Nations Unies, mais elle a été fortement affectée par les récentes difficultés budgétaires et ne représente actuellement qu'une partie du portefeuille d'un seul membre du personnel¹⁸².

Toutefois, mettre l'accent sur la formation et le renforcement des capacités peut s'avérer insuffisant pour répondre aux exigences plus dynamiques et plus complexes de la lutte contre les économies illicites¹⁸³. Mobiliser la volonté politique par l'engagement des partenaires internationaux, de la société civile et des principales parties prenantes peut contribuer à concrétiser l'application au-delà de la salle de formation. La colocalisation, le mentorat et le conseil sur site sont essentiels pour garantir que les compétences acquises lors de la formation soient mises en pratique, comme l'ont constaté de nombreux membres de la Police des Nations Unies en Haïti avant que les récents problèmes de sécurité ne limitent l'accès au pays.

L'un des défis spécifiques aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée est la division entre les composantes policières et militaires de l'ONU. À moins qu'elle ne soit spécifiquement mentionnée dans le mandat comme facteur de conflit, élément perturbateur ou aspect de la protection des civils, la criminalité organisée est considérée comme relevant du domaine de la police. En l'absence d'un mandat global, l'armée concentre ses efforts sur la lutte contre les groupes lourdement armés, tandis que les civils s'occupent des aspects politiques du mandat¹⁸⁴. Cette segmentation des différents aspects de la réponse peut entraver les efforts visant à créer une approche holistique.

En outre, il existe des différences philosophiques plus fondamentales entre l'armée et la police. Les règles des Nations Unies en matière de renseignement dans le cadre des opérations de maintien de la paix, qui sont principalement, mais pas exclusivement, mises en œuvre par les contingents militaires de l'ONU, ne permettent pas de rémunérer les sources, alors que le paiement pour obtenir des informations est un outil standard dans le domaine du renseignement criminel¹⁸⁵. En partie en raison de la nécessité de concilier des questions comme celles-ci, et en partie du fait de problèmes d'effectifs, la Police des Nations Unies a pris du retard par rapport à ses homologues militaires dans la codification et la formalisation des approches en matière de renseignement. Cependant, un guide récemment publié par les Nations Unies sur les activités de police fondées sur le renseignement et le renseignement criminel de la Police de l'ONU devrait contribuer à clarifier ces processus et ces relations¹⁸⁶.

Gestion des frontières

Plusieurs opérations de paix des Nations Unies ont été chargées de missions de gestion des frontières, comme par exemple la Mission des Nations Unies au Tchad et dans le nord de la République centrafricaine. En Haïti, la MINUSTAH a été mandatée à partir de 2007 pour aider le gouvernement haïtien à gérer les frontières, en effectuant des patrouilles pour aider la PNH à assurer la sécurité des frontières. La MINUSTAH a collaboré avec le gouvernement haïtien pour mettre en place une Commission technique des frontières, qu'elle a soutenue dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de gestion des frontières axée sur le renforcement du contrôle des frontières, l'augmentation des recettes fiscales et la réduction de la traite des personnes et d'autres formes de trafic. La Police des Nations Unies a été déployée aux côtés de la PNH à tous les points de passage terrestres et dans les aéroports à partir de décembre

2007. Elle a également dispensé une formation et un renforcement des capacités aux agents frontaliers haïtiens, notamment dans les domaines de l'immigration, des douanes et des forces de sécurité¹⁸⁷. Des efforts similaires ont été déployés dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies au Cambodge et en Slavonie orientale.

Certaines opérations de paix des Nations Unies ont également mis en œuvre des initiatives de gestion des frontières qui englobent les frontières maritimes, ce qui est essentiel compte tenu du rôle des voies de transport maritime dans le trafic international. Ainsi, à la fin de l'année 2009, 16 patrouilleurs uruguayens basés dans six ports haïtiens patrouillaient l'ensemble du littoral haïtien. Dans le cadre du soutien apporté par la MINUSTAH aux garde-côtes haïtiens, la mission a également construit des rampes de mise à l'eau, des casernes et des héliports¹⁸⁸. Les missions des Nations Unies au Liban et au Burundi ont également comporté un volet de patrouille maritime. Depuis son déploiement en 2006, la Force maritime de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban a intercepté et contrôlé plus de 100 000 navires¹⁸⁹.

Soutien aux sanctions et aux embargos

Les opérations de paix de l'ONU sont depuis longtemps mandatées pour soutenir les régimes de sanctions du Conseil de sécurité et les groupes d'experts chargés d'informer les comités des sanctions du Conseil de sécurité, bien que le premier régime de sanctions axé sur les questions de criminalité organisée ne remonte qu'à 2017, au Mali¹⁹⁰. En Haïti, le Conseil de sécurité a demandé au BINUH de faciliter le travail du groupe d'experts soutenant le Comité des sanctions créé par la résolution 2653 (2022), qui comprend l'autorisation de sanctions à l'encontre de personnes et d'entités liées au trafic illicite et à la criminalité organisée¹⁹¹.

Le soutien aux groupes d'experts se divise souvent en deux catégories : le soutien logistique et le partage d'informations. Les opérations de paix des Nations Unies fournissent ou facilitent souvent le transport terrestre et/ou aérien et offrent des escortes de sécurité et un hébergement dans leurs locaux, selon les besoins. Ce soutien doit être fourni dans la limite des ressources disponibles de la mission et conformément aux processus et aux calendriers établis, mais le soutien logistique des missions a rarement été un sujet de préoccupation pour les groupes d'experts. En Haïti, le BINUH a facilité les déplacements des experts du groupe à Port-au-Prince, notamment en utilisant des véhicules blindés, et dans tout le pays. La mission a également facilité les premières réunions avec les principaux interlocuteurs lors de la création du groupe d'experts, bien que celui-ci soit désormais largement autonome à cet égard.

Les groupes d'experts s'appuient également sur la mission pour obtenir des informations qui les aident à établir leurs rapports. Dans des contextes tels que la République démocratique du Congo (RDC) ou la République centrafricaine (RCA), ou même en Haïti, l'opération de paix est souvent l'une des meilleures sources d'information, et le Conseil de sécurité impose généralement le partage d'informations entre les missions et les experts. Toutefois, cette coopération peut varier en fonction du niveau de connaissance du mandat du groupe par chaque membre du personnel. En outre, les niveaux de coopération institutionnelle peuvent varier, en particulier si la mission a contesté les informations publiées dans un rapport du groupe d'experts¹⁹².

Même lorsque le partage d'informations entre la mission et le groupe d'experts est solide, les opérations de paix des Nations Unies (y compris le BINUH) se sont rarement engagées de manière stratégique auprès du comité des sanctions concerné. Il arrive parfois qu'une mission mène des actions de plaidoyer en coulisses ou diffuse des messages publics sur l'importance d'une cible spécifique des sanctions. Cependant, l'impact politique potentiel des sanctions est réduit en l'absence d'une approche plus coordonnée ou stratégique à l'égard des cibles potentielles des sanctions¹⁹³. De plus, ces dernières années, les tensions croissantes au sein du Conseil de sécurité ont pesé sur l'utilisation des sanctions comme outil¹⁹⁴, notamment en limitant la mesure dans laquelle les comités des sanctions sont disposés à en imposer. Comme indiqué précédemment, dans le cas d'Haïti, seules six personnes ont été sanctionnées, dont cinq sont des chefs de gangs. Une meilleure coordination pourrait augmenter les chances que des sanctions soient imposées, en plus d'accroître leur impact.

Plusieurs opérations de paix, notamment au Cambodge, en RDC et en Côte d'Ivoire, ont également joué divers rôles dans le suivi et l'application des sanctions internationales et des régimes d'embargo sur les armes. Par exemple, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire a créé en 2004 dans le pays une cellule d'embargo chargée de former, de soutenir et de coordonner les équipes d'inspection de l'embargo de l'ONU, composées de policiers et d'observateurs militaires des Nations Unies. Le rôle de l'équipe s'est élargi en 2008, lorsqu'elle a été chargée, en tant que Cellule intégrée d'embargo, d'inspecter les installations militaires à l'appui de l'embargo sur les armes, de surveiller la production et le commerce des diamants et d'apporter son soutien à l'administration douanière ivoirienne. Une équipe d'intervention rapide en matière d'embargo, composée de trois personnes, a été créée pour réagir rapidement aux éventuelles violations de l'embargo à l'aéroport et au port d'Abidjan¹⁹⁵.

En février 2025, le Secrétaire général a également proposé d'élargir le mandat du BINUH afin d'y inclure une Unité intégrée d'appui aux sanctions des Nations Unies, chargée de promouvoir la connaissance du régime de sanctions du Conseil de sécurité et d'aider à renforcer les capacités techniques des autorités haïtiennes en matière de mise en œuvre de ces sanctions. Toutefois, le Conseil de sécurité n'a pas encore donné suite à cette recommandation.

Soutien à l'autorité de l'État

L'extension de l'autorité de l'État aux zones contrôlées par des groupes armés, y compris des groupes criminels, est une étape importante pour lutter contre les dynamiques qui permettent aux groupes armés de prospérer dans un environnement où le contrôle de l'État est faible.

Un nombre important d'opérations de paix des Nations Unies menées dans les années 2000 et 2010 ont reçu pour mandat d'aider à soutenir le rétablissement, l'extension ou l'expansion de l'autorité de l'État, notamment les missions en Haïti, en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en République centrafricaine, au Libéria et au Soudan du Sud. Dans le cadre de ces mandats, les missions ont mené toute une série d'activités liées à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, notamment le renforcement des capacités des fonctionnaires locaux, le développement des routes et d'autres infrastructures locales, et la mise en œuvre de réformes du secteur de la sécurité, en plus des activités policières et judiciaires évoquées plus haut.

L'ampleur du mandat de restauration et d'extension de l'autorité de l'État a fourni, et pourrait encore fournir, un espace considérable aux missions pour élaborer des approches de lutte contre les groupes criminels organisés afin de soutenir un État hôte plus fort. Toutefois, l'imbrication entre les réseaux criminels organisés et les gouvernements limite l'utilité potentielle de ce mandat en tant qu'outil permettant aux missions de lutter contre la criminalité transnationale organisée. Si l'État lui-même ne souhaite pas que son autorité soit étendue ou soutenue, il est difficile d'imaginer comment une opération de paix des Nations Unies pourrait le faire changer d'avis.

L'extension de l'autorité de l'État n'est pas le seul mandat du Conseil de sécurité visant à soutenir l'autorité de l'État en s'attaquant aux facteurs de violence et de criminalité. Par exemple, les efforts de réduction de la violence communautaire peuvent compléter les activités visant à restaurer et à étendre l'autorité de l'État. Les efforts de RVC ont été associés à la promotion de la cohésion sociale et de la fierté communautaire. Ils apportent également des avantages tangibles, bien que à court terme, aux individus et aux communautés sous la forme de travaux rémunérés et de projets d'infrastructures, créant ainsi un espace temporaire permettant au gouvernement et à d'autres acteurs d'intervenir avec des initiatives de développement et de résilience communautaire à moyen et long terme.

Cependant, si les opérations de paix ont été chargées de soutenir l'autorité de l'État par divers moyens, très peu d'entre elles ont été directement chargées de s'attaquer aux causes profondes des conflits, y compris l'économie politique des conflits. À titre d'exception, le mandat de la MINUSCA, qui consiste à « soutenir l'extension de l'autorité de l'État, le déploiement des forces de sécurité et la préservation de l'intégrité territoriale », fait référence au soutien apporté par la MINUSCA au gouvernement de la RCA, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux institutions financières internationales dans la lutte contre le commerce illicite des ressources naturelles¹⁹⁶.

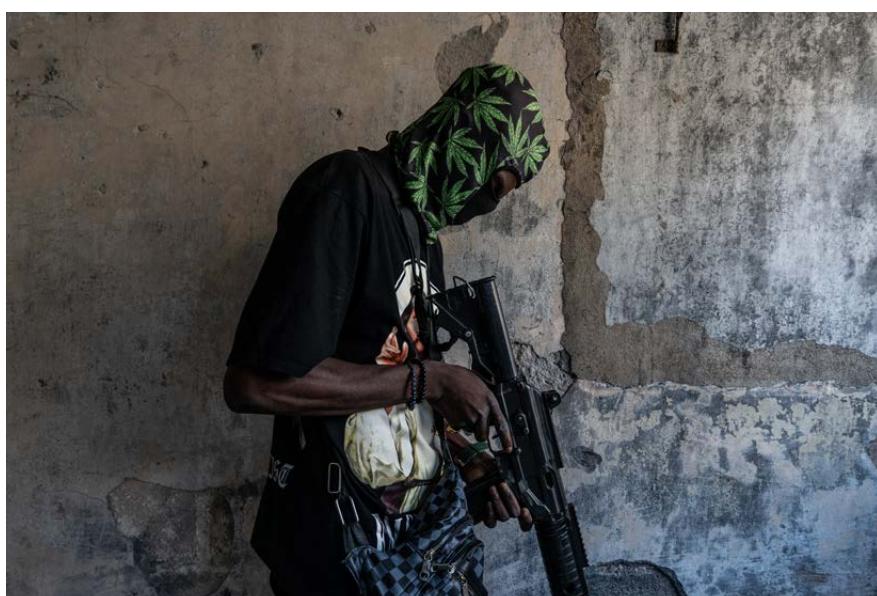
À cette fin, le Groupe d'experts chargé des sanctions en RCA a recommandé la création, au sein de la mission, d'un poste d'expert ou de point focal dédié aux ressources naturelles¹⁹⁷. Dans cette perspective, la MINUSCA a recruté en 2017 un consultant à court terme spécialisé dans les ressources naturelles et l'exploitation minière. Cependant, ce contrat n'a pas été renouvelé et la MINUSCA n'a, à ce jour, toujours pas créé de poste permanent de point focal pour les ressources naturelles. Selon certaines sources, la mission aurait renoncé à mettre en œuvre ce mandat en raison de la sensibilité de cette question pour le gouvernement centrafricain¹⁹⁸.

La MONUSCO est allée plus loin que la MINUSCA dans la mise en œuvre de son mandat de lutte contre le trafic des ressources naturelles. L'engagement solide des États membres a permis à la mission, qui compte 18 000 personnes, d'obtenir un membre du personnel, prêté par l'institut géologique national d'un État membre, pour se consacrer aux dynamiques des ressources naturelles. Cependant, les difficultés de financement ont retardé l'extension de cette capacité vers une unité plus importante, composée de plusieurs personnes. Une récente cartographie des capacités du système des Nations Unies en RDC a révélé que l'ensemble du système, qui déploie environ 3 500 membres du personnel, ne disposait que d'un demi-équivalent temps plein se consacrant à la corruption, et d'un autre membre travaillant à temps partiel sur les questions foncières¹⁹⁹.

À partir de 2010, le Conseil de sécurité a chargé la MINUSTAH d'aider le gouvernement haïtien à lutter contre la criminalité organisée et le trafic de drogue²⁰⁰. Le Conseil de sécurité a maintenu ce mandat sous diverses formes jusqu'à la fin de la mission, et les rapports de la mission indiquent que ses efforts de mise en œuvre dans ce domaine se sont concentrés sur la formation, le conseil et le soutien opérationnel à la police²⁰¹. En 2022, le Conseil de sécurité a demandé au BINUH « de collaborer avec l'ONUDC et d'autres organismes compétents des Nations Unies afin d'aider les autorités haïtiennes à lutter contre les flux financiers illicites »²⁰². Et en 2023, il a également chargé le BINUH, « en étroite coopération avec les agences compétentes des Nations Unies, les organisations régionales, les organisations sous-régionales et les institutions financières internationales, [...] d'étudier les options permettant de renforcer le secteur de la justice pénale haïtien afin de lutter contre l'impunité »²⁰³. Cependant, en raison du manque de personnel dédié, la mission n'a pu mettre en œuvre ces mandats qu'à minima.

Engagement direct avec les groupes criminels organisés

La ligne d'action la plus solide et la plus exigeante contre les groupes criminels organisés est l'engagement direct. Celui-ci peut prendre la forme d'un dialogue avec les groupes criminels, mais il a également pris la forme d'une réponse cinétique visant à les affronter physiquement, à entraver leurs activités et à affaiblir leurs capacités.



Un membre armé d'un gang à Port-au-Prince, Haïti, février 2024. Un engagement direct avec les groupes armés haïtiens pourrait contribuer à freiner leurs activités et à affaiblir leurs capacités. © Giles Clarke/Getty Images

Dialoguer avec les groupes criminels armés

L'engagement avec les acteurs criminels armés ne doit pas être considéré comme un premier choix, même si le dialogue avec les groupes armés est un élément central de la recherche et de l'instauration de la paix, ainsi que du respect des accords de paix²⁰⁴. L'ONU a joué un rôle important en tant que médiateur et facilitateur tiers dans des dizaines de situations politiques. Les hauts responsables de l'ONU ont spécifiquement « réaffirmé le principe selon lequel l'ONU a la prérogative de dialoguer avec les groupes armés non étatiques (GANE) à des fins politiques, si cela est nécessaire et approprié dans un contexte donné, et que ce dialogue ne légitime en aucun cas les GANE »²⁰⁵.

La question de savoir s'il convient d'engager un dialogue avec les acteurs armés, à quel moment et de quelle manière, est délicate et, selon l'ONU, « doit être déterminée au cas par cas, sur la base d'une analyse des cadres juridiques, d'une analyse du conflit et des parties prenantes, d'une analyse conflit-développement menée par GNUD [Groupe des Nations Unies pour le développement] et de consultations appropriées entre les entités concernées du système des Nations Unies »²⁰⁶. Si un groupe a principalement des motivations criminelles, cela est considéré comme un indicateur négatif pour l'engagement, étant donné que le groupe « peut ne pas être intéressé par un engagement ou un règlement politique »²⁰⁷. Toutefois, l'engagement n'est jamais exclu et est plutôt laissé à l'appréciation des hauts fonctionnaires des Nations Unies sur le terrain²⁰⁸.

Un débat est actuellement en cours en Haïti sur l'opportunité d'engager un dialogue avec les gangs. La plupart des Haïtiens s'y opposent, arguant que des négociations légitimerait les groupes criminels. Dans le même temps, les chefs de gangs se sont montrés plus actifs politiquement²⁰⁹, et des discussions seraient en cours en coulisses entre certains acteurs politiques et certains dirigeants de Viv Ansanm au sujet d'un éventuel remplacement du Conseil présidentiel de transition²¹⁰.

Par ailleurs, il existe des cas où le dialogue avec des groupes criminels armés a permis d'améliorer la sécurité. Par exemple, dans les années 2000, le gouvernement jamaïcain a facilité une initiative de paix visant à mettre fin aux combats entre gangs rivaux dans la région de Mountain View, à l'extérieur de Kingston, ce qui a permis de rétablir un calme relatif pendant plusieurs années avant que la violence ne reprenne²¹¹. Le dialogue peut s'inscrire dans une stratégie visant à inciter les groupes criminels à s'engager dans des voies plus légitimes²¹². En outre, les praticiens soulignent l'intérêt des négociations au niveau local, en impliquant quartier par quartier afin de réduire la violence liée à la criminalité et d'encourager les défections au sein des groupes armés²¹³. Les opérations de paix des Nations Unies sont particulièrement bien placées pour soutenir les Haïtiens dans ce type de dialogue, si l'occasion se présente.

Opérations cinétiques contre les organisations criminelles

Le Conseil de sécurité donne aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies le mandat d'utiliser la force en cas de légitime défense et pour défendre leur mandat²¹⁴. Par exemple, la MINUSTAH a été chargée « d'aider au rétablissement et au maintien de l'État de droit, de la sécurité publique et de l'ordre public en Haïti », ainsi que de protéger le personnel et les installations des Nations Unies et les civils menacés de violence physique imminente, dans la mesure de ses capacités et dans les zones où elle est déployée, sans préjudice des responsabilités du gouvernement de transition et des autorités policières²¹⁵.

Pour mettre en œuvre ces mandats, comme indiqué ci-dessus, les unités militaires et policières de la MINUSTAH ont adopté des tactiques musclées contre les gangs de Cité Soleil dans le cadre de l'opération Bagdad en 2006-2007. Ces opérations ont permis de réduire l'activité des gangs, créant ainsi une fenêtre d'opportunité potentielle pour renforcer l'État, en particulier la PNH, et de rétablir sa présence dans les zones anciennement dominées par les gangs. Cependant, les efforts déployés pour s'attaquer aux causes profondes de la situation ont été insuffisants. Sous la présidence de Martelly, différents gangs ont rapidement repris et étendu leur emprise au-delà des zones qu'ils occupaient auparavant, les efforts visant à consolider les acquis en matière de sécurité grâce à la RVC et à d'autres programmes ayant été

dépassés par la croissance des gangs. De plus, les troupes de la MINUSTAH ont été accusées de violations des droits humains, notamment de dommages collatéraux importants, au cours de ces opérations.

Si le recours à la force est autorisé en vertu des principes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies²¹⁶, le fait de mener directement des opérations visant à combattre ou à neutraliser les groupes criminels organisés peut créer des défis à plus long terme. Les opérations offensives mettent ces principes sous tension, voire les sapent. Le recours à la force contre un acteur peut nuire au consentement des différentes parties à un conflit ou entamer la perception d'impartialité de la mission, compromettant ainsi son avantage comparatif unique dans une situation de conflit ou de violence. Par conséquent, l'engagement opérationnel direct dans des environnements de criminalité organisée n'est pas considéré comme une pratique courante.

Limites de la boîte à outils

Compte tenu de la croissance de la criminalité organisée à l'échelle mondiale, l'ONU est de plus en plus sollicitée pour lutter contre l'impact des conflits liés au trafic et aux flux financiers illicites. Cependant, l'ONU en général, et en particulier ses opérations de paix, n'ont pas été conçues pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. L'ONU a fait ses preuves en matière de collaboration avec des acteurs dont la motivation première est politique et dont l'implication dans des conflits ou des activités violentes vise à atteindre des objectifs politiques. Les opérations de paix des Nations Unies ont du mal à dialoguer avec des acteurs qui ne cherchent pas à négocier de bonne foi ou dont la motivation principale est financière. Néanmoins, les Nations Unies peuvent s'adapter. Les opérations de paix ont appris à prendre en compte les motivations financières, sachant que celles-ci vont souvent de pair avec des motivations politiques, comme l'illustre le débat « cupidité versus ressentiment » qui traverse depuis des années les études sur les conflits²¹⁷.

En outre, la nature transfrontalière de la criminalité transnationale organisée représente un défi pour le modèle des opérations de paix des Nations Unies axé sur les États, dont les mandats s'arrêtent généralement à la frontière du pays hôte. Par exemple, bien que les dynamiques régionales aient un impact majeur sur la situation dans l'est de la RDC, le mandat de la MONUSCO s'arrête à la frontière du pays. Pour recueillir des informations ou collaborer avec d'autres pays de la région, la MONUSCO dépend de la bonne volonté de l'envoyé spécial des Nations Unies pour les Grands Lacs, une relation qui n'a pas toujours été facile²¹⁸.

Compte tenu de la charge de travail considérable qui pèse sur de nombreux membres du personnel des Nations Unies, du cloisonnement des ressources d'appui dans les divisions régionales du siège des Nations Unies²¹⁹ et du manque d'incitation à regarder au-delà d'un mandat étroit, il est difficile de convaincre les missions des Nations Unies de mener une analyse des dynamiques régionales. Pour y parvenir, il faut souvent un leadership interne, par exemple un chef de JMAC disposé à intégrer les dynamiques transfrontalières dans des analyses plus larges. Certains bureaux spécifiques de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (UNVMC), basés dans les régions frontalières du pays, ont par exemple régulièrement analysé les dynamiques criminelles transfrontalières dans leurs rapports hebdomadaires²²⁰.

De plus, les opérations de paix des Nations Unies dépendent du consentement de l'État hôte, considéré comme une condition préalable à l'obtention d'un mandat du Conseil de sécurité pour les déployer. Les groupes criminels organisés ont souvent des liens avec les gouvernements locaux ou nationaux, voire y sont intégrés. Tenter de lutter contre la criminalité transnationale organisée ou les dynamiques criminelles telles que la corruption peut donc menacer les structures de pouvoir locales. Le départ forcé de l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général de la MINUJUSTH illustre les risques que représente la remise en cause de ces structures. Si la menace est jugée suffisamment forte, ou si le soutien national aux efforts de lutte contre la criminalité organisée n'est pas suffisamment solide, alors ces initiatives pourraient compromettre le soutien continu du gouvernement hôte. Les missions peuvent également être confrontées à des campagnes de désinformation et de mésinformation alimentées par ceux qui ont tout à perdre des efforts de lutte contre la criminalité organisée, et ces campagnes peuvent avoir un impact sur la légitimité de la mission aux niveaux local, national ou même international.

Dans ce contexte, les opérations de paix des Nations Unies doivent remplir un certain nombre de conditions préalables pour avoir une chance d'être efficaces. Premièrement, de nombreuses études ont souligné l'importance de mandats clairs et hiérarchisés pour le succès des opérations de paix de l'ONU. Un mandat explicitement axé sur la lutte contre la criminalité organisée ou contre des activités criminelles organisées spécifiques est essentiel à plusieurs égards. Il constitue une instruction claire donnée à la mission d'assumer une tâche particulière. En l'absence d'un tel mandat, une opération de paix des Nations Unies est peu susceptible de s'engager dans une tâche, voire, selon certains points de vue, serait incapable de le faire. Même lorsque la lutte contre les dynamiques de la criminalité organisée peut être considérée comme relevant d'un mandat d'opération de paix existant – par exemple la création d'un environnement stable et sûr, ou le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État - une mise en œuvre effective exige que la mission puisse définir clairement la nature de la tâche qui lui incombe, ainsi que les options disponibles pour son exécution, avant toute autre action ultérieure.

Outre le fait de disposer de l'expertise adéquate dans le cadre de mandats appropriés, les approches techniques visant à lutter contre la criminalité organisée ne suffisent pas à elles seules. Elles doivent être considérées comme un élément central d'une approche politique globale mise en œuvre aux niveaux national, régional et international, et bénéficier de la volonté politique et des ressources nécessaires à leur mise en application²²¹. Les efforts déployés pour lutter contre les dynamiques de la criminalité organisée, en particulier les dynamiques régionales ou transnationales, ont rarement été systématiques. Par exemple, en Haïti, le BINUH, l'ONUDC, le Groupe d'experts et la FRG collaborent tous entre eux, mais pas de manière unifiée, cohérente ou structurée. Les efforts déployés par l'ensemble du système des Nations Unies et les institutions financières internationales devraient être coordonnés et alignés, dans la mesure du possible, sur les capacités et les efforts des donateurs internationaux, ainsi que sur la stratégie et les priorités du pays hôte.

Cependant, la réticence croissante du Conseil de sécurité à déployer des missions multidimensionnelles, qu'il s'agisse d'opérations de maintien de la paix ou de missions politiques spéciales des Nations Unies, pose problème alors qu'une lutte efficace contre la criminalité transnationale nécessite une réponse globale.

Les missions politiques spéciales sont également confrontées à des difficultés particulières lorsqu'elles mettent en œuvre des mandats destinés à lutter contre différents aspects de la criminalité organisée. À quelques exceptions près, les MPS sont des opérations de paix non armées, ce qui les rend vulnérables aux menaces sécuritaires dans des environnements instables et, par conséquent, les expose à des pressions visant à éviter ou à interrompre les actions susceptibles de perturber les relations entre l'État hôte et la mission. L'absence de composantes militaires ou policières limite également leur marge de manœuvre, en réduisant leur capacité de pression ou les leviers dont elles disposent face à des gouvernements hôtes réticents à prendre des mesures politiquement sensibles contre la criminalité organisée. Toutefois, le Conseil de sécurité a mandaté plusieurs MPS, pour qu'elles soient déployées avec des unités de garde, notamment la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak après 2004, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et la Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie (MANUTSOM). Il a également autorisé des MPS à disposer de capacités d'observation militaire légèrement armées, comme dans le cas du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste, du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et de l'UNVMC en Colombie²²². Des options existent donc pour atténuer cette vulnérabilité et gagneraient à être envisagées plus systématiquement.

Enfin, les opérations de paix doivent également mettre en place et faire respecter des mesures strictes pour empêcher toute implication du personnel dans des systèmes de criminalité organisée. En République centrafricaine, par exemple, des casques bleus de l'ONU ont été impliqués dans le trafic d'or, de diamants et de drogues vers l'Europe, en lien avec des réseaux criminels internationaux²²³. Les opérations de paix doivent également veiller à ne pas alimenter, même indirectement, les réseaux criminels organisés dans le cadre de leur engagement sur le terrain, notamment par leurs pratiques d'approvisionnement et de logistique²²⁴. Compte tenu des répercussions tant réputationnelles qu'opérationnelles qu'entraîne l'implication de personnels onusiens dans des activités criminelles, l'ONU doit réfléchir aux moyens de surveiller ces risques et d'y répondre, tout en maintenant les normes de conduite les plus élevées, notamment grâce à des dispositifs efficaces de gestion des risques²²⁵.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Tout au long de son histoire, Haïti a fait figure d'exception. Première république noire, elle demeure le seul exemple abouti de révolte d'esclaves au monde. Ce succès précoce l'a toutefois conduite à être reléguée aux marges du système international, contrainte de verser une indemnité colossale à la France pour sa liberté et exclue de l'ordre diplomatique et commercial international. Le pays a par ailleurs subi d'importantes ingérences et interventions extérieures, tout en devant lutter pour sortir de la dictature du régime Duvalier, père et fils, qui s'est prolongée durant plusieurs décennies.

À l'époque contemporaine, Haïti présente également des dynamiques qui préfigurent certaines évolutions. Le pays est à l'avant-garde des tendances internationales actuelles, parmi lesquelles le recul des normes démocratiques, le recours croissant à la violence comme mode de gouvernance et l'expansion de la présence, de la visibilité et de l'influence des groupes armés non étatiques. Haïti représente également une vision de l'avenir potentiel de nombreuses régions périphériques du monde, alors que l'engagement et l'aide internationaux diminuent de façon spectaculaire, que les normes internationales perdent de leur puissance et que les institutions internationales sont attaquées, laissant les États les plus faibles se débrouiller seuls face à des défis politiques, économiques et sécuritaires croissants.

L'État haïtien semble de plus en plus en train de perdre la bataille face aux gangs. Ceux-ci ont acquis, de manière inédite, le contrôle des marchés licites et illicites du pays, de l'espace urbain de Port-au-Prince et des départements voisins, et même de certains leviers politiques du pouvoir, comme l'opinion publique et le contrôle d'institutions étatiques physiques. Pourtant, Haïti n'est pas le seul pays à être confronté à la montée en puissance des groupes criminels organisés. Le monde connaît actuellement un boom de la criminalité transnationale organisée, une tendance qui pourrait être difficile à enrayer compte tenu de l'évolution de la dynamique géopolitique²²⁶. Les enseignements tirés de la situation en Haïti, ainsi que de l'engagement de l'ONU dans le pays, sont donc appelés à avoir une portée plus large dans les années à venir. L'avenir d'Haïti, mais aussi la crédibilité des États membres de l'ONU dans leur lutte contre la criminalité organisée, qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, sont en jeu si la situation dans le pays ne reçoit pas l'attention et les ressources qu'elle requiert.



Des policiers kenyans arrivent à Port-au-Prince, en Haïti, en décembre 2025, dans le cadre du déploiement de plus de 230 policiers hautement spécialisés, suite à l'extension du mandat de la Force de répression des gangs. © Clarens Siffroy/AFP via Getty Images

Une nouvelle vision pour Haïti

Haïti est un test pour la capacité de la communauté internationale à lutter contre la criminalité organisée en tant que menace pour la paix et la stabilité. Les dynamiques de la criminalité organisée ont un impact significatif sur l'économie et la vie quotidienne en Haïti, mais elles affectent également l'ensemble de la région, y compris la sûreté, la sécurité et l'activité économique des pays voisins des Caraïbes, ainsi que des voisins latino-américains, des États-Unis et du Canada, qui doivent faire face aux effets collatéraux du trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains.

Haïti se trouve actuellement dans une situation précaire, avec un gouvernement de transition fracturé et inefficace qui subit une pression croissante de la part des gangs, et qui semble incapable ou peu disposé à reprendre le contrôle des territoires dont se sont emparés les gangs, à lutter contre les dynamiques économiques transnationales et illicites et à exercer les fonctions de gouvernance de base. Les inquiétudes sont réelles quant à une possible détérioration supplémentaire de la situation, notamment en raison de la capacité des gangs à influencer et à affaiblir le gouvernement en recourant à la propagande sur les réseaux sociaux et à des menaces contre les institutions et les acteurs publics²²⁷. Les gangs pourraient ainsi continuer à se développer, à renforcer leurs capacités et à professionnaliser leur gestion, leur organisation et leurs structures, au point de se transformer en organisations ressemblant davantage à des cartels qu'aux *baz* du début des années 2000, exerçant des fonctions de gouvernance de facto de plus en plus affirmées en l'absence de l'État. La situation à Port-au-Prince pourrait continuer de se dégrader jusqu'à rappeler celle de Mogadiscio dans les années 1990 : une ville dépourvue de gouvernement fonctionnel et uniifié, fragmentée selon des lignes factionnelles souvent meurtrières, et largement coupée de l'économie internationale, des systèmes bancaires et des réseaux de transport.

Dans le même temps, le système des Nations Unies traverse, pour le moins, une période de changement et de repli, ce qui remet en question la nature fondamentale, l'ambition et l'utilité de l'organisation. Les opérations de paix des Nations Unies ne peuvent donc plus être considérées comme un point de départ pour l'engagement international, et encore moins comme une solution. Il convient d'envisager de nouvelles façons d'apporter un soutien aux pays en crise, comme des coalitions régionales ou ad hoc d'acteurs ou de prestataires de sécurité privée – mais ces acteurs ne doivent pas

être considérés comme une panacée et risquent d'être confrontés à des défis similaires, voire plus importants, que ceux auxquels sont confrontées les missions de l'ONU en Haïti. Il est donc essentiel d'examiner les interventions précédentes de l'ONU et d'autres acteurs afin d'en tirer des enseignements pour ces nouveaux modèles. L'avenir d'Haïti dépend de la capacité de toutes les parties prenantes, y compris la communauté internationale et l'ONU, à lutter sérieusement contre la criminalité organisée, qui constitue une menace pour la paix et la sécurité.

Les points saillants

Pour rétablir l'ordre en Haïti, un certain nombre d'éléments sont nécessaires pour traiter les symptômes et les causes de la violence. Pour être efficace à long terme, une telle approche doit non seulement inclure des initiatives visant à améliorer la sécurité, mais aussi des stratégies tenant compte des dynamiques économiques et politiques. Bon nombre des exigences ci-dessous représentent des défis considérables. Compte tenu de l'ampleur de ces objectifs, il est peu probable qu'ils soient atteints immédiatement, mais ils n'en demeurent pas moins essentiels pour améliorer la situation dans le pays et renforcer l'efficacité à long terme de l'État haïtien. Les mesures suivantes devraient donc être prises dès maintenant en vue de ces objectifs, afin d'améliorer au fil du temps la situation :

- **Comprendre l'évolution de la dynamique des groupes criminels organisés :** cela devrait inclure la capacité de collecter et d'analyser des renseignements sur les activités des gangs (y compris des renseignements d'origine humaine, satellitaire, électromagnétique et de sources ouvertes) en temps quasi réel afin de cartographier, de suivre et de préparer des réponses aux actions des gangs.
- **Contrôle de l'ensemble des frontières :** les capacités haïtiennes de surveillance des frontières et des douanes doivent être renforcées, professionnalisées et dotées de ressources adéquates afin de pouvoir faire face aux flux illicites potentiels de marchandises et de personnes le long de la frontière terrestre entre Haïti et la République dominicaine. En outre, le déploiement d'un volume approprié de moyens maritimes et de personnels capables d'assurer la surveillance, l'interception et la dissuasion des trafics illicites est essentiel pour réduire l'activité de la criminalité organisée. Compte tenu de la faiblesse actuelle des garde-côtes haïtiens, cet objectif nécessitera probablement le déploiement de moyens maritimes externes.
- **Contrôle de l'espace aérien :** le contrôle de l'espace aérien est essentiel pour l'observation et la collecte d'informations, la protection des actifs contre les attaques aériennes et la conduite d'opérations offensives, en plus de dissuader et d'intercepter le trafic illégal par voie aérienne. Bien que le déploiement récent de drones par des prestataires de sécurité privée pour le compte de la PNH ait légèrement renforcé le contrôle de la police sur l'espace aérien haïtien, celui-ci reste limité et a suscité des critiques concernant des questions de légalité et de respect des droits de l'homme. Le déploiement d'aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante, en particulier d'hélicoptères d'attaque, contribuerait à étendre temporairement le contrôle dans ce domaine crucial.
- **Protection des infrastructures critiques :** une présence sécuritaire suffisante est nécessaire pour réduire la menace que représentent les groupes criminels organisés pour les infrastructures critiques, notamment les routes, les ports et les aéroports. Bien qu'essentiellement statique par nature, cette présence devrait disposer d'une certaine capacité d'engagement cinétique.
- **Des institutions de sécurité plus efficaces :** les efforts visant à renforcer la PNH et les forces armées haïtiennes naissantes doivent être poursuivis et intensifiés. Le nombre de promotions de policiers stagiaires devrait passer d'une à deux ou trois par an, en recourant aux formateurs de la PNH, mais en faisant aussi appel à des formateurs de police externes, et en utilisant des centres de formation situés dans des régions d'Haïti autres que Port-au-Prince.
- **Des institutions gouvernementales plus efficaces et redéposables :** cela suppose le renforcement de l'efficacité des opérations douanières et une plus grande transparence fiscale.
- **Renforcement de l'État de droit :** il est essentiel d'avoir la capacité de poursuivre un certain nombre de cas emblématiques de crimes de masse et de crimes financiers, y compris en engageant des poursuites contre les soutiens des gangs.

- **Lutter contre le financement des gangs :** des efforts devraient être déployés pour rompre les liens entre les politiciens, les élites économiques et les groupes criminels, notamment par le biais de sanctions. Les infrastructures haïtiennes de lutte contre le blanchiment d'argent devraient également être renforcées, notamment en améliorant la manière dont le système bancaire haïtien met en œuvre les sanctions, surveille et traite les flux financiers illicites potentiels.
- **Accord entre les principaux groupes, y compris les élites, sur une voie politique commune :** sans cet élément essentiel, il y aura toujours des fauteurs de troubles prêts à financer les gangs pour annihiler les efforts de stabilisation. Les élites politiques et économiques doivent être convaincues qu'elles ont d'avantage à gagner à l'ouverture de l'économie et du système politique haïtiens qu'à leur maintien en l'état. Les initiatives de dialogue intensif avec les acteurs des sphères politique, économique et de la société civile devraient se concentrer sur l'élaboration d'une vision commune de l'avenir d'Haïti. L'accent devrait être mis sur le moyen et le long terme, et non sur des solutions rapides, qui ne sont plus现实的.
- **Mesures visant à promouvoir la croissance économique et à renforcer la résilience des communautés :** les compromis exigés des élites politiques et économiques devraient être conditionnés et encouragés par un ensemble cohérent de programmes d'investissement économique, de développement des entreprises et d'amélioration des infrastructures, destinés à renforcer la compétitivité et à accroître l'échelle des entreprises haïtiennes, petites et grandes, dans divers secteurs de l'économie, y compris l'agriculture. En outre, afin de tarir le vivier de recrutement des gangs et de renforcer la capacité des communautés à leur résister, celles-ci devraient bénéficier d'une assistance humanitaire, d'un appui à leurs moyens de subsistance, ainsi que de programmes de réduction de la violence. Ces actions devraient en outre inclure des initiatives visant à offrir aux jeunes de véritables possibilités d'emploi, d'éducation et de loisirs.

Voies possibles

Compte tenu des exigences susmentionnées, plusieurs options sont envisageables pour améliorer la situation en Haïti. Bien que le Conseil de sécurité ait récemment autorisé la création d'une nouvelle Force de répression des gangs (FRG), de plus grande envergure, ainsi que d'un Bureau d'appui des Nations Unies (UNSOH) appelé à opérer parallèlement au BINUH, de nombreuses questions subsistent quant à ces nouvelles entités. Ces interrogations concernent notamment la capacité de la FRG à disposer de ressources humaines et financières suffisantes, l'impact des contraintes budgétaires de l'ONU sur le plein fonctionnement de l'UNSOH, ainsi que la capacité de la FRG et de l'UNSOH, aux côtés du BINUH et de nombreux autres acteurs, à contribuer de manière efficace à des mesures d'amélioration de la situation en Haïti à moyen et long terme.

En conséquence, cette section dresse un panorama complet de l'éventail des options permettant de soutenir les efforts déployés par Haïti pour faire face à la situation. De plus, compte tenu des difficultés auxquelles sont confrontées les opérations de paix des Nations Unies, elle examine plusieurs options visant à promouvoir la paix sans recourir au maintien de la paix, notamment au moyen d'accords hybrides, ad hoc et régionaux. Des opérations complexes et hybrides, impliquant de multiples acteurs assumant des rôles distincts, ont déjà été menées avec succès par le passé. La réponse internationale à la piraterie somalienne en constitue un exemple emblématique. Autorisée par la résolution 1851 du Conseil de sécurité des Nations Unies, soutenue par le gouvernement fédéral somalien, elle a donné lieu au déploiement de forces navales par l'OTAN, l'Union européenne et des gouvernements nationaux²²⁸. Elle a également inclus des initiatives des compagnies maritimes, notamment le recrutement de sociétés de sécurité privées, ainsi que l'appui des gouvernements régionaux et des Nations Unies aux mécanismes judiciaires et à l'aide au développement.

Les options ci-dessous traitent de diverses manières les symptômes et/ou les causes profondes de la violence, et vont de possibilités tout à fait réalisables à des propositions plus ambitieuses.

- **Envoyé spécial :** un représentant politique de l'ONU ou un représentant régional chargé de mener des bons offices et de s'engager sur le plan politique afin de s'attaquer aux causes politiques profondes de la situation sécuritaire. Établi en dehors d'Haïti afin de favoriser une plus grande liberté de parole, ce représentant pourrait coordonner l'engagement au sein du Conseil de sécurité, ainsi que les échanges en coulisses avec les différentes parties, en

recherchant un large compromis politique et en encourageant les soutiens politiques et financiers à rompre leurs liens avec les gangs. Toutefois, en l'absence d'une capacité de sécurité et d'un appui technique solides, l'impact de l'action de l'envoyé spécial resterait probablement limité.

- **Observateurs internationaux** : ceux-ci pourraient se concentrer sur le suivi de la mise en œuvre des accords politiques et de sécurité, par exemple les zones de cessez-le-feu convenues pour le retour des personnes déplacées ou la mise en œuvre d'un accord de transition révisé, en s'inspirant de l'exemple des observateurs déployés au sein de l'UNVMC. Grâce à des capacités défensives supplémentaires, les observateurs pourraient également assumer un rôle de protection des infrastructures stratégiques telles que les routes et les ports. Cette option est plus flexible et moins coûteuse qu'une opération de paix complète ou une mission multidimensionnelle, mais elle repose sur des conditions de sécurité permissives qui n'existent actuellement pas en Haïti, ainsi que sur un accord entre les différents acteurs sur les paramètres de surveillance.
- **Des sanctions élargies et ciblées, ainsi qu'un embargo sur les armes plus efficace** : l'élargissement – ou la menace d'un élargissement – des sanctions ciblées afin d'inclure un plus grand nombre de soutiens politiques et économiques des gangs pourrait accroître la pression exercée sur les élites et les inciter à s'engager de bonne foi dans un dialogue politique. En outre, le renforcement des poursuites judiciaires internationales pour des infractions liées au trafic et à la criminalité financière contribuerait également à accroître la pression sur les principaux soutiens, malgré les difficultés inhérentes à leur extradition et à leur traduction en justice. Un embargo renforcé sur les armes est indispensable pour réduire les flux d'armes et de munitions vers Haïti. Cependant, de nombreux facteurs entravent une action ferme de la part des principaux acteurs aux États-Unis – d'où provient la quasi-totalité des armes acheminées vers Haïti – contre la vente et le transport d'armes. Compte tenu des difficultés auxquelles ont récemment été confrontés les régimes de sanctions et les groupes d'experts des Nations Unies, la mise en place d'un groupe d'experts régional, soutenu par l'Organisation des États américains (OEA) ou par la Communauté des Caraïbes pourrait permettre de contourner l'impasse au sein du Conseil de sécurité tout en mobilisant la pression exercée par les pays voisins pour favoriser des progrès.
- **Renforcement massif des forces de sécurité haïtiennes** : une augmentation substantielle des financements haïtiens, onusiens et bilatéraux pourrait permettre d'accroître et d'accélérer le recrutement, la sélection, la vérification des antécédents et la formation des policiers et des forces armées. Des ressources supplémentaires pourraient réduire les délais de présélection et de recrutement des candidats, tandis que la mise en place de sites de formation de base et avancée alternatifs en dehors de Port-au-Prince permettrait de rendre la formation des nouvelles promotions moins vulnérable aux interruptions liées à la situation sécuritaire. Toutefois, même en cas d'augmentation significative des ressources et d'identification réussie de sites de formation alternatifs, cette option entraînerait un délai d'au moins deux ans avant que les forces de sécurité haïtiennes ne bénéficient d'un renforcement significatif de leurs effectifs.
- **Renforcement du soutien régional** : l'un des facteurs du succès relatif de la MINUSTAH dans la lutte contre les gangs a été le soutien important des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les pays de la région ont constitué la majorité des PCT/P de la MINUSTAH pendant l'essentiel de la durée de la mission, fournissant des capacités militaires et policières robustes, un appui technique, une coopération au développement et une volonté politique affirmée. Cependant, depuis la fin de la MINUSTAH, l'implication des pays de la région dans la situation haïtienne s'est nettement réduite, à l'exception récente des efforts de médiation menés par la Communauté des Caraïbes²²⁹. La participation des pays et des organisations régionales à l'élaboration d'une feuille de route de l'OEA pour soutenir Haïti est néanmoins encourageante, compte tenu du potentiel qu'elle offre pour un soutien durable au renforcement des capacités de la police, aux investissements économiques, à l'aide humanitaire et à d'autres domaines où les besoins demeurent critiques²³⁰.
- **Soutien adéquat aux forces de sécurité non onusiennes** : la MMAS n'a jamais disposé des ressources nécessaires à son déploiement complet. Afin d'assurer une efficacité minimale à la FRG nouvellement créée, un Bureau d'appui des Nations Unies devrait soutenir le déploiement de capacités élargies et renforcées, notamment par l'augmentation des effectifs, l'amélioration des équipements et l'allocation de ressources supplémentaires permettant l'établissement

de bases opérationnelles avancées et temporaires. Toutefois, compte tenu de la situation financière actuelle de l'ONU, le financement évalué ne permet plus d'offrir le niveau de soutien et de sécurité qui prévalait auparavant. De plus, la MMAS a également été confrontée à des difficultés de coordination avec les capacités haïtiennes, onusiennes et internationales, lesquelles pourraient ne pas être résolues par la seule augmentation des ressources allouées à la FRG.

- **Une force plus importante et plus robuste :** la MMAS s'est principalement concentrée sur le soutien à la PNH dans le cadre d'opérations de police, avec des résultats limités. En revanche, la FRG autorisée par le Conseil de sécurité est censée être en mesure de mener des opérations directes et autonomes contre les gangs, afin de les déloger des quartiers sous leur contrôle et, le cas échéant, de s'attaquer directement à leurs bastions, ou du moins de contenir leurs activités dans certaines zones. L'objectif est ainsi de réduire l'emprise des gangs sur la capitale et leur impact sur la situation sécuritaire. Les pays contributeurs devraient sérieusement envisager de doter la FRG de capacités aériennes et maritimes telles que des hélicoptères et des vedettes de patrouille. Cependant, ces options sont coûteuses, ce qui alimente les préoccupations quant à la viabilité à long terme du financement évalué. De plus, si la MMAS visait en théorie à renforcer les capacités de la PNH, ses activités ne s'inscrivaient pas dans un cadre plus large d'initiatives visant à s'attaquer aux causes politiques et socio-économiques de la crise. La FRG risque donc de n'avoir qu'un impact limité dans le temps si son action n'est pas complétée par des efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la situation, ainsi que par des mesures pour prévenir les risques de violations des droits humains et les pertes civiles.
- **Forces de sécurité privées :** les entreprises de sécurité privées haïtiennes sont recrutées pour des missions de sécurité spécifiques et disposent souvent de capacités limitées en matière d'effectifs, de formation et d'équipement. Des prestataires internationaux de sécurité privée (PSC), souvent désignés comme des sociétés militaires privées, ont déjà été mobilisés et pourraient à l'avenir être sollicités pour compléter les capacités des forces de sécurité haïtiennes²³¹. Si les PSC sont en mesure de mener des actions robustes, il serait à la fois complexe et coûteux de rassembler, de rémunérer et de maintenir le nombre important de personnels nécessaires à l'instauration d'un environnement sécurisé. Cette option présente également des défis majeurs, notamment en matière de responsabilité et de transparence des actions des PSC, ainsi qu'au regard de l'historique important de violations des droits humains imputées à des prestataires privés²³². Le renforcement de la surveillance du secteur des services de sécurité privés ces dernières années a conduit à l'élaboration d'accords volontaires, tels que le Document de Montreux et le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées²³³. Toutefois, ces outils ne sont pas contraignants, ce qui implique que le gouvernement haïtien devrait adopter et mettre en œuvre un décret établissant un cadre juridique national pour permettre leur application²³⁴. Compte tenu de l'augmentation probable du recours aux prestataires de sécurité privée dans les années à venir, la communauté internationale devrait envisager l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes d'application plus robustes, en soutenant par exemple activement l'adoption d'une convention internationale sur les sociétés militaires et de sécurité privées²³⁵.
- **Mission politique spéciale renforcée des Nations Unies :** une mission politique dotée d'un mandat révisé, axé sur la coordination et renforcée par une expertise technique supplémentaire dans des domaines tels que l'économie politique et les régimes de sanctions, associée à une capacité de sécurité accrue ou au déploiement d'une unité de garde des Nations Unies afin d'assurer la continuité de la fourniture des services. Une présence à l'échelle nationale pourrait accroître la résilience et l'impact de la mission. Une mission politique renforcée pourrait également superviser la mise en œuvre d'un dispositif d'appui des Nations Unies à la FRG ou à d'autres forces de sécurité parallèles, sans qu'il soit nécessaire d'établir un Bureau d'appui des Nations Unies distinct, évitant ainsi la fragmentation du soutien international. Toutefois, cette option se heurte à des difficultés liées aux contraintes actuelles des Nations Unies en matière d'autorisation et de financement des opérations de paix.
- **Mission hybride ou conjointe :** une forme d'opération de paix multidimensionnelle codirigée par l'ONUDC ou une organisation régionale, axée spécifiquement sur la lutte contre les causes profondes de la situation actuelle, notamment la corruption, les flux financiers illicites, le renforcement de la transparence et de la responsabilité, et le renforcement des institutions haïtiennes chargées de l'État de droit. Cette forme d'opération de paix pourrait

se concentrer spécifiquement sur les causes profondes, en mobilisant un financement évalué afin d'élargir l'action politique et technique dans les domaines tels que la corruption, l'impunité et le financement illicite. Elle devrait également être dotée d'un mandat lui permettant de regarder au-delà des frontières haïtiennes pour analyser les flux illicites régionaux, ce qui constituerait un avantage comparatif clé compte tenu des capacités limitées des acteurs haïtiens chargés de l'application de la loi²³⁶. En revanche, elle ne serait pas en mesure de répondre directement aux enjeux sécuritaires. De plus, elle dépendrait toujours du soutien continu de l'État haïtien, ce qui pourrait limiter sa capacité à promouvoir des réformes sensibles ou difficiles, et pourrait la contraindre à se concentrer sur des solutions techniques au détriment de changements politiques de plus grande ampleur.

- **Opération de maintien de la paix des Nations Unies :** l'option d'une opération de maintien de la paix multidimensionnelle complète des Nations Unies combinerait divers domaines d'expertise technique, de capacité de sécurité et d'engagement politique sous une structure de commandement unique, réduisant ainsi les difficultés de coordination qui ont affecté la MMAS. Toutefois, compte tenu des tensions actuelles au sein du Conseil de sécurité et des contraintes budgétaires qui pèsent sur les Nations Unies, cette option semble peu probable pour le moment.

Trois éléments essentiels

Toutes ces options, quelle que soit la combinaison dans laquelle elles sont déployées, sont susceptibles d'échouer sans des capacités dédiées et des efforts bien financés dans trois domaines clés : la collecte et l'analyse de données, l'expertise technique en matière d'économies illicites et le soutien au système judiciaire.

Compréhension nuancée et ancrée localement des dynamiques de la criminalité organisée

Les capacités limitées d'Haïti en matière de collecte de données sur les activités illicites constituent un obstacle majeur aux efforts visant à évaluer et à répondre aux dynamiques criminelles. Haïti a été qualifié de « point aveugle pour les forces de l'ordre internationales en matière d'organisations criminelles transnationales »²³⁷, et l'un des objectifs de l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale (GI-TOC) est précisément de combler ce déficit de données et de compréhension de ces dynamiques.

Comme indiqué ci-dessus, il est essentiel que toute opération de paix déployée en Haïti ait la capacité de mener une analyse intégrée des facteurs complexes qui structurent les dynamiques politico-criminelles du pays. Dans le cas d'une opération de maintien de la paix, cette fonction serait très probablement assurée par un JMAC, mais pour une MPS, elle pourrait prendre la forme d'une petite cellule d'analyse intégrée, sur le modèle de celles mises en place au sein de la MANUA, de la MATNUSOM ou de la MANUL. Mais même si une telle capacité est autorisée par le mandat, les récentes difficultés budgétaires risquent d'en limiter la concrétisation effective au sein de la mission. Les membres du personnel travaillant dans le domaine de l'analyse devraient être formés non seulement à la conduite d'analyses politico-économiques, mais aussi à la cartographie des parties prenantes et à l'analyse des groupes armés. Une bonne compréhension des flux financiers illicites et des économies illicites serait également essentielle afin de mieux identifier les leviers permettant de les perturber et d'affaiblir les groupes criminels. Enfin, des protocoles devraient être établis afin de garantir un partage d'informations fluide et efficace au sein de la mission et avec les partenaires clés, notamment les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec des opérations parallèles telles que la MMAS, lorsque les circonstances s'y prêtent.

Capacités techniques et expertise adaptées en matière d'économies illicites

Toute opération devrait intégrer une expertise technique clé afin de garantir sa capacité à élaborer et mettre en œuvre une réponse coordonnée et efficace. Cela inclut notamment des compétences en analyse politico-économique et une expertise en matière de flux financiers illicites et de trafic. La mission devrait également s'appuyer sur une vision macroéconomique des flux financiers au sein d'Haïti ainsi qu'entre Haïti et d'autres pays de la région, en particulier

en identifiant des modalités de collaboration avec le système bancaire national haïtien, éventuellement par le biais de capacités de renseignement financier adaptées²³⁸.

L'opération de paix devrait intégrer les différentes réponses techniques dans une vision stratégique à l'appui d'une stratégie politique visant à s'attaquer aux dynamiques sous-jacentes d'une économie illicite. L'ONU pourrait envisager des modalités nouvelles ou hybrides pour intégrer cette capacité, telles qu'une opération de paix menée conjointement par l'ONUDC et soit le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l'ONU, soit le Département des opérations de paix²³⁹.

Cette capacité technique devrait avoir pour objectif principal de soutenir les acteurs nationaux en matière de renforcement des capacités et de conseil. En Haïti, l'ULCC, qui a mené d'importantes enquêtes sur des cas de fraude et d'abus, devrait bénéficier d'un soutien accru. Parmi les autres institutions nationales clés figurent la brigade antistupéfiant de la PNH et l'UCREF. Des efforts devraient être déployés pour mieux relier ces institutions à l'appareil judiciaire, notamment en associant les juges d'instruction aux enquêtes à un stade précoce afin de faciliter et d'accélérer les poursuites. La loi sur la prévention et la répression de la corruption, adoptée en 2014, criminalise un large éventail d'infractions, notamment le népotisme, le détournement de fonds, la corruption, le délit d'initié, le harcèlement et les conflits d'intérêts, et devrait constituer une base solide pour les poursuites, à condition qu'il y ait une volonté politique suffisante.

L'appui technique devrait également inclure une assistance à l'État haïtien dans l'application des sanctions. Cet appui n'a pas besoin d'être substantiel et pourrait se limiter à quelques personnes. La plupart des capacités nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des sanctions existent déjà, notamment l'appui à la police, aux douanes et à la gestion des frontières. Par conséquent, c'est une approche coordonnée qui est nécessaire pour aider les autorités haïtiennes²⁴⁰.

À tout le moins, la création d'un point focal sur la criminalité transnationale organisée au sein d'une mission de maintien de la paix ou d'une mission politique spéciale plus conventionnelle pourrait contribuer à garantir des capacités dédiées et une fonction de coordination, afin d'assurer un suivi et une visibilité continués des efforts de lutte contre la criminalité organisée²⁴¹.

Accent mis sur l'État de droit

Le système judiciaire haïtien est pratiquement à l'arrêt depuis quelques années. Pour lutter contre l'impunité, plusieurs mesures pourraient être envisagées.

Tout d'abord, l'opération de paix des Nations Unies devrait renforcer son appui aux efforts récents visant à la vérification et à la certification des juges. En outre, les tribunaux du centre-ville de Port-au-Prince étant inaccessibles, il conviendrait de leur fournir des locaux temporaires qu'ils pourraient utiliser pour la tenue des audiences, jusqu'à ce que les zones environnantes des sites habituels puissent être libérées du contrôle des gangs.

Toutefois, compte tenu des faiblesses profondes du système, notamment la corruption, la vulnérabilité aux pressions politiques et le manque de ressources et d'expertise, des efforts plus larges devraient être entrepris afin de faire avancer les poursuites, en particulier contre les chefs de groupes criminels organisés, leurs soutiens politiques, leurs financiers et blanchisseurs d'argent, ainsi que les personnes impliquées dans les récentes atrocités de masse. Plusieurs options pourraient être envisagées. Par exemple, l'ONU pourrait créer un tribunal hybride, associant des juges haïtiens et internationaux. Pour faire face aux risques posés par l'insécurité persistante en Haïti, un tribunal temporaire pourrait être créé de manière extraterritoriale dans un autre pays de la région. Si cela pourrait réduire l'impact du processus judiciaire sur les activités continues des gangs, cela pourrait également fournir la sécurité et la protection nécessaires pour permettre une enquête efficace et un processus judiciaire équitable, même s'il pourrait subsister des pressions politiques quant à l'envoi de suspects à l'étranger.

Comme alternative davantage ancrée localement, des capacités internationales devraient être intégrées dans l'ensemble du système judiciaire, en complément des institutions haïtiennes plutôt qu'en remplacement. Bien que les responsables du parquet et de l'appareil judiciaire doivent être des ressortissants haïtiens, des experts internationaux devraient collaborer au sein des structures du parquet et de la justice²⁴².

En dernier recours, un petit groupe de professionnels judiciaires nationaux, soutenu par l'opération de paix, pourrait être constitué afin de se concentrer sur le traitement accéléré des affaires clés pour lutter contre l'impunité. Une formation et un appui technique en matière de procédures d'enquête seraient également utiles. Ces juges, avocats et greffiers devraient bénéficier d'un certain niveau de protection physique pour pouvoir exercer leurs fonctions sans crainte. Des enquêtes conjointes pourraient être menées avec différents dispositifs judiciaires de la région, notamment ceux des Etats-Unis, et avec INTERPOL.

Ces efforts doivent s'inscrire dans la continuité. Haïti a connu 47 ministres de la Justice depuis 1986, chacun restant en fonction en moyenne seulement neuf mois²⁴³. Les changements constants de politiques, de programmes et de personnel empêchent la mise en œuvre efficace de ces initiatives. En outre, de nombreuses affaires peuvent prendre des années avant d'être jugées ; par exemple, le Tribunal pénal international pour le Rwanda a été actif pendant une décennie, entre 1993 et 2004, tandis que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie l'a été pendant 24 ans, entre 1993 et 2017. Toute autre approche judiciaire serait probablement jugée conformément à la législation haïtienne, en particulier la loi de 2014 sur la prévention et la répression de la corruption, qui offre une base adéquate pour les poursuites, à condition que la volonté politique soit suffisante²⁴⁴. L'État haïtien et la communauté internationale devraient s'engager dès le départ à maintenir ces initiatives pendant une durée minimale de trois à cinq ans, en se concentrant sur les affaires les plus emblématiques et les plus marquantes.

Approche proposée

Compte tenu de la dégradation de la situation sécuritaire en Haïti, l'accent doit être mis sur l'amélioration de la situation de manière immédiate et cruciale, tout en jetant les bases d'une amélioration à plus long terme, notamment en s'attaquant aux causes profondes. Les efforts visant à améliorer la sécurité sont essentiels, mais ils ne suffisent pas. Ils doivent s'accompagner d'une stratégie politique et économique. Cette approche à plusieurs volets est nécessaire pour rétablir la sécurité tout en prenant des mesures urgentes pour affaiblir et démanteler les réseaux de trafic et les flux financiers des gangs, rompre les liens entre les gangs et leurs soutiens, lutter contre l'impunité et renforcer les capacités haïtiennes en matière de sécurité, tout en aidant les communautés à se relever. Un nombre croissant d'acteurs ont manifesté leur intérêt pour soutenir les efforts en Haïti. Compte tenu de l'ampleur des besoins, la question centrale est de savoir comment utiliser au mieux toutes les capacités disponibles de la manière la plus efficace possible, tout en évitant les doublons et en assurant l'alignement et la coordination des efforts. Cette section tente de présenter une approche visant à répondre au mieux aux besoins d'Haïti en matière d'assistance de la part de partenaires extérieurs, en indiquant, dans la mesure du possible, quelles entités pourraient être particulièrement bien adaptées aux différentes tâches.

Une solution raisonnable consisterait à commencer par mettre en place une force solide pour rétablir la sécurité dans la majeure partie de Port-au-Prince. Cette force devrait être suffisamment importante non seulement pour mener des opérations en coordination avec la PNH ou séparément de celle-ci, mais aussi pour assurer une présence sécuritaire quasi continue dans les zones clés de la ville, notamment les infrastructures essentielles telles que les routes et les carrefours importants, l'aéroport, les ports et les marchés. La force devrait également être suffisamment importante pour établir des bases d'opérations avancées dans les zones clés voisines des départements de l'Artibonite et du Centre, ainsi que dans les zones périphériques de la région métropolitaine de Port-au-Prince. À titre de comparaison, en août 2007, à l'issue des opérations robustes à Port-au-Prince, la MINUSTAH comptait près de 5 000 militaires et policiers en uniforme dans la région métropolitaine. Ce nombre comprenait environ 3 300 personnels de l'infanterie,

de la police militaire et des unités de police constituées, dont plus de 1 000 soldats brésiliens hautement entraînés et aguerris, ainsi qu'environ 750 fantassins dans les zones voisines de Croix-des-Bouquets et de Carrefour, accompagnés d'une poignée d'unités aériennes et de compagnies du génie²⁴⁵.

Une force d'environ 5 000 hommes pourrait donc potentiellement suffire pour couvrir la région métropolitaine de Port-au-Prince ainsi que les départements voisins du Centre et de l'Artibonite et les postes-frontières avec la République dominicaine. Toutefois, en plus de disposer d'importantes ressources et d'être bien équipée, entraînée et disposée à mener des opérations cinétiques robustes, elle aurait également besoin d'un soutien adéquat d'une composante aérienne appropriée, comprenant une gamme de capacités à voilure fixe et à voilure tournante, telles que des hélicoptères d'attaque ainsi que des unités de transport, d'évacuation sanitaire et d'évacuation de blessés au combat. La force devrait également être soutenue par une composante maritime chargée de patrouiller le littoral. L'unité maritime de la MINUSTAH comprenait 16 bateaux, mais même une unité deux fois moins importante pourrait, si elle était correctement déployée et gérée, accroître la pression sur les trafiquants, contribuant ainsi à réduire les flux illicites et, par conséquent, à limiter le financement des gangs.

Les difficultés à obtenir des contributions suffisantes en troupes et en forces de police peuvent rendre attrayante l'option consistant à recourir à des prestataires de sécurité privée. Cependant, sans précautions appropriées, cette solution rapide risque d'exacerber les conditions sous-jacentes. Comme on a pu le constater lors des premières opérations robustes de la MINUSTAH, un usage indiscriminé de la force peut accroître le mécontentement populaire et pourrait en réalité renforcer le soutien aux gangs comme alternative au leadership officiel de l'État. Tout PSC engagé pour mener des opérations en Haïti devrait s'engager à respecter les normes volontaires du secteur énoncées dans le Code de conduite international et la Déclaration de Montreux. En outre, le gouvernement haïtien devrait envisager d'adopter par décret (en l'absence persistante d'élections) des cadres nationaux renforcés pour réglementer les PSC et les tenir responsables.

Le rétablissement de la sécurité n'est qu'une première étape. À moins d'être complétée par des mesures supplémentaires aux niveaux local, national et international, notamment des approches politiques et économiques, l'utilisation de la force ne constituera qu'une solution temporaire, les groupes criminels organisés étant susceptibles de réapparaître ultérieurement. Ces efforts seraient menés de manière plus efficace grâce à une plateforme commune ou à une action coordonnée visant à harmoniser les étapes et à éviter les chevauchements. La prolifération apparente des structures de leadership international en Haïti est susceptible de faciliter la capacité des acteurs perturbateurs haïtiens de tous types à faire dérailler le processus politique, tout en augmentant le risque qu'un engagement robuste ne soit pas soutenu de manière appropriée par des mesures de sécurité et socio-économiques de suivi, ainsi que par des programmes de renforcement institutionnel à plus long terme. Un engagement étroit, intense et constant entre les partenaires est donc essentiel pour les efforts envisagés en Haïti ; sans une coordination efficace, ils courrent un risque réel d'échec.

Avant tout, l'attention doit continuer à se concentrer sur l'augmentation des effectifs de la PNH et des forces armées, ainsi que sur l'amélioration de leur leadership, de leur formation, de leur coordination et de leurs ressources. Ces efforts nécessiteront probablement un soutien haïtien, bilatéral et régional accru et à long terme, ainsi que des conseils et un accompagnement multilatéraux.

Sur le plan politique, un représentant spécial des Nations Unies ou de la région, ou un envoyé spécial, devrait s'engager activement auprès des acteurs politiques, économiques et de la société civile haïtiens afin de rompre les liens entre les gangs et leurs soutiens. Une stratégie politique à cette fin devrait être coordonnée avec les efforts visant à imposer et à appliquer des sanctions ciblées.

En plus de la stratégie politique – ou, mieux encore, en l'y intégrant – une stratégie visant à traiter les aspects économiques de la situation devrait être élaborée et mise en œuvre. Cette stratégie devrait inclure une approche visant à mobiliser les dirigeants politiques, économiques et locaux afin de reconnaître et de traiter les causes économiques de la situation actuelle. Une assistance technique devrait être fournie au gouvernement haïtien dans ses efforts pour

lutter contre les aspects économiques de la criminalité organisée : par exemple, en mettant en œuvre les mesures nécessaires pour retirer Haïti de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) pour son incapacité à lutter contre le blanchiment d'argent. Un autre domaine d'intervention pourrait consister à coopérer avec le secteur bancaire haïtien afin d'améliorer la surveillance et le signalement des transactions suspectes. Dans ce domaine, l'OEA pourrait être mieux placée pour prendre l'initiative, compte tenu de sa capacité à exercer une pression sur les pays de la région pour qu'ils traitent ces questions sensibles, ou peut-être l'ONUDC, compte tenu de son expertise technique. Un groupe régional d'experts en économies illicites et en régimes de sanctions pourrait compléter ces efforts.

La lutte contre les activités économiques illicites devrait s'accompagner d'initiatives d'investissement et de développement économiques visant à relancer l'économie licite d'Haïti. Cette approche devrait être globale, axée sur l'investissement économique, le développement des entreprises et l'amélioration des infrastructures, et combinant un appui technique et une assistance dans divers secteurs de l'économie haïtienne, en particulier l'agriculture. La feuille de route de l'OEA pourrait contribuer à donner une impulsion dans ce domaine, mais elle devrait être complétée par des efforts bilatéraux et multilatéraux, notamment de la part des agences des Nations Unies.

Les efforts visant à établir l'État de droit devraient inclure l'ouverture de poursuites dans des affaires clés, en particulier en poursuivant la corruption au titre de la loi anticorruption de 2014, en plus de certains crimes financiers et crimes d'atrocités de masse. La création d'un tribunal extraterritorial ou d'un tribunal hybride national-international pourrait contribuer à faire avancer rapidement certaines affaires, créant ainsi un précédent pour de futures poursuites.

Des capacités efficaces de collecte d'informations seraient nécessaires pour surveiller les dynamiques des gangs, comprendre les flux illicites et adapter les stratégies politiques, notamment pour inciter les groupes criminels armés à améliorer leur comportement et réduire la violence. Des partenariats entre les organisations régionales et internationales et les agences de renseignement nationales pourraient contribuer à améliorer la qualité et la quantité des informations disponibles.

Ces efforts devraient être complétés par la fourniture d'une aide humanitaire aux communautés ainsi que par des programmes visant à soutenir les jeunes, les femmes et les autres groupes défavorisés en leur offrant des moyens de subsistance et d'autres opportunités. Il devrait s'agir notamment de programmes de travail à haute intensité de main-d'œuvre rémunérés en espèces et en vivres, d'investissements dans les infrastructures locales, de possibilités de formation professionnelle et de programmes de loisirs pour les jeunes.

Enfin, tous les acteurs engagés en Haïti doivent mettre en œuvre des mécanismes appropriés de surveillance et de gestion des risques, notamment pour s'assurer qu'ils ne soutiennent pas les économies criminelles. Cela implique notamment de mettre en place des pare-feu pour empêcher les membres du personnel d'être tentés de s'impliquer dans des écosystèmes criminels, en plus de veiller à ce que des mesures de responsabilité rigoureuses empêchent les contrats de logistique, de construction et autres contrats d'approvisionnement de profiter à des entreprises criminelles.

Bien que cette solution puisse ne pas être envisageable pour des raisons politiques, budgétaires ou autres, tout effort visant à soutenir la réponse haïtienne à la situation devrait s'efforcer de se rapprocher autant que possible de cette proposition. Par exemple, l'impact d'une force déployée plus réduite pourrait être maximisé par une augmentation du nombre et de la capacité des moyens aériens et maritimes disponibles. Si la création d'un tribunal hybride ou spécial n'est pas envisageable, l'intégration de conseillers judiciaires, de procureurs et d'enquêteurs internationaux au sein des tribunaux pourrait contribuer à faire avancer les affaires judiciaires clés. De même, une opération de maintien de la paix des Nations Unies pourrait constituer une plateforme utile pour offrir à la fois des bons offices politiques, un engagement technique et une assistance en matière de sécurité. Toutefois, compte tenu des dynamiques récentes, une mission politique spéciale dirigée par les Nations Unies, que ce soit conjointement avec l'ONUDC ou une organisation régionale, pourrait également servir de plateforme de coordination et de mise en œuvre, à condition de s'aligner efficacement avec les forces de sécurité non onusiennes.

ANNEXE : INTERVENTIONS MULTILATÉRALES ET OPÉRATIONS DE PAIX DES NATIONS UNIES EN HAÏTI DEPUIS 1990

NOM	DÉBUT	FIN	TYPE DE MISSION	AUTORISATION	MANDAT
Groupe d'observateurs des Nations Unies pour la vérification des élections en Haïti (ONUVEH)	1990	1991	Résolution politique spéciale des Nations Unies	Résolution 45/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies	Observation électorale
Envoyé spécial en Haïti	Décembre 1992	Septembre 1994	Mission politique spéciale ONU/OEA	Nommé par le Secrétaire général à la demande de l'Assemblée générale	Bons offices pour le retour à la démocratie
Mission civile internationale des Nations Unies et de l'OEA en Haïti (MICIVIH)	Février 1993	Avril 2000	Politique spéciale de l'ONU/OEA	Résolution 47/20 de l'Assemblée générale	Surveillance des droits de l'homme et renforcement des institutions
Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)	Septembre 1993	Juin 1996	Opération de maintien de la paix des Nations Unies	Résolution 867 (1993) du Conseil de sécurité	Contribution à la création d'une nouvelle force de police
Opération « Uphold Democracy »	Septembre 1994	Mars 1995	Force multinationale	Résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité	« Tous les moyens nécessaires » pour rétablir la démocratie
Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH)	Juillet 1996	Juillet 1997	Opération de maintien de la paix des Nations Unies	Résolution 1063 (1996) du Conseil de sécurité	Maintenir la stabilité, aider à mettre en place des institutions et à professionnaliser la police
Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)	Août 1997	Novembre 1997	Opération de maintien de la paix des Nations Unies	Résolution 1123 (1997) du Conseil de sécurité	Contribuer à la mise en place d'institutions, à la professionnalisation de la police et à la promotion de la réconciliation nationale.

NOM	DÉBUT	FIN	TYPE DE MISSION	AUTORISATION	MANDAT
Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)	Décembre 1997	Mars 2000	Opération de maintien de la paix des Nations Unies	Résolution 1141 (1997) du Conseil de sécurité	Assister le gouvernement dans la professionnalisation de la police
Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH)	Mars 2000	Février 2001	Politique spéciale des Nations Unies	Résolution 54/193 de l'Assemblée générale des Nations Unies	Démocratisation, justice, soutien à la PNH, droits de l'homme
Opération « Secure Tomorrow »	Février 2004	Juillet 2004	Force multinationale	Résolution 1529 (2004) du Conseil de sécurité	Rétablissement la stabilité après le coup d'État contre Aristide
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)	Juin 2004	Octobre 2017	Opération de maintien de la paix des Nations Unies	Résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité	Créer un environnement stable grâce à la réforme de la Police nationale haïtienne (PNH), au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration (DDR) et à la protection des civils ; soutenir le processus constitutionnel et politique, y compris les élections
Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH)	Octobre 2017	Octobre 2019	Opération de maintien de la paix des Nations unies	Résolution 2350 (2017) du Conseil de sécurité	Aider le gouvernement haïtien à renforcer les institutions chargées de l'État de droit en Haïti ; continuer à soutenir et à développer la PNH ; et participer à la surveillance des droits de l'homme
Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH)	Octobre 2019	Présent	Politique spéciale des Nations Unies	Résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité des Nations unies	Rôle de bons offices, de conseil et de plaidoyer axé sur l'aide aux efforts haïtiens en matière d'élections, de violence communautaire, de droits de l'homme et de renforcement de la PNH, de la gestion des prisons et du secteur judiciaire.
Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti (MMAS)	Octobre 2023	Présent	Force multinationale	Résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité	Soutenir la PNH afin de rétablir la sécurité en Haïti et de créer des conditions sécuritaires propices aux élections, en fournissant un appui opérationnel à la PNH et en contribuant à assurer la sécurité des infrastructures critiques et des lieux de transit.



NOTES

- 1 Jacqueline Charles, *Haiti's capital is close to falling to armed gangs. Here's what you need to know*, *Miami Herald*, 25 mars 2025, <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article302671734.html>.
- 2 Viv ansanm est un terme créole haïtien qui signifie « vivre ensemble ».
- 3 *The world is losing the fight against international gangs*, *The Economist*, 26 novembre 2024, <https://www.economist.com/international/2024/11/26/the-world-is-losing-the-fight-against-international-gangs>.
- 4 Conseil de sécurité des Nations unies, résolution 2793 (2025), 30 septembre 2025, [https://docs.un.org/fr/S/RES/2793\(2025\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2793(2025)).
- 5 Walter Kemp, Mark Shaw et Arthur Boutellis, *The elephant in the room: How can peace operations deal with organized crime?*, International Peace Institute, 3 juin 2013, <https://www.ipinst.org/2013/06/the-elephant-in-the-room-how-can-peace-operations-deal-with-organized-crime>.
- 6 Chelsey Kivland, *Street sovereignty: Power, violence, and respect among Haitian baz*, dans Robert Maguire et Scott Freeman (éd.), *Who Owns Haiti? People, Power, and Sovereignty*. University of Florida Press, 2017.
- 7 Entretien avec un haut fonctionnaire des Nations Unies, 29 avril 2025.
- 8 ONUDC, Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, 2004, <https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>.
- 9 Fiona Mangan, *Organized crime and conflict in the Central African Republic*, Université des Nations Unies, 2025, https://collections.unu.edu/eserv/UNU:10172/Organized_Crime_and_Conflict_in_CAR.pdf.
- 10 Par exemple, « [les réformateurs qui ont renversé Boyer] comprenaient que le pouvoir politique en Haïti était toujours intimement lié au pouvoir militaire [...] ». Laurent Dubois, *Haiti: The Aftershocks of History*. Metropolitan Books, 2012, p. 125.
- 11 Le Pacte pour l'avenir est un accord mondial ambitieux et historique qui vise à adapter le système international aux besoins du XXI^e siècle. ONU, Pacte pour l'avenir, <https://www.un.org/pact-for-the-future/fr>.
- 12 ONU, Pacte pour l'avenir, Pacte numérique mondial et Déclaration sur les générations futures, septembre 2024, https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sof-pact_for_the_future_adopted.pdf.
- 13 La Mission d'assistance intégrée des Nations Unies au Soudan a été créée par la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité, mais a été clôturée à la demande du gouvernement soudanais le 24 février 2024 (résolution 2715). La Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie a succédé à l'UNSO le 1er novembre 2024 (résolution 2753).
- 14 ONU, *Transnational organized crime: 'It's time we pull together to push back'*, 14 novembre 2024, <https://news.un.org/en/story/2024/11/1156981>.
- 15 El-Ghassim Wane, Paul D Williams et Ai Kihara-Hunt, *The future of peacekeeping, new models, and related capabilities*, Maintien de la paix des Nations unies, 1er novembre 2024, <https://peacekeeping.un.org/en/study-on-future-of-peacekeeping-new-models-and-related-capabilities>.
- 16 Par exemple : « [Les réformateurs qui ont renversé Boyer] comprenaient que le pouvoir politique en Haïti était toujours intimement lié au pouvoir militaire [...] ». Laurent Dubois, *Haiti: The Aftershocks of History*. Metropolitan Books, 2012, p. 125.
- 17 Laurent Dubois, *Haiti: The Aftershocks of History*. Metropolitan Books, 2012.
- 18 Chelsey Kivland, *Street sovereignty: Power, violence, and respect among Haitian baz*, dans Robert Maguire et Scott Freeman (éd.), *Who Owns Haiti? People, Power, and Sovereignty*. University of Florida Press, 2017.
- 19 GI-TOC, Viv Ansanm : Comment une coalition de gangs a transformé la violence à Port-au-Prince, Bulletin de risque de la violence et de la résilience en Haïti, numéro 1, juillet 2024, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/ht-obs-001/fr/01-viv-ansanm-gang-coalition-violence-port-au-prince.html>.

- 20 Par exemple, les affrontements entre Chen Mechan et 400 Mawozo au sujet de l'installation d'un poste de contrôle. Programme extérieur de l'Europe avec l'Afrique, *Haiti Situation Report: Gangs expand control*, In Depth News, 11 juin 2025, <https://indepthnews.net/haiti-situation-report-gangs-expand-control>.
- 21 GI-TOC, Dernière chance ? Sortir de l'impasse politique et criminelle en Haïti, janvier 2025, <https://globalinitiative.net/analysis/haiti-political-and-criminal-impasse>.
- 22 Par exemple, les efforts déployés entre janvier et mars 2025 pour prendre le contrôle des régions de Kenscoff et Belot, dans les montagnes au-dessus de Port-au-Prince. Voir : BINUH, *Haiti flash report : avril 2025 : Au moins 262 personnes tuées et 66 autres blessées et un lourd bilan humanitaire lors des attaques de gangs visant à étendre leur contrôle territorial sur Kenscoff et Carrefour*, 7 avril 2025, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/flash_report_20250222_kenscoff-fr.pdf.
- 23 Haïti - FLASH : 83e jour de la bataille de Kenscoff, 3 soldats des Fad'H tués au combat, Haïti Libre, 21 avril 2025, <https://www.haitilibre.com/article-44738-haiti-flash-83e-jour-de-la-bataille-de-kenscoff-3-soldats-des-fad-h-tues-au-combat.html>.
- 24 Namie di Raza, *Mission in transition: Planning for the end of UN Peacekeeping in Haiti*, International Peace Institute, décembre 2018, <https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2018/12/IPI-Rpt-Mission-in-TransitionHaiti.pdf>.
- 25 Alex Dupuy, *The Prophet and Power: Jean-Bertrand Aristide, the International Community, and Haiti*. Roman & Littlefield Publishers, Inc., 2007.
- 26 Conseil de sécurité des Nations unies, résolution 1542 (2004), 30 avril 2004, [https://docs.un.org/fr/S/RES/1542\(2004\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/1542(2004)).
- 27 En revanche, la mission quasi contemporaine de la MINUSTAH, l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), a contribué à l'exécution des fonctions essentielles de l'État timorais tout en renforçant les capacités administratives après l'indépendance de l'ancienne colonie portugaise le 20 mai 2002. Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, 17 avril 2002, <https://docs.un.org/fr/S/2002/432> ; Département des opérations de paix des Nations Unies, Opérations de maintien de la paix achevées : Timor oriental : Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, 2001, <https://peacekeeping.un.org/mission/past/etimor/etimor.htm>.
- 28 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 5 octobre 2017, <https://docs.un.org/fr/S/2017/840>.
- 29 Conseil de sécurité des Nations Unies, Bureau intégré des Nations Unies en Haïti : Rapport du Secrétaire général, 15 février 2022, <https://docs.un.org/fr/S/2022/117>.
- 30 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 5 octobre 2017, <https://docs.un.org/fr/S/2017/840>.
- 31 Guy Hammond, *Saving Port-au-Prince: United Nations efforts to protect civilians in Haiti in 2006-2007*, Stimson Center, juin 2012, <https://www.stimson.org/2012/saving-port-au-prince-united-nations-efforts-protect-civilians-haiti-2006>.
- 32 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 13 mai 2025, <https://docs.un.org/fr/S/2005/313>.
- 33 Ibid.
- 34 Guy Hammond, *Saving Port-au-Prince: United Nations efforts to protect civilians in Haiti in 2006-2007*, Stimson Center, juin 2012, <https://www.stimson.org/2012/saving-port-au-prince-united-nations-efforts-protect-civilians-haiti-2006>.
- 35 Gabriel Stargardter, *General behind deadly Haiti raid takes aim at Brazil's gangs*, Reuters, 29 novembre 2018, <https://www.reuters.com/article/us-brazil-violence-insight/general-behind-deadly-haiti-raid-takes-aim-at-brazils-gangs-idUSKCN1NY0GM>.
- 36 Conseil de sécurité des Nations unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti, 6 octobre 2025, <https://docs.un.org/fr/S/2005/631>.
- 37 Guy Hammond, *Saving Port-au-Prince: United Nations efforts to protect civilians in Haiti in 2006-2007*, Stimson Center, juin 2012, <https://www.stimson.org/2012/saving-port-au-prince-united-nations-efforts-protect-civilians-haiti-2006>.
- 38 Reuters, *René Préval is inaugurated as president in uneasy Haiti*, The New York Times, 15 mai 2006, <https://www.nytimes.com/2006/05/15/world/americas/15haiti.html>.
- 39 Entretien avec un ancien responsable d'une ONG, 8 mai 2025 ; Chelsey Kivland, *Street sovereignty: Power, violence, and respect among Haitian baz*, dans Robert Maguire et Scott Freeman (éd.), *Who Owns Haiti? People, Power, and Sovereignty*. University of Florida Press, 2017.
- 40 Conseil de sécurité des Nations unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti, 6 octobre 2025, <https://docs.un.org/fr/S/2005/631>.
- 41 Robert M Perito, *Haiti: Hope for the future*, US Institute of Peace, juin 2007, <https://www.usip.org/sites/default/files/resources/sr188.pdf>.
- 42 Michael Dziedzic et Robert M. Perito, *Haiti: Confronting the gangs of Port-au-Prince*, US Institute of Peace, septembre 2008, <https://www.files.ethz.ch/isn/91816/sr208.pdf>.
- 43 A Walter Dorn, *Intelligence-led peacekeeping: The United Nations Stabilization Mission in Haiti (MINUSTAH)*, 2006-07, *Intelligence and National Security*, 24, 6 (2009), 805-835.
- 44 La Brigade d'intervention de la Force (FIB), qui fait partie de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), et la mission des Nations Unies au Mali ont utilisé la force de manière similaire. A Walter Dorn et H Peter

- Langille, *The evolution of the use of force in peacekeeping, PKO: Peacekeeping Operation Journal*, PKO Centre, Université nationale de défense coréenne, décembre 2023, pp. 22-45, <https://walterdorn.net/walterdorn.net/320>.
- 45 Siobhán Wills, Cahal McLaughlin et Ilionor Louis, *Sent to Haiti to keep the peace, departing UN troops leave a damaged nation in their wake*, The Conversation, 13 octobre 2017, <https://theconversation.com/sent-to-haiti-to-keep-the-peace-departing-un-troops-leave-a-damaged-nation-in-their-wake-85584>.
- 46 Ibid.
- 47 Ibid.
- 48 James Cockayne, *The futility of force ? Strategic lessons for dealing with unconventional armed groups from the UN's war on Haiti's gangs*, *Journal of Strategic Studies*, 37, 5 (2014), 736-769.
- 49 Andrew Buncombe, *Civilians caught in crossfire during Port-au-Prince raids*, *The Independent*, 2 février 2007, <https://www.independent.co.uk/news/world/americas/civilians-caught-in-crossfire-during-portau-prince-raids-434723.html>.
- 50 Michael Dziedzic et Robert M Perito, *Haiti: Confronting the gangs of Port-au-Prince*, US Institute of Peace, septembre 2008, <https://www.files.ethz.ch/isn/91816/sr208.pdf>.
- 51 Conseil de sécurité des Nations unies, résolution 1780 (2007), 15 octobre 2007, [https://docs.un.org/fr/S/RES/1780\(2007\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/1780(2007)).
- 52 Henry Shuldiner, *Haiti resurfaces as transit hub for US-bound cocaine*, InSight Crime, 18 avril 2022, <https://insightcrime.org/news/extradition-drug-smuggler-underscores-haitis-historical-cocaine-transit-hub-status>.
- 53 Conseil de sécurité, Résolution 1780 (2007), 15 octobre 2007, [https://docs.un.org/fr/S/RES/1780\(2007\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/1780(2007)).
- 54 Ibid.
- 55 Entretien avec un haut responsable des Nations Unies, 29 avril 2025.
- 56 De plus, les inquiétudes concernant l'infiltration des gangs au sein de la PNH ont conduit la MINUSTAH à n'impliquer ses unités « qu'aux dernières étapes de la planification des opérations », leurs téléphones étant conservés dans un coffre-fort de l'ONU jusqu'à la fin de l'opération afin d'éviter toute fuite d'informations. Enfin, il y a peut-être eu une mauvaise évaluation des capacités de la PNH, qui a conduit la MINUSTAH à se concentrer sur l'amélioration des capacités de la PNH en matière de contrôle des foules et d'application de la loi, plutôt que sur les questions liées au crime organisé. Walter Kemp, Mark Shaw et Arthur Boutellis, *The elephant in the room: How can peace operations deal with organized crime?*, International Peace Institute, 3 juin 2013, <https://www.ipinst.org/2013/06/the-elephant-in-the-room-how-can-peace-operations-deal-with-organized-crime> ; discussion avec des membres du personnel des Nations unies, 11 août 2025.
- 57 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 22 août 2007, <https://docs.un.org/fr/S/2007/503> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, résolution 1702 (2006), 15 août 2006, [https://docs.un.org/fr/S/RES/1702\(2006\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/1702(2006)).
- 58 ONU, *DDR and organized crime, in the Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards*, février 2021, <https://www.unddr.org/wp-content/uploads/2021/02/IDDRS-6.40-DDR-and-Organized-Crime.pdf>.
- 59 Jan J Voordouw, *Community violence reduction (CVR) programme in Haiti: Lessons learned exercise*, MINUSTAH, 20 juin 2016, [https://resourcehub01.blob.core.windows.net/\\$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Community%20Engagement%20and%20Conflict%20Management/MINUSTAH_Community%20Violence%20Reduction_Jun16_LL.pdf](https://resourcehub01.blob.core.windows.net/$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Community%20Engagement%20and%20Conflict%20Management/MINUSTAH_Community%20Violence%20Reduction_Jun16_LL.pdf).
- 60 James Cockayne, *The futility of force? Strategic lessons for dealing with unconventional armed groups from the UN's war on Haiti's gangs*, *Journal of Strategic Studies*, 37, 5 (2014), 736-769.
- 61 Entretien avec un ancien responsable de la MINUSTAH, 18 mai 2025.
- 62 Walter Kemp, Mark Shaw et Arthur Boutellis, *The elephant in the room: How can peace operations deal with organized crime?*, International Peace Institute, juin 2013, <https://www.ipinst.org/2013/06/the-elephant-in-the-room-how-can-peace-operations-deal-with-organized-crime>.
- 63 Guy Hammond, *Saving Port-au-Prince: United Nations efforts to protect civilians in Haiti in 2006-2007*, Stimson Center, juin 2012, <https://www.stimson.org/2012/saving-port-au-prince-united-nations-efforts-protect-civilians-haiti-2006>.
- 64 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 1er septembre 2009, <https://docs.un.org/fr/S/2009/239>.
- 65 Simon Romero et Marc Lacey, *Fierce quake devastates Haitian capital*, *The New York Times*, 12 janvier 2010, <https://www.nytimes.com/2010/01/13/world/americas/13haiti.html>.
- 66 Le Center for Global Development a estimé que 6 milliards de dollars américains d'aide publique et 3 milliards de dollars américains de contributions privées ont été versés au cours des deux années qui ont suivi le séisme. Bien qu'une somme bien moindre ait effectivement été distribuée sur le terrain en Haïti, étant donné qu'une grande partie des fonds a été consacrée au soutien du secteur non gouvernemental international, largement responsable de la gestion des projets financés, le montant injecté dans l'économie haïtienne en peu de temps s'élevait certainement à plusieurs milliards de dollars. Voir : Vijaya Ramachandran et Julie Walz, *Haiti: Where has all the money gone?*, Center for Global Development, 14 mai 2012, <https://www.cgdev.org/publication/haiti-where-has-all-money-gone>.
- 67 Jake Johnston, *Aid State: Elite Panic, Disaster Capitalism, and the Battle to Control Haiti*. St Martin's Press, 2024.

- 68 Danielle Lantagne et al, *The cholera outbreak in Haiti: Where and how did it begin?*, dans G Balakrish Nair et Yoshifumi Takeda (éd.), *Cholera Outbreaks*. Springer, 2013.
- 69 Conseil de sécurité des Nations unies, résolution 1927 (2010), 4 juin 2010, [https://docs.un.org/fr/S/RES/1927\(2010\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/1927(2010)).
- 70 Martelly 'won' Haiti's presidential runoff, Al Jazeera, 5 avril 2011, <https://www.aljazeera.com/news/2011/4/5/martelly-won-haitis-presidential-runoff>.
- 71 Entretien avec un ancien responsable d'une ONG, 8 mai 2025.
- 72 Entretien avec un membre de la société civile haïtienne, 25 avril 2025.
- 73 Walter Kemp, Mark Shaw et Arthur Boutellis, *The elephant in the room: How can peace operations deal with organized crime?*, International Peace Institute, juin 2013, <https://www.ipinst.org/2013/06/the-elephant-in-the-room-how-can-peace-operations-deal-with-organized-crime>.
- 74 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 31 août 2012, <https://docs.un.org/fr/S/2012/678> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 8 mars 2013, <https://docs.un.org/fr/S/2013/139>.
- 75 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 8 mars 2013, <https://docs.un.org/fr/S/2013/139>.
- 76 Entretien avec un membre du personnel des Nations Unies à Port-au-Prince, 4 avril 2025.
- 77 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 24 août 2014, <https://docs.un.org/fr/S/2014/617>.
- 78 Entretien avec un ancien responsable de la MINUSTAH, 18 mai 2025.
- 79 Martelly, le chef du Parti haïtien Tet Kale, aurait choisi Moïse pour lui succéder, avec l'intention de se présenter à un second mandat présidentiel à la fin du mandat de Moïse ; la Constitution haïtienne de 1987 stipule qu'une personne peut exercer la fonction de président pendant deux mandats non consécutifs de cinq ans au maximum. Cependant, en raison d'allégations de fraude électorale, le second tour des élections a été reporté sine die. Sous la pression de la MINUSTAH et de la communauté internationale, Martelly a démissionné en février 2016, peu avant la fin de son mandat. Avec le départ de Martelly, un gouvernement de transition a pris en charge l'organisation du nouveau scrutin. Les élections ont eu lieu en novembre 2016 et le conseil électoral a certifié la victoire de Moïse. Marie-Laurence Jocelyn Lassegue, *Haiti runoff election postponed sine die*, International IDEA, 23 décembre 2015, <https://www.idea.int/news/haiti-runoff-election-postponed-sine-die> ; Conseil de sécurité des Nations unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti, 8 mars 2016, <https://docs.un.org/fr/S/2016/225> ; Camila Domonoske, *14 months after elections began, Haiti finally has a president-elect*, NPR, 4 janvier 2017, <https://www.npr.org/sections/thetwo-way/2017/01/04/508171191/14-months-after-elections-began-haiti-finally-has-a-president-elect>.
- 80 Entretien avec un ancien responsable de la MINUSTAH, 18 mai 2025.
- 81 Rapport du Conseil de sécurité, *Haiti: Renewal of UN Mission's mandate for a final six-month period*, 12 avril 2017, <https://www.securitycouncilreport.org/whatsinblue/2017/04/haiti-renewal-of-minustah-s-mandate-for-a-final-six-month-period.php>.
- 82 Conseil de sécurité des Nations Unies, résolution 2350 (2017), 13 avril 2017, [https://docs.un.org/fr/S/RES/2350\(2017\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2350(2017)).
- 83 Namie di Raza, *Mission in transition: Planning for the end of UN Peacekeeping in Haiti*, International Peace Institute, décembre 2018, <https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2018/12/IPI-Rpt-Mission-in-TransitionHaiti.pdf>.
- 84 Ibid.
- 85 Ibid.
- 86 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 12 juillet 2017, <https://docs.un.org/fr/S/2017/604>.
- 87 Entretien avec un responsable international, 7 mai 2025.
- 88 Conseil de sécurité des Nations Unies, résolution 2350 (2017), 13 avril 2017, [https://docs.un.org/fr/S/RES/2350\(2017\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2350(2017)).
- 89 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 12 juillet 2017, <https://docs.un.org/fr/S/2017/604>.
- 90 Conseil de sécurité des Nations Unies, Bureau intégré des Nations Unies en Haïti : rapport du Secrétaire général, 20 mars 2018, <https://docs.un.org/fr/S/2018/241>.
- 91 Le programme PetroCaribe était un programme de prêts concessionnels proposé par le Venezuela, dans le cadre duquel les pays participants pouvaient recevoir des produits pétroliers vénézuéliens à des prix concessionnels, en utilisant les bénéfices réalisés pour financer des projets de développement, tandis que le principal serait remboursé à un taux faible dans les années à venir. Jacqueline Charles, *Haiti corruption scandal: Billions wasted in Venezuelan PetroCaribe aid, new report shows*, Miami Herald, 19 août 2020, <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article245045015.html>.
- 92 Jacqueline Charles, *Haiti owes Venezuela \$2 billion – and much of it was embezzled*, Senate report says, Miami Herald, 16 novembre 2017, <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article184740783.html>.
- 93 Organized Crime and Corruption Reporting Project, *Haiti: Top officials fired after anti-corruption protests*, 23 octobre 2018, <https://www.occrp.org/en/news/haiti-top-officials-fired-after-anti-corruption-protests>.

- 94 Ciara Nugent, *Why a Venezuelan oil program is fueling massive street protests in Haiti*, Time, 24 juin 2019, <https://time.com/5609054/haiti-protests-petrocaribe>.
- 95 Jake Johnston, *Haitian government on the defensive following UN welcoming of corruption investigation*, Center for Economic and Policy Research, 7 mars 2018, <https://cepr.net/publications/haitian-government-on-the-defensive-following-un-welcoming-of-corruption-investigation>.
- 96 Jacqueline Charles, *Haiti didn't like what the UN said about corruption, so it recalled ambassador*, Miami Herald, 27 février 2018, <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article202505404.html>.
- 97 Secrétaire générale des Nations Unies, Mme Helen Meagher La Lime des États-Unis - Représentante spéciale pour Haïti et chef de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), 1er août 2018, <https://www.un.org.sg/en/content/sg/personnel-appointments/2018-08-01/ms-helen-meagher-la-lime-of-the-united-states-special-representative-for-haiti-and-head-of-the-united-nations-mission-for-justice-support-haiti-%28minujusth%29>.
- 98 Conseil de sécurité des Nations Unies, Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, Rapport du Secrétaire général, 1er juin 2018, <https://docs.un.org/fr/S/2018/527>.
- 99 Conseil de sécurité des Nations Unies, Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, Rapport du Secrétaire général, 30 août 2018, <https://docs.un.org/fr/S/2018/795>.
- 100 Indice de transformation Bertelsmann, Rapport national BTI 2022 : Haïti, 2022, https://bti-project.org/fileadmin/api/content/en/downloads/reports/country_report_2022_HTI.pdf.
- 101 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, 20 mars 2018, <https://docs.un.org/fr/s/2018/241>.
- 102 Entretien avec un ancien responsable de la MINUJUSTH, 30 avril 2025.
- 103 Assemblée générale des Nations Unies, Budget de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 : Rapport du Secrétaire général, 5 novembre 2019, <https://docs.un.org/fr/A/74/532>.
- 104 Jacqueline Charles, *UN mission in Haiti extended for another year by Security Council*, Miami Herald, 10 avril 2018, <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article208522544.html>.
- 105 Jacqueline Charles, *After nearly 14 years, blue-helmet UN peacekeepers leave Haiti with an unclear future*, Miami Herald, 13 octobre 2017, <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article178680966.html>.
- 106 Urgent – L'ambassadeur du Chili en Haïti échappe à un attentat qui a fait un mort, Rezo Nodwes, 27 mars 2019, <https://rezonodwes.com/?p=96079>.
- 107 Entretien avec un ancien responsable de la MINUJUSTH, 30 avril 2025.
- 108 Correspondance avec le personnel des Nations Unies, 26 mars 2025.
- 109 Jacqueline Charles, *He caught one of Haiti's most wanted criminals. Now the nation's top cop is out of a job*, Miami Herald, 26 août 2019, <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article234403617.html>.
- 110 Kim Ives, *Haiti's police chief replaced*, Haiti Liberte, 28 août 2019, <https://haitiliberte.com/haitis-police-chief-replaced/>.
- 111 Correspondance avec le personnel des Nations Unies, 26 mars 2025.
- 112 Assemblée générale des Nations unies, Projet de budget-programme pour 2021 : Partie II, Affaires politiques, Section 3, Affaires politiques : Missions politiques spéciales : Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions, 5 juin 2020, [https://docs.un.org/fr/A/75/6%20\(Sect.%203\)/Add.4](https://docs.un.org/fr/A/75/6%20(Sect.%203)/Add.4).
- 113 Les bons offices sont des actions diplomatiques discrètes menées par de hauts fonctionnaires des Nations Unies afin de prévenir ou de régler des différends. Voir Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences des Nations Unies, UNTERM : bons offices, <https://unterm.un.org/unterm2/fr/view/unhq/43d90703-45ac-43a6-95e9-e4650aef34ae>.
- 114 Entretien avec un responsable du BINUH, 28 avril 2025.
- 115 Entretien avec un expert haïtien, 22 avril 2025.
- 116 Jimmy Chérizier, alias « Barbecue », InSight Crime, 10 novembre 2023, <https://insightcrime.org/haiti-organized-crime-news/jimmy-cherizier-alias-barbecue>.
- 117 G9 et Family, InSight Crime, 11 décembre 2023, <https://insightcrime.org/haiti-organized-crime-news/g9-family-profile>.
- 118 Scott Mistler-Ferguson, *G9 vs. G-PEP – The two gang alliances tearing Haiti apart*, InSight Crime, 21 juillet 2022, <https://insightcrime.org/news/g9-gpep-two-gang-alliances-tearing-haiti-apart>.
- 119 Conseil de sécurité des Nations unies, Bureau intégré des Nations unies en Haïti : Rapport du Secrétaire général, 35xfévrier 2020, <https://docs.un.org/fr/S/2020/123>.
- 120 Conseil de sécurité des Nations unies, Bureau intégré des Nations unies en Haïti : Rapport du Secrétaire général, 11 juin 2021, <https://docs.un.org/fr/S/2021/559>.
- 121 Conseil de sécurité des Nations unies, Bureau intégré des Nations unies en Haïti : Rapport du Secrétaire général, 27 septembre 2021, <https://docs.un.org/fr/S/2021/828>.
- 122 Dans le même temps, Moïse était lui-même impliqué dans une controverse concernant la fin de son mandat présidentiel de cinq ans. Il affirmait que son mandat présidentiel expirerait en février 2022, cinq ans après son entrée en fonction en février 2017. Il avait obtenu le plus grand nombre de voix en novembre 2016 lors d'une nouvelle élection présidentielle organisée à la suite d'allégations de fraude lors du premier

- scrutin en octobre 2015. Cependant, la jurisprudence haïtienne, établie notamment par Aristide en 1994 et Martelly en 2015, limite la durée du mandat présidentiel à la période de cinq ans qui serait normale s'il n'y avait pas eu de problèmes électoraux.
- 123 Evans Sanon et Dánica Coto, *Haiti's president was killed 4 years ago. The questions around his death remain unanswered*, Associated Press, 18 juin 2025, <https://apnews.com/article/haiti-president-killed-moise-investigation-court-judge-3292934f132e2da95a72b147c33550c9>.
- 124 Maria Abi-Habib, *Haiti's leader kept a list of drug traffickers. His assassins came for it*, The New York Times, 12 décembre 2021, <https://www.nytimes.com/2021/12/12/world/americas/jovenel-moise-haiti-president-drug-traffickers.html>.
- 125 BINUH, Déclaration du Représentant spécial du Secrétaire général lors de la session du Conseil de sécurité sur le BINUH, 19 juin 2020, <https://binuh.unmissions.org/fr/srsg-statement-security-council-session-binuh>.
- 126 Conseil de sécurité des Nations unies, résolution 2600 (2021), 15 octobre 2021, [https://docs.un.org/fr/S/RES/2600\(2021\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2600(2021)).
- 127 Conseil de sécurité des Nations Unies, Lettre datée du 29 avril 2022 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, 10 mai 2022, <https://docs.un.org/fr/S/2022/369>.
- 128 Ibid.
- 129 GI-TOC, Les gangs en Haïti : Expansion, pouvoir et aggravation de la crise, octobre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/haiti-gangs-organized-crime>.
- 130 Dans sa déclaration de septembre 2022, Mme La Lime a souligné le rôle des « intérêts économiques et politiques bien établis dans le déclenchement, le maintien et la manipulation des troubles, aggravant ainsi la crise politique », et a reconnu les motivations économiques et criminelles croissantes des gangs qui détiennent en otage le terminal gazier de Varreux. BINUH, Briefing public du Conseil de sécurité sur la crise sécuritaire actuelle en Haïti, 26 septembre, 15 h, 28 septembre 2022, <https://binuh.unmissions.org/en/security-council-open-briefing-current-security-crisis-haiti-26-september-3pm-0>.
- 131 Natalie Kitroeff, *As Haiti unravels, U.S. officials push to send in an armed foreign force*, The New York Times, 29 novembre 2022, <https://www.nytimes.com/2022/11/29/world/americas/haiti-gangs-foreign-intervention.html>.
- 132 Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 2653 (2022), [https://docs.un.org/fr/S/RES/2653\(2022\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2653(2022)).
- 133 Conseil de sécurité des Nations unies, Bureau intégré des Nations unies en Haïti : rapport du Secrétaire général, 14 avril 2023, <https://docs.un.org/fr/S/2023/274>. Le rapport d'octobre 2024 indique que « la présence accrue des gangs sur les routes principales et périphériques facilite la collecte de revenus illicites (par exemple, en exigeant des péages illégaux et en extorquant les usagers des transports), ainsi que les opérations de contrebande, ce qui permet aux gangs de générer d'importants profits illicites. La possession d'armes lourdes, combinée à l'augmentation des saisies de drogue par la police dans divers départements, met en évidence les liens probables entre les gangs et les réseaux criminels transnationaux organisés dans les Caraïbes et en Amérique latine. » Conseil de sécurité des Nations unies, Bureau intégré des Nations unies en Haïti : Rapport du Secrétaire général, 15 octobre 2024, <https://docs.un.org/fr/S/2024/742>.
- 134 Entretien avec des responsables du BINUH, 17 avril 2025.
- 135 Entretien avec un responsable du BINUH, 28 avril 2025 ; Eugene Chen, *The liquidity crisis at the United Nations: How we got here and possible ways out*, Centre pour la coopération internationale, Université de New York, 9 août 2024, <https://cic.nyu.edu/resources/the-liquidity-crisis-at-the-united-nations-how-we-got-here-and-possible-ways-out>.
- 136 Entretien avec un responsable des Nations Unies, 15 mai 2025.
- 137 Bureau du Secrétaire général des Nations Unies, M. Carlos G. Ruiz Massieu, du Mexique - Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, 2 juillet 2025, <https://www.un.org/sg/en/content/sg/personnel-appointments/2025-07-02/m-carlos-g-ruiz-massieu-du-mexique-representant-special-du-secretaire-general-pour-haiti-et-chef-du-bureau-integre-des-nations-unies-en-haiti>.
- 138 Danica Coto et Evans Sanon, *UN-backed contingent of foreign police arrives in Haiti as Kenya-led force prepares to face gangs*, Associated Press, 25 juin 2024, <https://apnews.com/article/haiti-kenya-police-gangs-0e2c869427a5f7ff564355c5b10d6d5b>.
- 139 GI-TOC, *Who is in charge of the Haiti mission?*, 18 juin 2024, <https://globalinitiative.net/analysis/who-is-in-charge-of-the-haiti-mission>.
- 140 Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 2793 (2025), 30 septembre 2025, [https://docs.un.org/fr/S/RES/2793\(2025\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2793(2025)).
- 141 Frances Robles, *UN Security Council approves larger force to fight gangs in Haiti*, The New York Times, 30 septembre 2025, <https://www.nytimes.com/2025/09/30/world/americas/un-haiti-security-gangs.html>.
- 142 Conseil de sécurité des Nations unies, Bureau intégré des Nations unies en Haïti : rapport du Secrétaire général, 13 juin 2022, <https://docs.un.org/fr/S/2022/481>.
- 143 Conseil de sécurité des Nations unies, Bureau intégré des Nations Unies en Haïti : Rapport du Secrétaire général, 15 février 2022, <https://docs.un.org/fr/S/2022/117>.
- 144 Conseil de sécurité des Nations Unies, Bureau intégré des Nations Unies en Haïti : Rapport du Secrétaire général, 15 octobre 2024, <https://docs.un.org/fr/S/2024/742>.
- 145 Entretien avec un expert en matière d'État de droit, 2 mai 2025.

- 146 Département d'État américain, Rapport au Congrès sur les développements en Haïti, section 107 de la loi sur l'initiative pour le développement, la responsabilité et la transparence institutionnelle en Haïti (Div. V, P.L.117- 103), 10 novembre 2022, <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2022/11/Appendix-C-Developments-in-Haiti-004977.pdf>.
- 147 Entretien avec un expert en matière d'État de droit, 2 mai 2025.
- 148 Conseil de sécurité des Nations unies, Bureau intégré des Nations unies en Haïti : rapport du Secrétaire général, 13 juin 2022, <https://docs.un.org/fr/S/2022/481>.
- 149 Centre de données sur la paix et la sécurité des Nations Unies, Contributions au fonds d'affectation spéciale pour la mission multinationale de soutien à la sécurité (MMAS) en Haïti autorisée en vertu de la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité, 10 mai 2025, <https://psdata.un.org/dataset/DOS-MSSTrustFund>.
- 150 Frances Robles, *They flew 7 000 miles to fight Haiti's gangs. The gangs are on top*, The New York Times, 9 octobre 2024, <https://www.nytimes.com/2024/10/09/us/kenya-police-haiti-gangs.html>.
- 151 Conseil de sécurité des Nations unies, Liste récapitulative des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies, 6 novembre 2025, <https://main.un.org/securitycouncil/fr/content/un-sc-consolidated-list>.
- 152 Jair van der Lijn, *Multilateral peace operations and the challenges of organized crime*, Stockholm International Peace Research Institute, février 2018, https://www.sipri.org/sites/default/files/2018-02/multilateral_peace_operations_and_the_challenges_of_organized_crime.pdf.
- 153 GI-TOC, *2000-2024: Charting organized crime on the UN Security Council agenda*, 19 mars 2024, <https://globalinitiative.net/analysis/scresolutions>.
- 154 El-Ghassim Wane, Paul D Williams et Ai Kihara-Hunt, *The future of peacekeeping, new models, and related capabilities*, Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, octobre 2024, <https://peacekeeping.un.org/en/study-on-future-of-peacekeeping-new-models-and-related-capabilities>.
- 155 Département des affaires politiques et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, *Political Economy Analysis: A Handbook for the UN Department of Political and Peacebuilding Affairs*, juin 2019.
- 156 Dirk Druet, *Commodities, commanders and corruption: Political economy in the evolving tradecraft of intelligence and analysis in UN peace operations*, dans Mats Berdal et Jake Sherman (éd.), *The Political Economy of Civil War and UN Peace Operations*. Routledge, Taylor & Francis Group, 2023.
- 157 Les JMAC travaillent généralement en tandem avec un centre d'opérations conjoint, qui se charge des tâches quotidiennes de connaissance de la situation, de gestion des crises et de coordination opérationnelle. Les JMAC ont tendance à concentrer leur analyse sur un horizon temporel de plusieurs jours à plusieurs mois.
- 158 Département des opérations de paix des Nations Unies, *Policy: Joint Mission Analysis Centres (JMAC)*, 1er mai 2020, <https://bit.ly/3Kfk69O>.
- 159 ONU, *Joint Mission Analysis Centre Field Handbook*, 2018, <https://bit.ly/43WvP3B>.
- 160 Dirk Druet, *Commodities, commanders and corruption: Political economy in the evolving tradecraft of intelligence and analysis in UN peace operations*, dans Mats Berdal et Jake Sherman (éd.), *The Political Economy of Civil War and UN Peace Operations*. Routledge, Taylor & Francis Group, 2023.
- 161 Entretien avec un responsable de l'UNOCC, 9 mai 2025.
- 162 Opérations de maintien de la paix des Nations Unies, Le renseignement dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU, <https://peacekeeping.un.org/fr/un-peacekeeping-intelligence>.
- 163 Sebastiaan Rietjens et Erik de Waard, *UN peacekeeping intelligence: The ASIFU experiment*, *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, 30, 3 (2017), 532-556.
- 164 Entretien avec des experts de l'Université des Nations Unies, 28 avril 2025.
- 165 Entretien avec un membre du personnel des Nations Unies, 14 avril 2025.
- 166 Centre de ressources sur le maintien de la paix des Nations Unies, Politiques et orientations, <https://peacekeepingresourcehub.un.org/fr/policy>.
- 167 Entretien avec des experts de la police des Nations Unies, 15 avril 2025. Voir Département des opérations de paix des Nations Unies, *Manual: Intelligent policing*, septembre 2025, [https://resourcehub01.blob.core.windows.net/\\$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Police%20and%20Law%20Enforcement/2025.14%20Manuel%20sur%20les%20activités%20policières%20fondées%20sur%20le%20renseignement.pdf](https://resourcehub01.blob.core.windows.net/$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Police%20and%20Law%20Enforcement/2025.14%20Manuel%20sur%20les%20activités%20policières%20fondées%20sur%20le%20renseignement.pdf).
- 168 Assemblée générale des Nations Unies, Projet de budget-programme pour 2025 : Partie II Affaires politiques, Section 3 Affaires politiques : Missions politiques spéciales : Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions, 28 mai 2024, [https://docs.un.org/fr/A/79/6\(Sect.3\)/Add.4](https://docs.un.org/fr/A/79/6(Sect.3)/Add.4).
- 169 Eugene Chen, *Managing peace operations: How to exit the Groundhog Day time loop of peace operations reform*, Université de New York, à paraître.
- 170 Entretien avec un responsable de l'UNOCC, 9 mai 2025.
- 171 Assemblée générale des Nations Unies, Projet de budget-programme pour 2025 : Partie II Affaires politiques, Section 3 Affaires politiques : Missions politiques spéciales : Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions, 28 mai 2024, [https://docs.un.org/fr/A/79/6\(Sect.3\)/Add.4](https://docs.un.org/fr/A/79/6(Sect.3)/Add.4).

- 172 Assemblée générale des Nations Unies, Projet de budget-programme pour 2024 : Partie II Affaires politiques ; Section 3 Affaires politiques : Missions politiques spéciales : Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, 19 mai 2023, [https://docs.un.org/fr/A/78/6\(Sect.3\)/Add.5](https://docs.un.org/fr/A/78/6(Sect.3)/Add.5) ; veuillez consulter cette offre d'emploi pour un « chargé des affaires politiques » pour la MANUA à partir de 2020 : https://inspira.un.org/psc/UNCAREERS/EMPLOYEE/HRMS/c/UN_CUSTOMIZATIONS.UN_JOB_DETAIL.GBL?Page=UN_JOB_DETAIL&Action=A&JobOpeningId=131698&PostingSeq=1.
- 173 Secrétaire général des Nations Unies, Lettre datée du 16 juin 2015 adressée au Secrétaire général par le Président du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix, 17 novembre 2025, <https://digitallibrary.un.org/record/795940?v=pdf>.
- 174 Par exemple : Emily J Munro, *Multidimensional and integrated peace operations: Trends and challenges*, Geneva Centre for Security Policy, 2007, <https://www.gcsp.ch/sites/default/files/2025-02/GP%2020120-%20Multidimensional%20and%20Integrated%20Peace%20Operations%20Trends%20and%20Challenges.pdf>.
- 175 The Washington Office on Latin America, *Fact Sheet: the CICIG's Legacy in Fighting Corruption in Guatemala*, 27 août 2019, <https://www.wola.org/analysis/cicigs-legacy-fighting-corruption-guatemala>.
- 176 Entretien avec un haut fonctionnaire des Nations Unies, 8 mai 2025.
- 177 Secrétaire général des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur les modalités de création de tribunaux spécialisés dans la lutte contre la piraterie en Somalie, 15 juin 2011, <https://docs.un.org/fr/S/2011/360>.
- 178 Sandra L Hodgkinson, *Establishment of a special anti-piracy tribunal: Prospective and reality the challenges associated with prosecuting Somali pirates in a special anti-piracy tribunal*, *ILSA Journal of International & Comparative Law*, 19, 2(2013), 305-318.
- 179 UN Media, Tribunaux anti-piraterie de l'ONU/Somalie, 21 juin 2011, <https://media.un.org/avlibrary/en/asset/u110/u110621d>.
- 180 Conseil de sécurité des Nations unies, Bureau intégré des Nations unies en Haïti : rapport du Secrétaire général, 27 juin 2025, <https://docs.un.org/fr/S/2025/418>.
- 181 Arthur Boutellis et Kari M Osland, *Preventing organized crime: The need for a context sensitive, UN system-wide approach*, NUPI, 2020, <https://www.nupi.no/publikasjoner/cristin-pub/preventing-organized-crime.-the-need-for-a-context-sensitive-system-wide-approach>.
- 182 Entretiens avec la police des Nations Unies, 15 avril 2025.
- 183 Entretien avec un fonctionnaire international, 7 mai 2025.
- 184 Entretiens avec la police des Nations Unies, 15 avril 2025.
- 185 Entretien avec un membre du personnel des Nations Unies, 14 avril 2025.
- 186 Entretiens avec la police des Nations Unies, 15 avril 2025. Voir Département des opérations de paix des Nations Unies, *Manual: Intelligence-led policing*, septembre 2025, [https://resourcehub01.blob.core.windows.net/\\$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Police%20and%20Law%20Enforcement/2025.14%20Manuel%20sur%20les%20activités%20policières%20fondées%20sur%20le%20renseignement.pdf](https://resourcehub01.blob.core.windows.net/$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Police%20and%20Law%20Enforcement/2025.14%20Manuel%20sur%20les%20activités%20policières%20fondées%20sur%20le%20renseignement.pdf).
- 187 MINUSTAH, Document interne sur les enseignements tirés, mars 2009.
- 188 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 1er septembre 2009, <https://docs.un.org/S/2009/439>.
- 189 Force intérimaire des Nations Unies au Liban, Force opérationnelle maritime de la FINUL, <https://unifil.unmissions.org/unifil-maritime-task-force>.
- 190 Conseil de sécurité des Nations Unies, résolution 2374 (2017), 5 septembre 2017, [https://docs.un.org/fr/S/RES/2374\(2017\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2374(2017)).
- 191 Conseil de sécurité des Nations Unies, résolution 2692 (2023), 14 juillet 2023, [https://docs.un.org/fr/S/RES/2692\(2023\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2692(2023)).
- 192 Entretiens avec d'anciens membres du Groupe d'experts, 8 avril et 28 avril 2025.
- 193 Entretien avec un ancien membre du Groupe d'experts, 28 avril 2025.
- 194 Erica Gaston et Fiona Mangan, *Multilateral approaches to transnational organized crime and conflict: Global policy considerations and future directions*, UN University Centre for Policy Research, juillet 2024, <https://bit.ly/3LY9gpf>.
- 195 ONU, Examen après action : la création de la cellule intégrée d'embargo de l'ONUCI [document interne], 4 décembre 2008.
- 196 Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 2759 (2024), 14 novembre 2024, [https://docs.un.org/fr/s/res/2759\(2024\)](https://docs.un.org/fr/s/res/2759(2024)).
- 197 Conseil de sécurité des Nations unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine prorogé en vertu de la résolution 2196 (2015) du Conseil de sécurité, 21 décembre 2015, <https://docs.un.org/fr/S/2015/936>.
- 198 Fiona Mangan, *Organized crime and conflict in the Central African Republic*, UN University Centre for Policy Research, 10 mai 2025, <https://unu.edu/publication/organized-crime-and-conflict-central-african-republic>.
- 199 Entretien avec un haut responsable des Nations Unies, 1er mai 2025.
- 200 Conseil de sécurité des Nations Unies, résolution 1944 (2010), 14 octobre 2010, [https://docs.un.org/fr/S/RES/1944\(2010\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/1944(2010)).
- 201 Voir, par exemple, les rapports du Secrétaire général des Nations Unies S/2011/540, S/2013/139 et S/2013/493.

- 202 Conseil de sécurité des Nations unies, résolution 2645 (2022), 15 juillet 2022, [https://docs.un.org/fr/S/RES/2645\(2022\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2645(2022)).
- 203 Conseil de sécurité des Nations unies, résolution 2692 (2023), 14 juillet 2023, [https://docs.un.org/fr/S/RES/2692\(2023\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2692(2023)).
- 204 James Cockayne, John de Boer et Louise Bosetti, *Going straight: Criminal spoilers, gang truces and negotiated transitions to lawful order*, UN University Centre for Policy Research, 2017, <https://cpr.unu.edu/going-straight-criminal-spoilers-gang-truces-and-negotiated-transitions-to-lawful-order.html>.
- 205 Décision n° 2017/59 du Comité exécutif du Secrétaire général du 5 mai 2017.
- 206 Départements des affaires politiques et des opérations de paix des Nations Unies, *Aide Mémoire: Engaging with non state armed groups (NSAGs) for political purposes: Considerations for UN mediators and missions*, 12 mai 2017.
- 207 Ibid.
- 208 Nations Unies Peacemaker, Directives des Nations Unies pour une médiation efficace, juin 2012, <https://peacemaker.un.org/fr/documents/directives-des-nations-unies-pour-une-mediation-efficace>.
- 209 Alex Papadovassilakis, *Haiti gangs push for power amid political chaos*, InSight Crime, 25 novembre 2024, <https://insightcrime.org/news/haiti-gangs-push-power-political-chaos>.
- 210 Henry Shuldiner, *Haiti violence surges as gangs expand influence*, InSight Crime, 25 janvier 2025, <https://insightcrime.org/news/haiti-violence-surges-gangs-expand-influence>.
- 211 Enrique Desmond Arias, *Criminal Enterprises and Governance in Latin America and the Caribbean*. Cambridge University Press, 2017.
- 212 Louise Bosetti, James Cockayne et John de Boer, *Crime-proofing conflict prevention, management, and peacebuilding: A review of emerging good practice*, UN University Centre for Policy Research, août 2016, <https://unu.edu/cpr/project/crime-proofing-conflict-prevention-management-and-peacebuilding-review-emerging-good>.
- 213 James Cockayne, John de Boer et Louise Bosetti, *Going straight: Criminal spoilers, gang truces and negotiated transitions to lawful order*, UN University Centre for Policy Research, 2017, <https://cpr.unu.edu/going-straight-criminal-spoilers-gang-truces-and-negotiated-transitions-to-lawful-order.html>.
- 214 Voir : Opérations de maintien de la paix des Nations Unies, Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : principes et directives, 2008, https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/capstone_eng_0.pdf.
- 215 Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 1542 (2004), 30 avril 2004, [https://docs.un.org/fr/S/RES/1542\(2004\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/1542(2004)).
- 216 Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont guidées par trois principes : le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et de défense du mandat, comme le souligne la doctrine Capstone du maintien de la paix. Si le consentement des parties est considéré comme s'appliquant à toutes les parties à un conflit, y compris le gouvernement, dans la pratique, les opérations de maintien de la paix des Nations unies dépendent du consentement du gouvernement pour continuer à opérer dans le pays, ce qui rend difficile le maintien d'une impartialité totale entre toutes les parties au conflit. Voir : Maintien de la paix des Nations unies, Opérations de maintien de la paix des Nations unies : principes et directives, 2008, https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/capstone_eng_0.pdf.
- 217 Par exemple : Anke Hoeffler, « *Greed » versus « grievance » : A useful conceptual distinction in the study of civil war?* *Studies in Ethnicity and Nationalism*, 11, 2 (2011), 274-284.
- 218 Entretien avec des membres du personnel des Nations Unies chargés de l'État de droit, 28 avril 2025.
- 219 Communication d'un expert des Nations Unies, 17 septembre 2025.
- 220 Entretien avec des membres du personnel des Nations Unies chargés de l'État de droit, 28 avril 2025.
- 221 Erica Gaston et Fiona Mangan, *Multilateral approaches to transnational organized crime and conflict: Global policy considerations and future directions*, UN University Centre for Policy Research, juillet 2024, <https://bit.ly/3LY9gpf>.
- 222 Conseil de sécurité des Nations unies, Missions politiques spéciales, <https://main.un.org/securitycouncil/fr/content/reperoire/political-missions-and-offices>.
- 223 Catarina Demony, *Gold, diamonds and drugs: Portuguese peacekeepers suspected of smuggling*, Reuters, 8 novembre 2021, <https://www.reuters.com/world/europe/gold-diamonds-drugs-portuguese-peacekeepers-suspected-smuggling-2021-11-08>.
- 224 Arthur Boutellis et Kari M Osland, *Preventing organized crime: The need for a context sensitive, UN system-wide approach*, NUPI, 2020, <https://www.nupi.no/publikasjoner/cristin-pub/preventing-organized-crime.-the-need-for-a-context-sensitive-system-wide-approach>.
- 225 Marc Jacquand, *Inside the engine room: Enabling the delivery of UN mandates in complex environments*, International Peace Institute, juillet 2019, <https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2019/07/1907-Inside-the-Engine-Room.pdf>.
- 226 *The world is losing the fight against international gangs*, The Economist, 26 novembre 2024, <https://www.economist.com/international/2024/11/26/the-world-is-losing-the-fight-against-international-gangs>.
- 227 Mark Shaw et Romain Le Cour Grandmaison, *Haiti is in a political and criminal crisis that should not be ignored*, War on the Rocks, 29 avril 2025, <https://warontherocks.com/2025/04/haiti-is-a-political-and-criminal-crisis-that-should-not-be-ignored>.
- 228 Voir par exemple : Chapitre 3 : *Operational challenges to counterpiracy operations off the coast of Somalia*, et

- Chapitre 4 : *Coping with piracy: The European Union and the shipping industry*, dans Bibi van Ginkel et Frans-Paul van der Putten (éd.) *The International Response to Somali Piracy: Challenges and Opportunities*. Brill, 2010.
- 229 Voir par exemple : Jean Daniel Senat, *Caricom mediation begins in Haiti with a draft agreement on the table*, Le Nouvelliste, 4 septembre 2023, <https://lenouvelliste.com/en/article/244276/caricom-mediation-begins-in-haiti-with-a-draft-agreement-on-the-table>.
- 230 OEA, Vers une feuille de route pour la stabilité et la paix menée par Haïti avec le soutien régional et international, août 2025, <https://www.oas.org/ext/fr/security/Haiti-road-map>.
- 231 Plus récemment, voir : David C Adams, Frances Robles et Mark Mazzetti, *A desperate Haiti turns to Erik Prince, Trump ally, in fight against gangs*, The New York Times, 28 mai 2025, <https://www.nytimes.com/2025/05/28/us/haiti-erik-prince-blackwater-gangs.html>.
- 232 Stavroula Pabst, *Erik Prince brings his mercenaries to Haiti. What could go wrong?*, Responsible Statecraft, 6 juin 2025, <https://responsiblestatecraft.org/erik-prince>.
- 233 Comité international de la Croix-Rouge, Le Document de Montreux sur les sociétés militaires et de sécurité privées, Forum du Document de Montreux, 2008, <https://www.montreuxdocument.org/about/montreux-document.html> ; Comité international de la Croix-Rouge, Le code de conduite international pour les prestataires de services de sécurité privés, The International Code of Conduct Association, 10 décembre 2021, <https://icoca.ch/the-code>.
- 234 Walter Kemp, *Guns for hire: Should private military companies take on organized crime?*, GI-TOC, 8 septembre 2025, <https://globalinitiative.net/analysis/haiti-military-companies-organized-crime-gangs>.
- 235 Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés militaires et de sécurité privées, Quatrième projet révisé d'instrument relatif à un cadre réglementaire international pour la réglementation, le contrôle et la surveillance des activités des sociétés militaires et de sécurité privées, OCHR, 5 mars 2025, <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/igwg-military/session6/IGWG-PMSCs-Revised-fourth-draft-PMSCs-clean-version-copy.pdf>.
- 236 Erica Gaston et Fiona Mangan, *Multilateral approaches to transnational organized crime and conflict: Global policy considerations and future directions*, UN University Centre for Policy Research, juillet 2024, <https://bit.ly/3LY9gpf>.
- 237 Patrice Deschenes, *How naval interdiction could help curb Haiti's gangs*, War on the Rocks, 13 novembre 2024, <https://warontherocks.com/2024/11/how-naval-interdiction-could-help-curb-haitis-gangs>.
- 238 Entretien avec un responsable de l'ONU, 15 mai 2025.
- 239 Entretien avec un haut responsable de l'ONU, 29 avril 2025.
- 240 Entretien avec un responsable de l'ONU, 15 mai 2025.
- 241 Summer Walker et Catharina Nickel, *Transnational organized crime and peacekeeping: Joint input paper to the Global Alliance on Peace Operations*, UNU-CPR and GI-TOC, mai 2025, <https://globalinitiative.net/analysis/un-peacekeeping-ministerial-2025-gi-toejoins-the-global-alliance-for-peace-operations>.
- 242 Entretien avec un haut fonctionnaire des Nations Unies, 8 mai 2025.
- 243 Entretien avec un expert en matière d'État de droit, 2 mai 2025.
- 244 Entretien anonyme, 7 mai 2025. Voir également : Transparency International, *Haiti: a new anti-corruption law brings hope*, 17 avril 2014, <https://blog.transparency.org/2014/04/07/haiti-a-new-anti-corruption-law-brings-hope/index.html>.
- 245 Analyse de l'auteur. Voir également : Conseil de sécurité des Nations unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti, 22 août 2007, <https://docs.un.org/fr/S/2007/503>.



GLOBAL INITIATIVE

AGAINST TRANSNATIONAL
ORGANIZED CRIME

À PROPOS DE GLOBAL INITIATIVE

The Global Initiative Against Transnational Organized Crime (l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale, GI-TOC) est un réseau mondial de plus de 700 experts à travers le monde. L'Initiative mondiale offre une plateforme pour promouvoir un débat plus approfondi et des approches innovantes comme fondements d'une stratégie mondiale inclusive contre la criminalité organisée.

www.globalinitiative.net